

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

Le Comité. — Nos morts : M. Arsène-Henry. — L'hommage rendu à M. Auguste Terrier.....	233
Le Malik Hossein ben Ali, par le Général BRÉMOND..	234
Damas, son oasis, ses habitants, (avec carte), par le Lieutenant-Colonel G. BESNARD	239
La crise économique en Indochine, par Albert LEBRUN	251
L'avenir de la Concession internationale de Changhai, (avec plans), par A. M.	253
Généralités. — Pour une entente des Etats d'Asie..	259
Indochine. — Le ministre des Colonies en Indochine. — Les recettes du budget général. — Le coût de la vie. — Le recensement de 1931. — La question des réformes en Annam; les responsabilités. — L'inspection du Gouverneur général. — Un monument à la mémoire de Jean Dupuis. — Evolution urbaine et progrès de l'outillage économique au Laos. — L'agriculture en 1929-1930. — La mission catholique	259
Levant. — L'hydrescale de Tripoli. — Le voyage de l'archevêque de Cantorbéry en Palestine. — Le Conseil législatif de la Transjordanie. — Les économies en Turquie. — Le budget de 1931-1932. — Ratification du récent traité de commerce avec les Soviets. — La visite du roi de l'Irak. — La Commission des Détroits et son rapport. — La limitation des armements dans la mer Noire. — La propagande soviétique aux Lieux Saints de l'Islam.....	263
Extrême-Orient. — Siam. — Un traité de commerce avec la Suisse. — Un nouveau port à Bangko .	267
Chine. — Engagements guerriers. — Abolition de la Cour mixte de la Concession française de Changhai. — La prochaine Conférence du Pacifique à Hang-tcheou. — Nouvelle législation bancaire. — Un plan décennal industriel. — Le « plus grand Changhai ». — Le Gouvernement chinois et la « Croisière jaune »	267
Japon. — Les émeutes sino-coréennes. — Les progrès du Communisme. — Une campagne en faveur des produits nationaux. — Union de deux grandes compagnies de navigation	272
Asie anglaise. — La situation financière de l'Inde; sa dette publique	274

A NOS ADHÉRENTS

Chaque année, les mois d'été constituent une époque de vacances et de détente. En 1931 même, en dépit du temps pluvieux, des préoccupations engendrées par la crise économique et des attraits de l'Exposition Coloniale Internationale de Vincennes, la dispersion s'est produite comme précédemment. Aussi l'Asie française, fidèle à ses traditions, modifie-t-elle pendant quelques mois sa périodicité ; le présent numéro est daté des deux mois de juillet et d'août, tandis que le prochain fascicule se rapportera aux mois de septembre et d'octobre. Avec le mois de novembre, notre publication redeviendra mensuelle, comme d'habitude.

LE COMITÉ

NOS MORTS

M. ARSENE-HENRY

Le Comité vient de perdre un de ses Membres les plus anciens : M. Arsène-Henry, qui avait fourni une brillante carrière administrative.

Né en 1848, M. Arsène-Henry a pris une part active à la campagne de 1870-1871. Il fut nommé capitaine de mobiles et reçut deux blessures.

Entré comme auditeur au Conseil d'Etat après le rétablissement de la paix, il devint successivement Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde en 1876, Préfet du Lot-et-Garonne, du Loiret et des Alpes-Maritimes.

Passant ensuite de la carrière préfectorale dans la carrière diplomatique, comme l'avaient fait MM. Paul et Jules Cambon, il fut nommé Ministre à Bucarest en 1897, Directeur des Consulats et des Affaires commerciales en 1904.

Il quitta en 1907 la diplomatie, avec le titre d'Am-

bassadeur. Depuis lors, M. Arsène-Henry s'était occupé des intérêts économiques de la France au Levant. Entré au Conseil d'administration de la Compagnie du Port de Beyrouth en 1908, il en devint presque immédiatement le Président ; il l'est resté jusqu'à sa mort. Il avait contribué à fonder la Société des Entrepôts Frigorifiques du Levant, dont il était également Président depuis l'origine.

Malgré son très grand âge, M. Arsène-Henry a conservé son activité jusqu'à la fin de sa vie.

L'HOMMAGE RENDU A M. AUGUSTE TERRIER

Un Comité s'est fondé pour célébrer, comme un corollaire légitime et nécessaire de l'Exposition Coloniale, la carrière de M. Auguste Terrier, et, en elle, l'œuvre du Comité de l'Afrique Française. Le 11 juillet, à la fin d'un déjeuner intime, présidé par M. Lebrun, Président du Sénat et du Comité de l'Afrique Française, et auquel assistaient le Maréchal Lyautey et le Général Gouraud, une médaille due à M. de Hérain a été remise à notre collègue.

Nous nous associons de tout cœur à cette célébration, non seulement parce que M. Auguste Terrier est des nôtres, mais encore parce qu'il nous a fréquemment fait bénéficier de son expérience : son zèle, malgré la dépense qu'il en a faite pour les affaires d'Afrique, n'a jamais manqué à aucune des œuvres auxquelles il s'intéressait. Le Comité de l'Afrique Française est le frère du nôtre, qui a vécu depuis le début dans l'atmosphère et selon l'exemple créés par son aîné. M. Auguste Terrier a été l'animateur du Comité de l'Afrique, le lien que seul un homme dévoué peut assurer entre tous les membres d'une Société. On peut dire que l'œuvre magnifique du Comité de l'Afrique, dont l'action a été à l'origine de tous les développements de notre expansion africaine depuis plus de quarante ans, s'incarne dans son Secrétaire Général, notre Collègue, et nous apportons notre contribution chaleureuse à l'hommage qui lui est rendu.

LE MALIK HOSSEIN BEN ALI

Le *Bulletin du Comité de l'Asie Française* a publié plusieurs articles documentés sur le Malik Hosséin ben Ali, qui vient de mourir : ses lecteurs sont donc déjà renseignés de manière précise sur cette personnalité énergique, qui a eu en Orient pendant la dernière guerre une influence considérable. Aussi n'est-il question, dans cette note, que d'apporter un témoignage personnel, les circonstances de la guerre ayant fait vivre l'auteur pendant dix-huit mois dans les alentours du Roi et de ses fils, aux heures souvent difficiles qui ont suivi la Nadha, la révolte arabe.

L'action du grand Chérif a soulevé contre lui des sentiments passionnés, et notamment la

haine de nos ennemis. Il a échoué dans sa tentative pour remplacer l'Etat turc (dont il appréciait exactement la tendance antimusulmane) par un Etat Arabe, susceptible de servir de centre à l'Islam et rétablissant la tradition de cette religion, qui est Arabe. Ceux qui ne réussissent pas ne trouvent guère que des censeurs. Car, dans son infirmité, l'humanité n'a pas d'autre critère que le succès.

En toute sincérité, l'effort le plus vrai est fait dans cet article pour ne s'inspirer que d'un esprit historique.

La tentative de libération de l'Arabie du Malik Hosséin s'apparente évidemment aux deux grands mouvements du Prophète Mohammed au VII^e siècle et d'Abd el Ouahab au XVIII^e : tous efforts qui font penser à ceux de Vercingétorix. Mais les Arabes actuels sont hors d'état de faire la guerre moderne, même en supposant, ce qui n'est pas, que les races diverses habitant la péninsule arabique soient capables de s'entendre contre la domination étrangère. Le Malik Hosséin ben Ali s'inspirait plus des souvenirs du passé que des réalités du présent. Et cet Oriental eut le tort de croire à la sincérité des engagements des Occidentaux : erreur qui est pour nous une leçon à méditer.

I

Quand je l'ai connu, à la fin de 1916, le Malik était un alerte vieillard, paraissant soixante-cinq ans, de petite taille, d'aspect ascétique et d'une tenue toujours impeccablement soignée. Car son ancêtre, le Prophète Mohammed, a dit : « C'est faire une action agréable à Dieu et convenable envers les hommes que de soigner son extérieur quand on doit paraître en public ».

Invariablement, il était vêtu d'un long vêtement noir, véritable soutane, et coiffé du turbouch avec turban, insigne caractéristique des personnages religieux dans un pays où tout le monde continue à porter le klaft égyptien des Pharaons.

Ce qui frappait en lui, quand on le voyait, c'était la vie extraordinaire de son regard.

Il était d'une sobriété étonnante qui, pour ses tenants, avait un caractère miraculeux. Son endurance physique était véritablement surprenante : je l'ai vu arriver à Djeddah, venant de faire sur sa chamelle de selle la route de la Mekke, 87 kilomètres, et de recevoir sans désemparer, pendant plusieurs heures, les diverses missions européennes, ne montrant aucune trace de fatigue.

La ferveur rituelle, minutieuse, avec laquelle il accomplissait les cérémonies du Pèlerinage, qui sont très dures, tête et pieds nus sous le soleil d'Arabie, était admirée de tous les assistants.

Enfin, il faut noter que, dans un pays où la population des villes est corrompue, comme dans toutes les villes de pèlerinages ou d'hébergements, jamais je n'ai entendu mettre en doute la dignité de sa vie familiale, tandis que, sur

ses prédécesseurs, la chronique scandaleuse était abondante.

Le grand Chérif a raconté devant moi qu'il avait été en résidence obligée et surveillée à Constantinople pendant vingt-sept ans. Durant toute cette longue période, il n'était jamais sûr de vivre l'instant qui venait. Le sultan Abd el Hamid avait pour lui une considération constante, mais se défiait de son influence : et on sait que la défiance du Sultan Rouge était souvent mortelle. Cependant l'Emir Hosséin nous a toujours parlé du sultan Abd el Hamid de la manière la plus déférente.

Pour apprécier équitablement le caractère du Roi du Hedjaz, il faut évidemment tenir compte de cette longue épreuve : aucun Européen, je pense, ne serait capable de l'endurer en gardant sa raison entière. « Chaque fois qu'on me faisait appeler au sérail, disait le Chérif, ce pouvait être pour n'en pas sortir vivant ».

Il était d'opinion répandue que le Malik avait sous sa maison, à la Mekke, des caves-oubliettes, dont les habitants si frondeurs de Djeddah avaient une crainte très réelle et très utile. Cependant, jamais je n'ai su un fait précis à ce sujet, ce qui me fait penser que ce n'était qu'une légende. D'autant plus que, lorsqu'on découvrit en 1919 une conspiration de comités de notables de la Mekke, de Médine, et de Djeddah pour renverser le Malik, il fit preuve d'une clémence complète, et il n'y eut aucune sanction.

Le Malik abandonnait entièrement à ses fils les subventions qu'il recevait de l'Angleterre aussi bien que les cadeaux que nous lui fîmes à l'occasion des pèlerinages de 1916 et 1917 (environ un million de francs d'alors chaque fois). Il se contentait des recettes de la douane de Djeddah et du produit de quelques taxes, qui pouvaient aller au total à 12 ou 15.000 livres sterling par mois, alors que l'Emir Faïçal touchait plus de 105.000 livres sterling et chacun des Emirs Ali et Abdallah 55.000. Cette manière de faire était la preuve d'un désintéressement incontestable. Du reste, le Malik a été mis en faillite à Chypre en mai 1920 (*Gazette de Lausanne* du 14 mai) pour une somme de six cents francs or qu'il n'avait pas pu payer. C'est le seul homme d'Etat que j'aie approché qui ait négligé à ce point de faire sa fortune personnelle.

II

Les causes du soulèvement du grand Chérif Hosséin contre les Turcs sont multiples :

— Danger personnel qu'il courait par suite de la haine du triumvirat jeune-turc Enver, Talaat et Djemal ;

— Spectacle de la misère du Hedjaz, privé de pèlerinage et réduit à la famine par le blocus anglais (proclamé le 15-novembre 1915) ;

— Entraînement de la population qui le considérait comme son chef, comme son recours dans ces calamités ;

— Espoir de constituer un Etat Arabe faisant revivre les traditions des Khalifas Beni Abas (Abassides) de Bagdad, renversés par les Turco-Mongols.

Le général Liman von Sanders, dans son livre *Cinq ans de Turquie*, qui est bien près d'être un livre d'histoire, a souligné à plusieurs reprises que les fautes des Jeunes-Turcs avaient causé la Nadha Arabe.

L'Emir Hosséin ben Ali, nommé Grand Chérif de la Mekke en 1905, n'avait été autorisé qu'en 1909 à quitter Constantinople et à rejoindre son poste. A son arrivée, il trouvait le Hedjaz, en interrègne depuis plusieurs décades, dans un état complet d'anarchie. Car les autorités turques, impuissance et indifférence, n'intervenaient en Arabie que par l'intermédiaire des Emirs locaux : ainsi faisait Rome autrefois avec ses *reguli* indigènes, et on sait que l'Empire Osmanli se dénommait lui-même *Memleket-i-Roum*, Empire de Rome.

En peu de temps, le grand Chérif rétablit une situation ordonnée, dont on avait perdu même le souvenir ; ce qui lui valut la reconnaissance et la soumission des populations. Son fils Abdallah mena une expédition au Nedjd, obligeant l'Emir Ibn Saoud à reconnaître la suprématie ottomane, et l'Emir Faïçal opéra de manière analogue en Assyr contre le Cheikh Idriss.

Les services rendus à la Turquie étaient donc éminents.

On aura une idée de la situation par le fait que les Turcs furent impuissants à assurer la protection de la compagnie de débarquement du croiseur allemand *Emden* quand elle traversa le Hedjaz, au début de 1915 ; le grand Chérif n'eut qu'à envoyer l'Emir Abdallah avec quelques hommes à chameau pour sauver ce détachement, dont la perte était certaine sans cette intervention.

Mais l'Emir Hosséin demeurait attaché aux vieilles traditions gouvernementales ottomanes. Comme tous les Arabophones, il éprouvait un vif ressentiment de la lutte entreprise par les Jeunes Turcs contre la langue arabe et les populations arabes. Lui-même avait été l'objet à la Mekke, de la part du lieutenant-colonel Vehib bey, vali turc, de mesures vexatoires et injurieuses, auxquelles il avait répondu par l'émeute.

D'autre part, il était convaincu que l'intérêt de la Turquie était de rester du côté anglo-français. Au moment où les Jeunes-Turcs nous déclarèrent la guerre, il envoya au sultan Mohammed V un télégramme pressant pour le dissuader de cette rupture, — geste dont on ne saurait exagérer le mérite, en face d'Enver, arrivé au pouvoir en assassinant lui-même son Ministre de la Guerre, Nazim Pacha.

Enfin, quand le gouvernement jeune-turc lui prescrivit de proclamer la guerre sainte contre les Alliés, il le fit avec des restrictions enlevant toute valeur à cette manifestation ; et il laissa

les « volontaires » de la Mekke rentrer chez eux dès la deuxième étape de leur mise en route vers le Nord.

Cette attitude détermina le triumvirat à décider sa perte et son remplacement par le Chérif Haïdar, inféodé aux Allemands.

Le blocus anglais, bien que très incomplet, avait amené la raréfaction des vivres, dans un pays où tout vient de l'extérieur et surtout des Indes. La misère, la famine, causaient un vif mécontentement, tant chez les Bédouins transporteurs que chez les citadins hôteliers. Et tous tournaient naturellement leurs regards et adressaient leurs supplications au chef qui venait de rétablir l'ordre dans leur pays.

Mais le grand Chérif se rendait bien compte des difficultés qui l'attendaient. Il ne pouvait compter que sur l'appui des Bédouins, lesquels n'ont d'autre guide que leur bénéfice immédiat et qu'il faudrait subventionner. Tout le personnel religieux ne vivait que des subventions de la Turquie ; il faudrait en assumer la charge, qu'on évaluait à un montant annuel de 15 à 20 millions de francs d'alors. Rien ne pouvait donc se tenter qu'avec l'aide de ressources extérieures, dont il fallait être assuré. Aussi l'Emir dira-t-il, en novembre 1916, à Si Kaddour Benghabrit « que le Hedjaz, par la faiblesse de ses ressources, n'était pas capable de vivre sans l'appoint de territoires voisins ».

Mais justement, la Grande-Bretagne, qui appréciait toute l'importance du soulèvement du Hedjaz et des Lieux Saints, au cours des négociations à ce sujet, allait jusqu'à autoriser Sir Henry Mac Mahon, Haut Commissaire au Caire, à promettre même *Bassorah et Baghdad*, si cela était nécessaire, pour décider le grand Chérif.

Et, en effet, quand on se remémore l'effort militaire que nous avons dû faire en Tunisie, en Algérie, au Maroc, au Sahara et au Soudan, la disparition de l'Italie de la Tripolitaine, l'état d'esprit en Egypte, l'action allemande en Perse et en Afghanistan, on imagine ce qui serait arrivé si le Chérif Haïdar avait été intronisé à la Mekke et avait organisé sérieusement la proclamation de la Djihad. Des dizaines de divisions françaises et anglaises auraient dû quitter la France et aller en Afrique du Nord ou aux Indes.

La diplomatie anglaise avait donc mesuré exactement la valeur de ce concours en autorisant à « promettre » les concessions étendues qui ont été dites.

Heureusement pour les Alliés, tandis que le grand Chérif hésitait, l'arrivée à Médine d'un détachement turco-allemand destiné au Yémen l'obligea à choisir sans délai : la révolte ou la potence. L'Emir Faïçal, qui se trouvait à Médine aux mains des Turcs, ne leur échappa que de justesse.

Et le 10 juin 1916, l'Emir Hosséin déclencha la Nadha à la Mekke, de manière prématurée pour lui, mais par une nécessité inéluctable.

III

Dès le début de son règne, le grand Chérif, proclamé Roi des Arabes (30 octobre 1916) et reconnu seulement comme Roi du Hedjaz par les Alliés, se heurta à des difficultés extérieures et intérieures.

A l'extérieur, les gouvernements français et anglais avaient bien cherché à se mettre d'accord au sujet de leur action commune en Arabie, mais ils n'y parvinrent jamais efficacement. La base adoptée était l'indépendance du Hedjaz et le désintéressement réciproque, mais l'Angleterre ne s'y conforma jamais. D'autant plus qu'il y a dans l'organisation britannique une indépendance des agents locaux qui nous paraît de l'anarchie, et que l'action anglaise était menée, du Caire et de Delhi, avec des points de vue généralement opposés.

La France faisait dire qu'elle ne se désintéressait pas de la Syrie, mais « qu'elle était disposée à tenir largement compte des desseins d'expansion du Chérif » (1^{er} mai 1917).

En Arabie centrale, les Britanniques avaient mis à la fois sur le Nedjd et le Hedjaz, le premier étant soutenu par Delhi, le second par le Caire. Les deux Etats Arabes l'ignoraient, tout en le soupçonnant. Mais les deux organismes anglais eux-mêmes ne se tenaient pas mutuellement au courant et étaient souvent en opposition complète.

Cependant, en fait, pendant les années 1916, 1917 et le début de 1918, les subsides, les égards, les aides en personnel et en matériel, les pèlerinages solennels aussi importants que les circonstances le permettaient, furent pour le Malik l'aide qui lui était indispensable.

Pendant cette période, le Roi poursuivit à l'intérieur un effort d'organisation, qui eut à certains moments des résultats visibles, mais que les péripéties de la lutte contrecarraient. Et surtout le manque d'un personnel capable entravait cet effort. Les Syriens, les Mésopotamiens et les Egyptiens auxquels il eut recours pour y suppléer, le plus souvent sortis des rangs, ne montrèrent pas en général les connaissances et les qualités nécessaires ; ils eurent contre eux l'hostilité des Hedjaziens et leurs dissensions causèrent les plus sérieuses difficultés.

Le point de départ était, d'ailleurs, bien éloigné de nos conceptions modernes. Comme tous les souverains musulmans, en effet, le Malik ne déléguait aucune parcelle de son autorité. On jugera de la situation par le fait que des villes comme la Mekke et Djeddah n'avaient pas de ressources propres, et que les Raïs el Beladiya, les chefs de municipalité, n'y faisaient rien que par l'ordre et aux frais du Roi. On s'imagine le monceau de vétilles qui absorbaient l'activité du souverain, et les abus qui en résultaient.

Les idées économiques du Malik étaient celles des souverains orientaux : le monopole du commerce lui semblait une prérogative royale. Nous devons noter d'autant mieux qu'il fit ca-

deau à la France de 3.000 peaux, et autorisa la sortie d'une cargaison de cuirs pour Marseille, au moment même où il en interdisait l'exportation. Nous n'avons pas eu tant de gestes généreux de cette sorte pour ne pas apprécier ceux-ci comme ils le méritent. Souvenir d'autant plus agréable que le gouvernement anglais fit appuyer très complètement l'effort du Chef de notre Mission militaire à ce sujet : le colonel Wilson dit au colonel Brémond qu'il serait son second (*sic*) dans cette affaire.

Le Malik, chef religieux, essaya de donner une tenue plus orthodoxe aux villes du Hedjaz.

Les cafés furent fermés aux heures des prières.

Les boissons alcooliques furent interdites et détruites. Mais comme les principaux distillateurs étaient les Chérifs les plus influents de la Mekke, qui y trouvaient de gros revenus, la réforme fut inopérante. L'alcool se cacha, mais continua à sévir.

A la Mekke, le Roi entreprit de faire démolir un sordide quartier de huttes qui servaient de demeures aux prostituées. Mais l'opposition des profiteurs de ce commerce souleva une telle émotion que la démolition fût arrêtée.

Ces deux échecs font mesurer la réalité du pouvoir « absolu » du souverain.

Le Malik eut à s'occuper de l'esclavage. Il passait pour antiesclavagiste. D'ailleurs le Coran, contemporain de la conquête de la Bretagne par les Angles, de l'Italie par les Lombards et du règne de Dagobert sur les Austrasiens, s'il maintient l'esclavage, que personne à cette époque n'aurait imaginé pouvoir être supprimé, édicte des prescriptions qui l'atténueraient fortement si les hommes suivaient jamais les règles de leurs religions qui les gênent.

Et il rendait l'affranchissement obligatoire quand il était demandé par écrit. Mais des questions sociales de cette sorte dépassent évidemment l'effort d'un homme.

Ce n'est qu'en 1928 que l'Angleterre a cru possible de libérer les esclaves de sa colonie de Sierra-Leone, qui étaient, d'après les journaux, au nombre de 215.000. Et elle paraît n'avoir rien fait, depuis deux siècles, en faveur des trente millions de parias de l'Inde, dont la condition est pire que celle des esclaves.

Plusieurs des cas d'esclavage, dont nous avons eu connaissance au Hedjaz concernaient des noirs originaires de la Nigeria britannique, grand centre africain de dispersion. Et si on n'a pas pu supprimer ce commerce à son origine, il est évident qu'à son autre extrémité, il continuera. L'esclavage ne cesse d'ailleurs que quand les moyens de transport et le machinisme l'ont rendu inutile : et le Hedjaz en est encore au temps de Saül.

IV

Au point de vue français, il importe de noter les manifestations suivantes de l'état d'esprit du Malik à notre égard.

— Le Roi donna toutes facilités pour l'achat d'une maison-hôtellerie à la Mekke pour nos Pèlerins, acquisition qui fut négociée et résolue en quelques jours par Si Kaddour Benghabrit en 1916, et régularisée judiciairement (car la procédure musulmane est aussi compliquée que la nôtre) par Si Mustapha Cherchali en 1917. L'opinion publique à la Mekke y était nettement défavorable, car elle y voyait un moyen d'échapper à son exploitation : et l'occupation de cette maison par nos pèlerins en 1917 donna lieu à des incidents. Le Malik alla jusqu'à avancer les fonds nécessaires au paiement, alors que la lourdeur de notre organisation financière n'avait pas permis aux fonds d'arriver en temps voulu, et il renonça aux droits d'enregistrement habituels, assez élevés.

Conduite d'autant plus caractéristique que le même avantage, demandé par l'Italie, ne lui était accordé qu'avec des restrictions capitales : l'hôtellerie devait rester sous la direction du Malik. Et la question n'aboutissait pas en 1918 pour l'Angleterre.

— Sur la demande de notre chef de mission, le Roi ordonnait le quadruplement du cimetière des non-musulmans de Djeddah, devenu trop exigü, et en imposait la clôture à la municipalité de cette ville. Mesure qui, évidemment, heurtait l'opinion.

— Aux trois pèlerinages de 1916, 1917 et 1918, il donna des attentions particulières à nos pèlerins, faisant jouer « la Marseillaise » par sa musique au Djebel Arafah en 1916, se faisant accompagner dans toutes les cérémonies par nos représentants et nos officiers, et désignant nos tirailleurs pour sa garde d'honneur. Il ne manqua pas une occasion de recommander à nos pèlerins d'être bons Français : il n'est pas douteux que cette attitude a eu un effet favorable à notre cause, comme j'en ai entendu les échos.

— A chacune des visites de nos bateaux de guerre à Djeddah, le Malik leur témoigna son intérêt : il visita le *Pothuau*. Même en 1920, il en fut ainsi pour le *Desaix* (2 et 3 mars), et pour les chalutiers de la Division navale de Syrie, qui furent toujours traités sur le même pied que les navires britanniques.

V

Après la venue de Sir Mark Sykes et de M. François Georges-Picot à Djeddah, les 19 et 20 mai 1917, l'accord parfait s'était établi entre les Alliés, d'une part, le Malik et ses fils de l'autre.

Mais, la victoire obtenue, la situation changea complètement.

Pratiquement, la France cessa à peu près toute action auprès du Malik. Le commandant Castroux, envoyé comme chef de notre Mission militaire à Djeddah en mai 1919, n'avait aucune instruction écrite ou verbale, et se bornait à un rôle d'observateur au profit de la Syrie. Sans un seul mot d'explication, il n'y eut aucune représentation française au Pèlerinage de 1918, à

L'heure même où Ibn Saoud proclamait que les pèlerins ne viendraient plus aux Lieux Saints tant que le Malik Hosséin y règnerait.

La Grande-Bretagne, de son côté, inquiète de l'opposition au sionisme, désireuse de limiter ses dépenses, et persuadée que Clemenceau céderait Damas comme il avait cédé Mossoul, poursuivait une politique antifrançaise en Syrie, et soutenait à la fois les extrémistes de Damas, le Nedjd et le Hedjaz.

Au milieu de cette tempête, le Malik s'efforçait de conserver la direction des affaires arabes ; mais, isolé dans son désert, il ne pouvait empêcher l'Emir Faïçal à Paris de devenir le personnage principal, contre le gré de son père : la *Qibla*, le journal du Malik, faisait un silence complet sur l'accord conclu par l'Emir Faïçal, à Paris, avec la France et allait même jusqu'à le désavouer formellement. Ce journal menait en même temps une campagne violente contre les Français, et nulle tentative n'était faite pour y mettre un terme ; alors que le principal but poursuivi était vraisemblablement de nous amener à négocier.

D'autre part, le Malik Hosséin s'efforçait d'obtenir l'appui de la Grande-Bretagne contre le Nedjd de plus en plus menaçant, en s'étayant sur les accords conclus en 1915 avec Sir Henry Mac Mahon, accords qui étaient contraires aux traités Sykes-Picot ; mais le Foreign Office déclarait ignorer ces textes, et l'appui se bornait à l'envoi de cinq automobiles et de quelques avions à Djeddah. L'Angleterre faisait pression sur les deux adversaires pour les empêcher de continuer leur guerre.

Sur ces entrefaites, le Malik demandait au Maréchal Allenby, Haut Commissaire au Caire, de se faire représenter à la Conférence de la Paix comme « *Chef du soulèvement arabe* » par l'Emir Abdallah, spécifiant que l'Emir Faïçal serait rappelé. La réponse fut qu'il n'avait le droit de parler que comme Roi du Hedjaz, et qu'on ne reconnaissait pas de Chef du soulèvement arabe.

Pourtant, le Foreign Office avait télégraphié au Sirdar au début de novembre 1916 (et notifié le 7 au gouvernement français) pour le charger de faire connaître au Chérif « que les trois gouvernements Alliés considéraient Husséin comme *Chef des populations arabes en révolte contre les Turcs.* »

Mais les temps étaient changés : promesses électorales, selon l'expression de Lloyd Georges !

Au moment des négociations préliminaires, en octobre 1915, Sir Henry Mac Mahon avait préconisé la reconnaissance du grand Chérif comme Khalifa ; et le colonel Wilson, chef de la British Agency à Djeddah, en février 1920, était d'avis que le Malik se proclamât khalifa pour éviter que ce titre n'allât en Afghanistan. Tout en désirant ce titre, le Malik ne se dissimulait pas qu'il lui causerait des difficultés avec le Nedjd, l'Yémen et même l'Egypte, candidat possible à la direction politique de l'Islam de-

puis que son indépendance était proclamée. La visite de l'ex-sultan de Constantinople, Mohammed VI, aux Lieux Saints à la fin de 1922, la renonciation de la grande Assemblée turque au Khalifat, décidèrent le Malik à se faire proclamer Khalifa (3 octobre 1924).

Isolé dans son pays, le Roi tenta tous les moyens de se faire entendre du Congrès de la Paix : envoi de l'Emir Abdallah au Caire, où il fut éconduit ; invitation à M. Clemenceau de s'arrêter à Djeddah en allant aux Indes, ce que ce dernier refusa dédaigneusement, irritant vivement le Malik contre la France ; projet d'aller lui-même à Paris.

Dans sa lutte, de plus en plus défavorable, contre le Nedjd, le grand Chérif montra la ténacité la plus constante ; « ce vieux prince est, quoi qu'on en puisse penser, un caractère », écrivait le Commandant Catroux (10 juillet 1919). Mais Ibn Saoud avait deux avantages : la situation continentale de ses Etats, qui le mettait hors d'atteinte, et une plus grande docilité. Les Anglais qui, en 1919, avaient espéré obtenir le mandat sur le Hedjaz, ne se souciaient pas de faire une expédition militaire dans le seul but de soutenir la dynastie hachémite, dont ils n'avaient plus besoin, et alors que son chef faisait preuve de volonté d'indépendance : ils lui retiraient l'appui militaire et parlaient de suspendre leurs subventions.

A plusieurs reprises, le Malik menaçait d'abdiquer, mais se dérobaient quand le colonel Vickers lui offrait du papier pour l'écrire ou quand le maréchal Allenby, venu à Djeddah, lui demandait où il voulait se retirer, et quel serait son successeur.

Et la fin arriva : départ de la Mekke, abdication en faveur de l'Emir Ali réfugié à Djeddah (3 octobre 1924), tentative de résistance à Akaba, à laquelle l'Angleterre mit un terme en obligeant le Malik à aller résider à Chypre (18 juin 1925).

On sait sa mort à Amman, auprès de son fils Abdallah, roi de Transjordanie, et son inhumation solennelle à Jérusalem (*el Qouds*, le Saint) dans la mosquée dite d'Omar (4 juin 1931).

*
**

Il semble équitable de penser que le Malik, musulman certainement convaincu, n'a poursuivi que l'intérêt de l'Islam, religion arabe. On peut discuter les moyens qu'il a employés et qui, la plupart du temps, lui étaient imposés par les circonstances. Au surplus, il paraît bien que la réalisation de ces projets sortait des possibilités.

Je ne pense pas que l'installation des gens du Nedjd au Hedjaz soit un progrès, au contraire. Il y a bien parmi eux des chefs comme l'Emir Faïçal ben Saoud qui, venu à Paris, y avait conclu avec l'Emir Faïçal ben Hosséin un traité fort raisonnable d'entente entre les deux pays, mais, malheureusement, d'application impossible à cause des haines locales. Toutefois, un homme ne peut transformer un peuple. Et l'oli-

garchie théocratique des Oulema ouahabites n'entend pas lâcher son pouvoir, basé sur un fanatisme étroit : le sultan du Nedjd l'a déjà plusieurs fois éprouvé.

Pour nous, il est évidemment regrettable que nous n'ayons pas causé ni négocié avec cette famille hachémite, dont le pouvoir moral en Orient est prouvé par les faits. En effet, l'Angleterre et le roi Faïçal, à chaque négociation avec la Turquie, ont avancé leur frontière, bien que n'ayant que des forces militaires très réduites (un bataillon du régiment de Londres et trois bataillons indiens au moment du maximum). Tandis qu'en Syrie avec des moyens formidables (à la tribune de la Chambre, M. Briand a évalué nos effectifs à cent mille hommes et M. Jonnart a parlé de milliards gaspillés), nos représentants ont reculé de cent kilomètres à chacun de leurs « accords » avec Angora.

On ne peut donc que regretter cette coupure du fil télégraphique qui a empêché l'acceptation de l'Emir Faïçal à l'ultimatum Gouraud de parvenir à Beyrouth et a permis, par suite, la marche sur Damas. Aujourd'hui que la candidature de l'Emir Ali au trône de Syrie est fréquemment invoquée, cette expédition risque de prendre un caractère évident d'inutilité.

A l'heure où éclata la Nadha arabe, la situation des Alliés était peu brillante, et cette importante diversion était précieuse. Sous le règne du Malik Hosséin ben Ali, la France a eu aux Lieux Saints de l'Islam, en 1916, 1917 et 1918, la situation correspondant aux intérêts islamiques dont elle a la charge. Si, à partir de 1918, l'accord cessa, il faut reconnaître que notre abstention y fut pour beaucoup, et que rien de sérieux ne fut tenté pour empêcher la tension.

En supposant que les projets d'intronisation de l'Emir Ali en Syrie prennent corps, l'effort du Malik Hosséin acquerrait dans l'histoire une grande valeur, ayant amené ses trois fils à Bagdad, Amman et Damas ; il s'agirait bien d'un mouvement s'apparentant à ceux de la fondation des dynasties des Beni Oméïa ou des Beni Abas, résurrection des efforts asiatiques de l'antiquité.

Et peut-être, sous l'égide de la famille hachémite la Syrie retrouverait-elle l'apaisement que le trop court redressement du général Weygand n'a pas eu le temps de lui donner, et que M. Ponsot poursuit actuellement dans des conditions très difficiles.

Général BRÉMOND (C. R.)

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 50 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

DAMAS

SON OASIS, SES HABITANTS

LE PANORAMA

Un amateur raffiné de splendeurs de la nature qui veut trouver son « Chemin de Damas », c'est-à-dire éprouver toute la stupéfaction qu'offre l'apparition subite du célèbre panorama de l'Oasis, évitera de s'acheminer vers la ville sainte par le chemin de fer de Beyrouth. Cette voie suit depuis Zebdani (un autre paradis terrestre, — l'authentique, paraît-il) la riante et verdoyante vallée du Nahr Barada qui est l'avenue naturelle de l'immense parc damasquin; le torrent aux eaux claires et écumantes ressemblerait à s'y méprendre à un gave de nos Pyrénées, n'étaient les âpres collines dénudées de l'Anti-Liban qui encadrent sa gorge étroite. Une aussi aimable transition a l'inconvénient de familiariser le regard avec le spectacle de la verte nature.

Afin de se ménager un effet de surprise complète, il est préférable d'aborder l'oasis en venant d'une région désertique; le mieux sera évidemment d'utiliser la voie des airs. Alors le contraste entre l'aridité désolante de la montagne et la grâce de la forêt apparaît vraiment saisissant. Nul n'échappe à une aussi vive sensation : ni l'indigène accoutumé à contempler son sol calciné et ses rochers couleur de rouille, ni même l'Européen, privé depuis son arrivée au Levant de la vue des bocages et des prairies, ne peuvent rester insensibles à la brusque vision d'une mer de verdure si rafraîchissante.

Les surnoms ont été prodigués à la ville enchanteuse pour caractériser l'opposition entre la beauté d'une cité enchâssée dans ses jardins et la laideur de ses environs, la disparité entre la richesse de l'oasis et la misère du désert.

Paradis terrestre. — Paradis terrestre, en effet, un paysage aussi enchanteur, un tableau aussi féérique. Les frais vergers où les eaux vives ruissellent en abondance, où les fruits savoureux sont partout à la portée de la main, où l'ombrage est si accueillant, incitent au repos et à la rêverie. Vraiment, lorsqu'au mois d'avril, les innombrables arbres fruitiers revêtent leur parure printanière et fleurie, embaument l'atmosphère de parfums capiteux, la nature en fête offre aux âmes simples et mystiques un doux reflet du paradis.

Certes, les merveilles de l'oasis, un peu surfaites, peut-être, ne produiront pas une impression aussi paradisiaque sur le voyageur qui arrive en droite ligne d'occident; le touriste européen, déjà blasé, ne s'enthousiasme pas aussi aisément que le primitif, surtout si notre heu-

reux mortel a déjà admiré les trois panoramas préférés de Maupassant : la baie du Mont Saint-Michel, la rade d'Ajaccio, le golfe de Naples. Il ferait toutefois preuve de partialité et manquerait de sens esthétique en dédaignant la fameuse « Ghouta ».

Grain de beauté du désert. — Image hardie et suggestive qui met également en relief l'antagonisme des couleurs entre la verte futaie de la banlieue damasquine et le sol aride de teinte fauve qui l'encercle de toutes parts.

Perle du désert. — Figure probablement plus exacte ; mais si nous adoptons ce riche joyau comme symbole de la métropole syrienne, nous ferons des réserves sur la forme, la nuance et le sertissage de notre précieuse gemme. Perle baroque d'abord, car son dessin est des plus irréguliers ; les deux grands faubourgs de Salahié et de Meidan déparent la symétrie de l'enceinte. Heureusement la vue des myriades de coupes, des sveltes et multiformes minarets (on compte à Damas 240 mosquées) qui émergent de tous les quartiers, comme des tiges de pierre, ont tôt fait de racheter le défaut d'harmonie du décor.

Perle de ton opalin, car les demeures et les murailles syriennes n'ont pas la coloration neigeuse et éblouissante des « médinas » de notre Mogreb africain : Casablanca, Alger la Blanche, Tunis l'immaculée... Cependant des mosquées blanchies de chaux jettent de-ci de-là une note plus claire et plus gaie dans l'amas grisâtre des constructions.

En tout cas, perle sertie d'admirables émeraudes, car l'enceinte est littéralement noyée dans un océan de jardins qui l'entourent d'un cadre idéal. Sertissage fort capricieux d'ailleurs, dont la verdure suit toutes les fantaisies et se moule aux nombreux méandres des bras du Barada.

La parure du tableau varie à chaque heure. Le matin l'oasis se réveille dans un lit de brume floconneuse ; le jour, il semble brûler sous les feux d'un soleil fulgurant. Dès le crépuscule, la ville scintille des lumières qui s'allument, tandis que la forêt et les monts s'assombrissent.

Le bijou du désert, avec sa luxuriante ceinture de parcs agrestes, repose mollement dans sa plaine opulente ; un cirque de hauteurs dénudées dessine alentour comme un écrin d'aspect sévère. Au Nord le Djebel Kassioum, lépreux, semé de ruines, perforé de grottes et de crevasses, miné par le pic des carriers, domine la cité et semble veiller, comme une montagne sacrée, sur ses habitants ; gigantesque nécropole, avec les vastes cimetières de Salahié couchés sur ses pentes, avec les tombeaux de marabouts vénérés juchés sur son sommet ; colline imposante malgré sa pauvreté, expressive par son coloris étrange et instable qui change à toute minute ; écran fantastique qui reflète comme un miroir terni tous les aspects du ciel : safran sous le soleil levant, doré à midi, ocre au

crépuscule, grisâtre la nuit, plombé par l'ombre des nuages, cendré sous la pluie, argenté au clair de lune, parfois étincelant sous une couche de neige.

Du côté du Sud, le rocher volcanique et noirâtre du Djebel Mani barre l'horizon. Très loin à l'occident, le Djebel Cheik, géant de l'Anti-Liban, profile sa cime neigeuse. A l'orient, le Zamir Dagh ferme incomplètement la brèche qui s'ouvre sur le désert de Syrie ; ses pentes symétriques s'estompent d'ombres mauves délicates sous les derniers rayons du soleil couchant.

LA VILLE

C'est le sort de toutes les villes arabes d'être plus séduisantes de loin que de près. Qu'elles soient blanches comme en Afrique ou simplement grises comme dans le Levant, les gracieux minarets qui les dominent enjolivent toujours leur panorama. Hélas ! le mirage s'évanouit dès que l'on pénètre dans le dédale des rues mal entretenues et sordides.

Damas n'échappe pas à la loi commune ; elle n'a même pas conservé comme Tunis, Fez, Meknès et Marrakech, dont les quartiers musulmans et juifs ont été soigneusement respectés, la pureté de son style exotique. Aucun plan d'urbanisme n'a présidé à son agrandissement et la civilisation a enlaidi la « Médina », dont le cachet original a été déparé par une déplorable imitation de l'architecture occidentale. Les bâtiments modernes, construits dans un genre pseudo-européen, sont des modèles achevés de mauvais goût, de prétention et de lourdeur. Le quartier chrétien de Bab Touma, la place centrale du Merdjé, le faubourg européen de Salahié ont été envahis par des bâtisses disparates. Les demeures modernes sont en général inconfortables et peuplées d'insectes parasites ; leur structure extérieure, qui donne l'illusion d'une maison de pierre, n'est qu'un trompe-l'œil. Seul, le rez-de-chaussée est édifié en maçonnerie ; les étages qui surplombent le trottoir sont construits en torchis sur une mauvaise armature de peuplier. La faible épaisseur des murs rend les maisons froides en hiver, torrides en été ; d'autre part, les incendies, favorisés par l'imprudence des habitants, se propagent avec une extrême rapidité dans de telles baraques. Très sagement la municipalité a interdit d'élever des constructions neuves en pisé dans certains quartiers.

Veut-on retrouver le cadre séduisant du logis oriental, il faut pénétrer dans quelques riches immeubles ; leurs salles fouillées de fines sculptures, les patios entourés de sveltes colonnades, plantés d'orangers et de cédratiers, égayés par le jet d'eau qui rejaillit dans une vasque de marbre, ne manquent pas de charme.

Le quartier musulman renferme quelques rues étroites et tortueuses qui ont conservé leur caractère primitif. Cependant les souks, bien que grouillants d'acheteurs, n'ont ni le pittoresque,

ni la couleur locale de ceux de Tunis, de Fez et d'Alep. Des boutiques modernes jettent souvent une note faussée dans les immenses bazars qui forment le cœur de la ville indigène. Le Souk Hamidiéh et le Grand Souk ont été complètement déparés par d'affreuses voûtes de tôle ondulée, semblable à des hangars de dirigeables. Seules, certaines mosquées et koubas, ainsi que le palais Azem, sont vraiment dignes d'intérêt. La grande mosquée des Ommyades, foyer vénéré de l'Islam, est imposante. La Tekkié, destinée autrefois à héberger les pèlerins, est un bijou d'architecture religieuse turque, avec sa coupole gracieuse encadrée de deux minarets élancés et symétriques. Le palais Azem, restauré avec un goût consommé par M. de Lorey, est le plus intéressant spécimen de l'art damasquin.

Depuis que la France exerce un mandat sur la Syrie, la municipalité s'efforce, sous la direction d'un habile conseiller français, de tirer le meilleur parti possible d'une grande ville mal venue, mal percée, mal pavée, mal bâtie, dont le cachet et les perspectives ont été abîmés par des édiles ignares et vandales et par des architectes maladroits. Plusieurs millions sont consacrés chaque année à embellir et à repaver les rues, à créer des monuments et des squares, à percer de nouvelles et larges artères. La direction des travaux s'attache à rendre la cité digne de son site admirable.

La physionomie de la rue, comme dans la plupart des agglomérations arabes, est fort captivante surtout pour les nouveaux venus, mais elle a été si souvent décrite dans les « guides » qu'il semble préférable d'en épargner le tableau au lecteur. Cependant en Syrie, certaines catégories de passants méritent de retenir l'attention des curieux : ce sont les cyclistes, les portefaix, les cavaliers et les gardiens de nuit. Le Syrien a attendu notre arrivée pour apprendre à monter à bicyclette ; il s'exerce à ce mode de locomotion, comme à la civilisation, avec toutes les difficultés et les avatars que rencontre un débutant. N'ayant pas encore acquis la notion de l'équilibre et le sens de la direction, il éprouve beaucoup de peine à conduire sa machine et culbute avec une facilité surprenante; mais, très souple, il ne se fait que rarement du mal. Il sera prudent toutefois pour le piéton de rester sur les trottoirs s'il veut éviter d'être entraîné dans la chute des nombreux apprentis vélocipédistes qui zigzaguent dans les rues et sur les places. Mais voici que s'avance un porteur gringalet soutenant sur sa maigre échine une armoire monumentale ; bête de somme humaine, il peine, titube et ploie sous le faix, donnant l'impression d'une cariatide ambulante, vacillante et dérisoire. Le Syrien est peu excusable d'être en même temps qu'un cavalier sans élégance le bourreau de sa superbe monture dont il martyrise la bouche avec son impitoyable mors arabe. Avec l'intention probable d'étonner la galerie, il part subitement à fond de train sur les rou-

tes empierrées et poursuit sa course ventre à terre, en agitant fébrilement coudes et jambes, offrant au spectateur de cette fantasia improvisée la vision d'un cavalier de l'Apocalypse et d'un centaure mal équilibré.

Dès le coucher du soleil, une armée de gardiens de nuit vient prendre faction dans tous les quartiers de la ville ; ces braves gens sont préposés à la sécurité et au sommeil de leurs concitoyens. Vêtus d'un uniforme gris, couleur muraille, armés d'énormes gourdins et munis de sifflets, ils entament dès le coucher du soleil, à la façon d'oiseaux nocturnes, leur musique stridente, destinée sans doute autant à rassurer qu'à tenir en éveil leurs esprits endormis. En même temps la meute innombrable des chiens errants, qui ont somnolé le jour sur les trottoirs, commence sa ronde et accompagne de ses aboiements le sifflement des agents municipaux.

Malgré ses imperfections, la capitale de Saladin conserve un rang honorable dans la hiérarchie des belles villes arabes ; en tout cas, reine incontestée de la Syrie, Damas est la résidence la plus recherchée et l'agglomération urbaine la plus peuplée de la région.

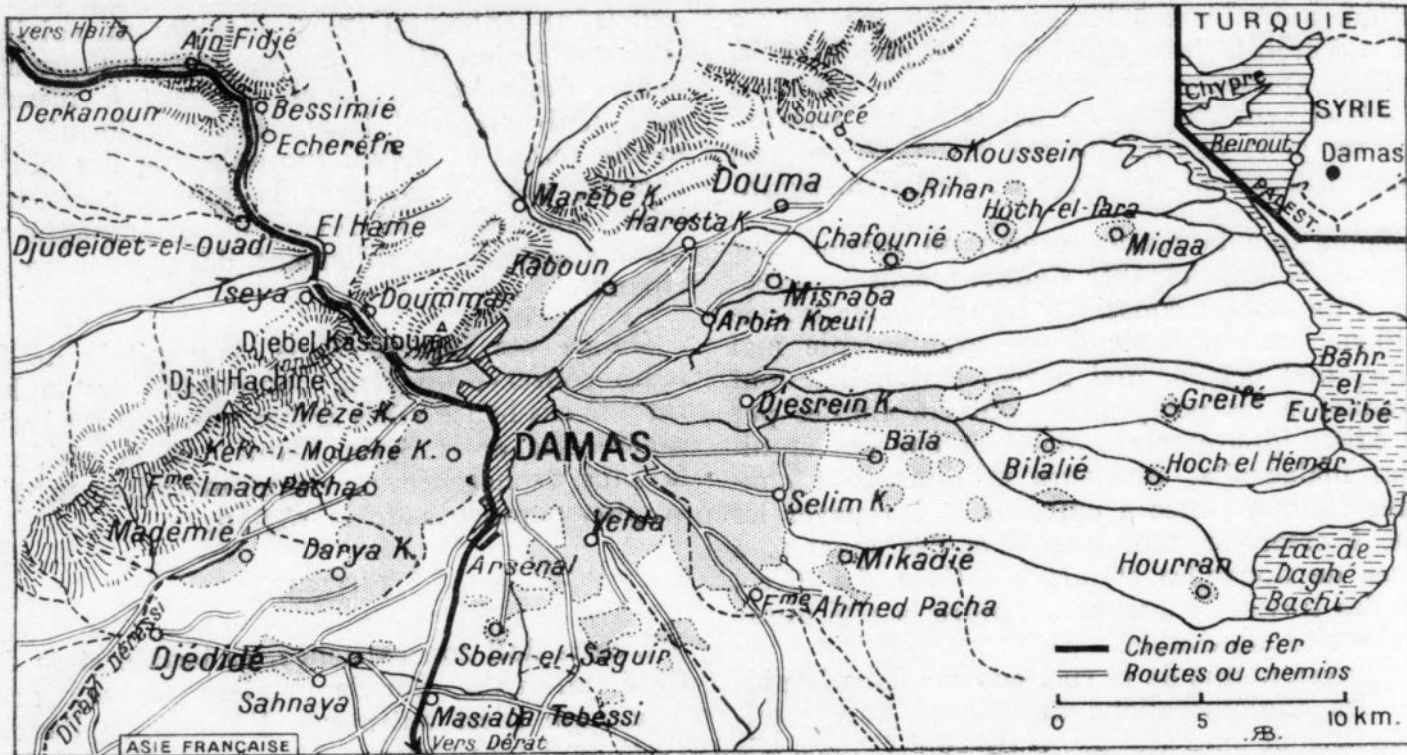
L'OASIS

L'oasis doit son existence, sa beauté et sa fertilité au nahr Barada (rivière froide), cours d'eau qui n'est autre que l'Abana de l'ancien Testament ; les Grecs le décorèrent d'une épithète flatteuse mais méritée, le Chrysorrhœos (fleuve d'or). La longueur du petit fleuve intérieur est de 80 kilomètres environ ; il prend naissance sous le nom d'oued Zebdani, sur le versant est de l'Anti-Liban, et coule dans une cluse étroite, sillon de verdure qui traverse les mornes plateaux calcaires du Djebel Cheik. A 20 kilomètres en amont de Damas, la rivière se grossit d'une riche source vauclusienne, l'Aïn Figé, dont les eaux sont captées pour l'alimentation de la ville. Le Barada a toute l'année un volume assez constant, grâce à la fonte des neiges des hautes montagnes et à l'appoint régulier de nombreuses nappes d'eau souterraines ; pendant les mois les plus pluvieux de l'année, le débit moyen du fleuve est de 20 mètres cubes à la seconde ; il tombe à environ 7.000 litres à la seconde pendant les quatre mois d'étiage, d'août à novembre.

A partir de Doumar, villégiature de campagne des Damasquins fortunés, village situé à 6 km. de Damas et à 728 m. d'altitude, le torrent se sépare en sept branches ; l'artère centrale, la seule qui ne soit pas canalisée, utilise le lit naturel du thalweg pour traverser ensuite la ville de part en part ; les autres bras, créés artificiellement par des biefs, sont dérivés dans des canaux soigneusement cimentés et parfois en tunnel ; ils s'étagent sur les flancs de la vallée en suivant des itinéraires parallèles et prennent

des vocables nouveaux : Nahr Zedid, Nahr Tora, Nahr Danias, Nahr Kanoet, Nahr Mézé... A l'entrée de l'oasis, près de Mézé, les canalisations s'écartent carrément en éventail et se dirigent vers toutes les parties de la plaine à irriguer ; parvenues à pied-d'œuvre, les conduites principales se partagent en bras secondaires qui se subdivisent en une infinité de rigoles, en un chevelu de ruisseaux sinueux de toutes les tailles ;

et ses galets. Depuis l'époque secondaire, il draine les terres végétales et les pierres arrachées par l'érosion à la montagne calcaire ; dès sa sortie des gorges, le torrent forme un cône de déjection très aplati que la main-d'œuvre humaine a transformé depuis des siècles en un delta artificiel ; assagi, il s'étale paresseusement dans un glacis alluvionnaire, avant de se perdre dans sa mer intérieure. Le delta mesure en ligne



DAMAS ET SON OASIS

une foule de barrages, de vannes, de cluses rustiques permettent de distribuer l'eau à volonté dans tous les vergers.

Appauvri, desséché par d'innombrables saignées, aux trois quarts bu par la terre, pollué également par les immondices de la ville, nau-séabond, méconnaissable, le Barada va expirer à 30 km. à l'est de Damas dans un vaste étang marécageux et giboyeux, le Bahar el Outeybé, lac vaseux qui mesure une vingtaine de kilomètres de longueur sur trois ou quatre de largeur. Comme tous les deltas, celui de la rivière froide gagne progressivement du terrain sur la nappe d'eau et repousse vers l'est la rive occidentale du marais ; les étangs sont presque à sec au mois d'octobre et débordent à partir du mois de décembre jusqu'en avril ; leurs rivages sont couverts d'une abondante végétation aquatique composée de joncs très élevés qui servent à tresser des nattes ; ils abritent des troupeaux de sangliers dont la présence explique le nom donné à la région des marais : le Tell des sangliers.

Le Barada est le terrassier et le créateur de la plantureuse plaine d'alluvions marneuses où il va terminer sa course en y déposant son limon

droite 32 km. depuis la sortie des gorges du djebel Kassioum jusqu'au Bahar el Outeybé ; la différence de niveau entre ces deux points cotés 710 m. et 603 m. est de 107 m. ; elle donne au terrain une pente moyenne de 3 m. au kilomètre ; en réalité, l'inclinaison du sol est de plus en plus faible et l'humus devient de plus en plus fin à mesure que l'on s'éloigne de la montagne. Au contraire, à proximité de l'Anti-Liban la pente est plus forte, la terre plus grossière, plus caillouteuse et plus perméable.

Des équipes de terrassiers sont chargées d'entretenir les canaux d'irrigation ; elles sont à la solde de plusieurs syndicats de propriétaires qui disposent de redevances payées par les cultivateurs et aussi de dotations ; en règle générale il existe autant de syndicats que de grandes canalisations. Pour curer et retailler, tous les six mois environ, les séguias, les ouvriers utilisent une longue bêche dont le fer triangulaire est surmonté d'un échelon de bois destiné à soutenir le pied du bêcheur. La réglementation de l'arrosage est très sévère, fort complexe et méticuleusement contrôlée. Chaque domaine reçoit sa ration d'eau réglementaire, au prorata de sa superficie et à date fixe, tous les dix jours en

moyenne. Malgré l'âpreté au gain qui caractérise le paysan syrien, le plan d'arrosage est si bien respecté que le nombre des litiges n'a rien d'exagéré ; les fraudeurs sont l'objet de la réprobation publique.

Comme la ville qu'il baigne, le Barada a donné lieu à des comparaisons : *diadème d'argent* qui couronne et embellit le paradis terrestre. Il serait moins poétique mais plus exact de présenter notre cours d'eau comme une artère aorte jaillie du cœur de la montagne ; elle se bifurque dans la plaine en artères et en artériolles, puis s'égaille en une infinité de capillaires pour imprégner et vivifier la terre ; son liquide nourricier est, en effet, pour un humus altéré, le sang qui en l'infusant lui dispense la vie. Sous un tel climat où le soleil d'été livré à lui-même brûle et crevasse la terre végétale, l'association de l'eau et de la chaleur fait mûrir des moissons merveilleuses ; malheureusement un troisième élément moins éthéré, l'engrais, reste déficitaire et de mauvaise qualité pour la bonne fécondation du sol.

Dans un pays où pas une goutte de pluie ne tombe pendant cinq mois de l'année, l'arrivée du bienfaisant liquide est une question vitale. En temps de guerre ou d'insurrection, il suffirait de détruire les canalisations de Figé et de Doumar pour condamner à mort le cheptel et les cultures de l'oasis, pour affamer la ville de Damas et faire subir le supplice de Tantale à ses habitants ; du même coup d'ailleurs une notable partie de la Syrie, qui tire son ravitaillement de la campagne damascéenne, serait soumise au régime de la diète. C'est pourquoi la valeur d'un domaine dépend beaucoup plus de son allocation en eau d'arrosage que de son étendue ; l'hydraulique agricole permet de diviser et de classer la plaine de Damas en deux secteurs bien distincts. En premier lieu, l'oasis proprement dite, la « Ghouta », abondamment irriguée en toute saison, plantée d'arbres et couverte de légumes ; en second lieu, la prairie ou « Merdjé », traitée en parente pauvre, plus ou moins bien arrosée pendant la saison sèche, où l'on ne rencontre que des céréales, des plantes fourragères, de rares oliviers et de maigres bouquets de verdure. La carte donne une idée très exacte de la répartition des cultures : les zones vertes qui entourent Damas figurent la Ghouta ; les surfaces blanches, situées au sud et principalement à l'est de la ville, correspondent au Merdjé ; en les teintant d'ocre, on obtiendrait à peu près le coloris du terrain après la récolte.

La partie orientale de la plaine, comprise entre les vergers et les étangs, est la moins privilégiée à tous égards ; cette zone se trouve trop éloignée du centre urbain pour recevoir ses engrais ; l'hiver, le sol inondé se transforme en marécage ; l'été, la terre desséchée devient une steppe aride. En outre les pistes sont infestées par des bandes de Bédouins faméliques, pillards de profession, hôtes habituels du désert de Syrie. Les

murs qui entourent les jardins de la Ghouta et les gardiens (*natours*) vigilants tiennent en respect les indésirables ; mais les vastes champs du Merdjé, dépourvus d'enclos, sont sans protection contre les déprédations et les *fellahs* timorés n'osent pas exercer de représailles contre ces hardis voleurs de grain, de volaille, parfois même de bestiaux ; les nomades, une fois leur larcin accompli, prennent la clef des champs, ni vu ni connu. En outre le voisinage des lagunes vaseuses et pestilentielles de l'Outeybé et du Dagb Bachi, où les moustiques pullulent, est si foncièrement insalubre que leurs riverains sont atteints de la malaria. Pour ces diverses raisons, la partie orientale du Merdjé, peu fertile et peu saine, est fortement dépréciée. Aussi le jardinier, le *boustanji*, de l'oasis humide et féconde se considère-t-il d'une essence supérieure, d'une caste plus élevée, que le laboureur, le *fellah*, de la prairie pauvre et desséchée. D'ailleurs le montagnard, le *djebali*, comme le nomade, le *bédoui*, sont l'objet de la même défaveur. Nous retrouvons en Orient, comme partout ailleurs, la vieille hiérarchie paysanne qui sépare les propriétaires des terres riches des fermiers et des métayers des terrains pouilleux. Déjà Pantagruel, vigneron tourangeau, méprisait le misérable cueilleur de pommes du Perche granitique ; de nos jours, le maraîcher cossu du prolifique marais vendéen de la « Terre qui meurt » dédaigne le bocain des maigres collines du Bocage. Mais dans notre pays du soleil, c'est l'irrigation qui crée les aristocraties de la terre.

Un véritable labyrinthe de chemins ruraux, la plupart inaccessibles aux voitures, dessert les propriétés. Côtés par les ruisseaux qui font tourner quantité de petits moulins, ombragés par les noyers, les peupliers et les saules, les sentiers sont très pittoresques et d'un parcours agréable pour le cavalier. Malheureusement, dans le centre de l'oasis, de hauts et vilains murs en terre sèche, sillonnés par une multitude de lézards peureux, interdisent au regard de plonger dans les frais vergers qui restent aussi hermétiquement voilés que le visage des femmes musulmanes. A quelques kilomètres des portes de Damas, les murs s'abaissent pour finir par disparaître à la périphérie de la zone plantée. Coïncidence bizarre : les villageoises des hameaux excentriques ne prennent le voile que pour se rendre à la ville.

Un réseau routier aussi défectueux incite les cultivateurs à n'employer que le moyen de transport préhistorique des bêtes de somme : chevaux, mulets, ânes dont le bât est garni d'un volumineux couffin, et chameaux ; âniers et chameliers détiennent le secret d'équilibrer sur le dos de leurs animaux des charges monumentales.

L'agglomération urbaine fournit son engrais à la partie de l'oasis qui lui est contiguë, car ici, les amendements chimiques sont encore inconnus. Le matin, dès l'aube, une nombreuse et

bruyante cavalerie de bourriquets s'achemine en trotinant de la campagne vers la ville. Leurs conducteurs, les *zebbels*, sont en général des enfants ; ils accourent ramasser les balayures, les détritiques, la poussière, les *zebbalas* des rues ; maigre appoint dont le *fellah* se contente faute de mieux. Les plus débrouillards sont les clients d'une écurie et ramènent à leur patron la précieuse denrée fertilisante ; en échange de son bon procédé, le maraîcher paie en nature en offrant de temps en temps à son obligé un panier de fruits de sa terre. Le fumier animal est si peu apprécié qu'il est le plus souvent détourné de son emploi naturel ; il est utilisé comme combustible pour chauffer les bains maures, les *hammam* ; la cendre est transformée en un simili ciment de mauvaise qualité.

Les campagnards habitent généralement de gros villages noyés dans les frondaisons de l'oasis. Certaines bourgades ont la population de petites villes : Douma, Djédidé, Arbin, Zebedin, Melista, Arasta, etc... Quelques fermes isolées sont dispersées au milieu des cultures. Les maisons campagnardes, basses, construites grossièrement avec des briques de terre sèche, ont une forme cubique et sont sans ouverture sur la route.

Au point de vue militaire, l'oasis représente un redoutable coupe-gorge, favorable aux embuscades et aux surprises. A la suite des événements du Djebel Druse, la plupart des dissidents sont venus se réfugier dans la Ghouta ; ils ont mené la vie dure à nos détachements et à nos convois. Il a fallu, pour nettoyer les jardins, monter une opération à grande envergure ; plusieurs colonnes, venant de l'extérieur, ont exécuté méthodiquement une marche concentrique sur Damas et sont parvenues à purger la banlieue des bandes qui la terrorisaient.

LA FLORE

L'étranger qui pénètre pour la première fois dans l'oasis de Damas, éprouve sinon une déception, du moins un étonnement. Nourri de la littérature orientale, il s'attendait à rencontrer un paysage africain, une flore équatoriale, une *huerta* de l'Alcazar couverte de cactus, palmiers, bananiers, aloès, orangers, grenadiers, etc. Il n'en est rien ; les spécimens de la végétation exotique sont ici en minorité ; les jardins de la Ghouta ressemblent à s'y méprendre à nos vergers de France. La faune elle-même ne diffère que par la présence de solennelles caravanes de dromadaires. Le touriste est tout surpris de voir voltiger autour des arbres les oiseaux de nos pays bocagers : geais, pies, merles, grives. Cependant, sous ce ciel privilégié, toutes les variétés de plantes et d'arbustes se sont données rendez-vous. Une rapide énumération des produits du sol de la plaine damascéenne édifiera sur l'étonnante variété d'un mé-

lange botanique peut-être unique au monde.

Les trois arbres les plus répandus sont l'abricotier, le peuplier et le noyer.

La culture de l'abricot est extensive ; l'abricotier pousse en plein champ comme notre pommier de Normandie ; il fournit au mois de juin une abondante récolte de *mechmech* très savoureux. Les plus beaux fruits sont consommés frais ou confits ; quelques-uns sont transformés en confitures, mais la plupart servent à fabriquer la célèbre pâte d'abricots de Damas, la *Kamerdine* qui est une spécialité de l'oasis. Les fruits sont pressurés à l'aide des pieds dans des auges en maçonnerie établies à demeure dans les vergers ; la bouillie ainsi obtenue, après avoir été débarrassée de ses noyaux, est étalée sans aucun sucrage sur de longues planches, puis exposée au soleil pendant 24 heures environ. La gelée ainsi durcie est alors comprimée en rouleaux à la façon de feuilles de linoléum. Les Américains et les Egyptiens sont les principaux acheteurs de la pâte d'abricots qu'ils transforment ensuite en confitures. Il est probable que les consommateurs étrangers ignorent complètement le secret de la préparation sommaire et peu hygiénique de ce produit. Il est regrettable qu'une confiterie moderne ne traite pas sur place l'abondante et excellente récolte de fruits de la Ghouta. Mais les indigènes restent fidèles à leur *kamerdine* si facile à fabriquer, à conserver et à transporter. Les noyaux sont exportés et leur amande est utilisée par les savonneries.

Le peuplier, que l'on s'attend fort peu à trouver dans un pays aussi chaud, pousse au bord des *séguis* avec une rapidité prodigieuse ; cet arbre est d'un excellent rapport. Le principal inconvénient de ce grand buveur est d'accaparer aux dépens des plantes voisines une grande quantité d'eau. Malgré la médiocre qualité de son bois blanc, il sert à tous les usages ; ses planches sont la principale ressource des menuisiers et des ébénistes ; les troncs mal équarris forment la charpente légère de tous les immeubles de la région.

Les noyers sont de belle venue ; ils donnent leur récolte en septembre ; une partie des noix est utilisée pour la confiserie ; les autres fruits sont soigneusement décortiqués et vendus par des marchands ambulants sous le nom de *jouz abiod* (noix blanche).

L'olivier, plus rustique, se contente d'un sol moins humide ; les olivettes fournissent deux genres de fruits : de grosses olives savoureuses destinées à la table ou à la conserve et des olives de moindre qualité ; elles servent à fabriquer, dans de mauvais moulins, l'huile arabe d'une odeur écœurante et d'une saveur rance, dont les indigènes se régalaient. La cueillette a lieu en novembre.

La vigne produit en octobre d'excellents raisins de table. La région de Douma fournit des grappes rouges très sucrées, qui sont consommées fraîches ou séchées au soleil ; celle de Day-

ra donne de gros raisins blancs. Les vigneron fabriquent un raisiné qu'ils appellent *débés*. Contrairement à la mode levantine, les sarments ne s'étalent pas sur le sol ; les vignobles présentent l'aspect de ceux de nos départements du midi, avec cette différence que les ceps sont plus forts et ne sont pas soutenus par des échelas.

On rencontre encore en abondance le mûrier, le prunier, le néflier du Japon, l'amandier, le figuier d'Europe, le figuier de Barbarie qui n'est autre que le cactus, l'azérolier, le pistachier, le grenadier, l'oranger, le mandarinier, le citronnier, le cédratier qui donne des fruits volumineux dont la pulpe est livrée à la confiserie.

Les habitants savent tirer parti de leurs nombreuses variétés d'arbres : les branches de saules servent à fabriquer des paniers, les roseaux très abondants sont utilisés pour la construction de haies ; les oliviers, les noyers, les abricotiers, etc. sont employés comme bois de chauffage, mais ne sont abattus que lorsqu'ils sont à bout de sève.

L'oasis jouit à tous égards d'un régime de faveur ; elle conserve durant toute l'année son manteau vert ; les premiers bourgeons apparaissent dès février et la campagne ne revêt son feuillage automnal qu'en décembre ; d'ailleurs même après la chute des feuilles, les oliviers, les caroubiers, les orangers, les cactus, les cyprès, les palmiers conservent à la futaie un fond de sombre verdure, sur lequel se détache nettement la raieure argentée des branches de peuplier.

Sous la voûte de la forêt, poussent à vue d'œil la plupart des céréales, froment, orge, avoine, maïs, les herbages et les légumes les plus variés, le chanvre qui, après rouissage, est transformé sur place en cordages. Toutes les familles de cucurbitacés mûrissent en quelques semaines et prennent d'énormes proportions : citrouilles, melons parfumés, pastèques à la chair délicate, gourdes aux formes étranges, courges et concombres. Ils voisinent avec la pomme de terre, les tomates, les aubergines, les poivrons verts et rouges, les oignons, l'ail, le poireau, les fèves, les haricots, les lentilles, les pois chiches, les petits pois, les carottes, les radis de toutes couleurs, la betterave, le navet, la plupart des variétés de salades, le céleri, les épinards, le chou pommé et le chou-fleur, le chou rave, l'artichaut, sans oublier le tabac, l'anis, le sésame, la réglisse. Une nombreuse et diligente population de maraîchers travaille activement à la culture jardinière.

Les prairies naturelles sont remplacées par des herbages artificiels : luzerne, vesce, gesse ; l'élevage des cocons de soie a presque entièrement disparu ; la culture du coton, peu favorisée par le climat, est en décroissance.

A la suite de cette longue énumération, il est permis de qualifier l'oasis de Damas de fruitier,

de potager et de grenier d'abondance de la Syrie méridionale ; ses fruits, ses légumes sont exportés dans une notable partie du Levant. Par suite de l'irrigation régulière de la Ghouta, qu'affecte à peine le régime des pluies, la culture comporte peu d'aléas et fournit bon an mal an un tonnage sensiblement invariable.

LA FAUNE

La faune est également riche. Les moutons à grosse queue, très gras, fournissent une viande saine et savoureuse, bien qu'un peu dure, qui constitue la principale nourriture carnée des indigènes ; la chair des agneaux est succulente au printemps. De nombreux troupeaux de chèvres noires, rustiques et de petite taille broutent les chardons clairsemés de la montagne ; la chèvre de l'oasis, type Angora, beaucoup plus grande, donne jusqu'à trois litres de lait par jour.

Les bovidés sont plus rares. La vache laitière est d'un modèle qui se rapproche de celui du zébu ; son lait permet de fabriquer un beurre exquis ; mais sa viande est maigre et coriace. Les bœufs de labour, trappus et vigoureux, manquent de poids.

Les animaux de selle et de bât sont de toute beauté et mieux traités qu'en Algérie. Le cheval de pur sang syrien, qui passe pour l'ancêtre et le régénérateur de toute la race chevaline, n'a pas une réputation surfaite ; on ne peut lui reprocher que son défaut de taille ; par contre, il possède toutes les autres qualités : élégance, docilité, sobriété, vitesse et résistance ; le cheval commun est une excellente bête de somme. Malheureusement, le troupeau chevalin, fortement mis à contribution pendant la guerre, est également éprouvé par une épidémie de *douri*, siphylis animale. Le mulet, plus résistant et plus sobre, est le meilleur des porteurs.

La race asine est tout à fait remarquable ; elle comprend trois espèces. L'âne gris, le plus répandu, de petite taille ; le baudet noir, presque aussi grand que le mulet ; enfin l'âne de robe blanche, d'une extrême finesse, animal de selle préféré des riches vieillards, qui n'hésitent pas à le payer très cher. Le chameau, moins apprécié des cultivateurs, sert uniquement pour les transports.

Les lapins et les volailles de basse-cour abondent surtout à proximité des moulins, dont les meuniers engraisent leurs pensionnaires à peu de frais : poules, canards, oies, dindons, pigeons ; ces derniers sont rarement sacrifiés, ils sont considérés comme les fétiches du foyer.

La production très copieuse et très variée de la plaine de Damas suffirait à nourrir près d'un million de bouches ; de sorte que ce coin de terre fortunée représente pour les armées les plus nombreuses un centre de ravitaillement pour ainsi dire inépuisable. En conséquence il sera permis de conclure ce chapitre par une nouvelle figure, en comparant l'oasis à une corne d'abondance.

LES DAMASQUINS

Si la géographie physique et économique présente en Orient un vif intérêt, la géographie humaine est encore plus captivante.

Pour un œil peu exercé, tous les Syriques ont un certain air de ressemblance. Sauf quelques *mesquines*, coiffés de la *taia*, petite calotte noire et blanche, tous les indigènes, musulmans, chrétiens et juifs, arborent le *tarbouch* écarlate, en forme de tronc de cône, agrémenté d'un gland de soie ; mode contraire aux usages de nos arabes africains qui considèrent la *chéchia* rouge comme le privilège exclusif des musulmans. Ils obligeaient même autrefois le juif, cantonné dans son *ghetto*, à se coiffer de noir. Mais au Levant, où les massacres ont existé à l'état endémique, le port du fez semble de bonne politique aux minorités religieuses et paraît servir de sauvegarde à ses membres, qui font acte d'humilité en adoptant la coiffure nationale des plus forts. D'ailleurs, dès qu'ils ont mis le pied sur le paquebot à destination de l'occident, les uns comme les autres s'empressent de troquer leur *tarbouch* contre un vulgaire chapeau. En tout cas, le fez donne à tous une apparence d'uniformité qui n'est que superficielle.

Les costumes, bien que plus disparates, ne renseignent pas davantage sur la nationalité et la religion. Seuls les Tcherkesses, avec leur longue redingote serrée à la taille et leur bonnet d'astrakan, les Bédouins, avec leur vêtement flottant, leurs papillottes à l'anglaise et leur allure de brigands d'opérette, les Algériens, restés fidèles au burnous, se distinguent aisément et conservent quelque originalité. La masse s'habille plus ou moins correctement à l'euro péenne et porte la *jaquetta*, qui n'est autre qu'un veston. Beaucoup de mahométans, cependant s'affublent du disgracieux *séroual*, culotte au fond flottant, ou du *kimbaz*, sorte de jupon rayé qui n'a rien de masculin.

Par contre, cette similitude apparente ne trompera pas le Damasquin, dont l'œil est exercé : il identifiera parfaitement à ses traits, à ses gestes, à son accent, le chrétien, le juif, le musulman, le ture, le druse, etc...

Damas, en effet, comme beaucoup de villes du moyen Orient, est une tour de Babel ; le croisement des populations et la diversité des religions y atteignent des proportions inouïes.

Bien des raisons expliquent ce chaos ethnique et une telle confusion religieuse : l'histoire tourmentée du pays qui commence avec l'apparition de l'homme ; la succession et la rivalité des cultes : paganisme, judaïsme, christianisme, islamisme, dont la Syrie fut le berceau ; la situation topographique de l'oasis, plaine opulente située comme une terre promise et une étape rafraîchissante aux portes d'un désert dont Damas représente le port. La ville n'a cessé de jouer le rôle de pôle attractif ; les conquérants ont

toujours été alléchés par ce pays de soleil et d'abondance, à tel point que les vainqueurs s'y fixent et y font souche. De nos jours encore, la tradition matrimoniale franco-syrienne se perpétue ; beaucoup de commerçants, de fonctionnaires et d'officiers convolent avec des Syriennes. Plusieurs Syriques se glorifient à tort ou à raison du sang des Croisés qui coulerait dans leurs veines. Le fait est que certains visages ont un air de parenté avec les physionomies françaises ou anglo-saxonnes.

Il faut encore tenir compte de la situation géographique de la Syrie. D'un côté, les Orientaux qu'attire la Méditerranée, dévalent vers la côte levantine, devenue un carrefour et un champ de bataille des nations : Circassiens, Perses, Arméniens, Indous. Mais nombre des émigrants ne vont pas jusqu'au port, ayant trouvé chemin faisant le pays de leurs rêves ; ils s'arrêtent à Damas. De l'autre côté, les peuples occidentaux et africains qui nourrissent l'ambition d'affirmer leurs droits de puissances méditerranéennes ou éprouvent simplement le désir de commercer, débarquent en Syrie leurs pionniers : colons, négociants, missionnaires, professeurs, chargés de pénétrer le pays ; Français, Italiens, Britanniques, Grecs, Egyptiens, Abyssins...

La Syrie et l'Anatolie, depuis la régression de l'Empire ture, ont servi de refuge aux populations musulmanes originaires d'Europe et d'Asie qui ont préféré s'exiler plutôt que de vivre sous le joug des conquérants chrétiens ; le gouvernement de Constantinople fixait aux émigrés un lieu de résidence. Après 1878, de nombreuses colonies tcherkesses furent ainsi fondées aux environs de Damas ; elles nous ont rendu les meilleurs services pendant l'insurrection de 1926, les escadrons tcherkesses ont fait merveille contre les bandes de rebelles. Après 1913, des Albanais se fixèrent dans la ville où ils sont connus sous le nom d'Arnauts. Récemment, ce sont au contraire des Arméniens et des chrétiens qui ont fui la Turquie pour se réfugier en Syrie.

Les commerçants d'origine syrienne expatriés contractent de leur côté mariage à l'étranger et reviennent au pays natal avec leurs épouses et leurs familles. Déjà les Phéniciens ramenaient dans les ports du Levant des femmes de tous les rivages qu'ils visitaient. Ce métissage a encore introduit un sang nouveau dans le creuset ethnique.

Damas, classée troisième dans la hiérarchie des villes saintes, après La Mecque et Jérusalem, est aussi le point de départ et le lieu de dislocation des pèlerinages pour le tombeau du Prophète. La mosquée des Ommyades, temple vénéré de l'Islam, est le rendez-vous des pèlerins du monde entier. A leur retour du Hedjaz, certains fidèles, tentés par une vie facile et des salaires élevés, fixent leurs pénates dans la région. C'est ainsi que beaucoup d'Algériens et de Tunisiens sont devenus citoyens damasquins et ont augmenté la colonie nord-africaine qui s'est formée

à Damas au moment de l'arrivée de l'Emir Abd el Kader. Les Syriens les appellent des *Mogrebins*. Leur groupement constitue un point d'appui favorable pour l'influence française.

La population damasquine, résultante de tant de migrations et de tant de croisements, représente une macédoine de races et de religions, un jardin zoologique humain. Le dénombrement d'une pareille carte d'échantillons reflète à peu près exactement l'ethnologie syrienne, avec une plus forte proportion de disciples de Mahomet. Tandis que le quart de la population de la Syrie est chrétien, cet élément ne figure que pour un cinquième dans le recensement de Damas.

Les Aborigènes, Hittites, Phéniciens, Philistins, ont formé le fond de la race ; ensuite d'autres éléments très variés se sont superposés et mélangés aux premiers autochtones : Assyriens, Chaldéens, Israélites, Arabes, Egyptiens, Perses, Grecs, Romains, Turcs, Circassiens, Français, Anglais, Italiens... Au cours de l'histoire, les religions et les schismes ont dissocié les nationalités et embrouillé à l'extrême le problème ethnographique. La démographie déjà imparfaite est sujette à caution. Beaucoup d'hommes se dérobent aux opérations de recensement ; quant au sexe féminin, il se montre réfractaire à cette inquisition jugée indiscreète. En outre, les Bédouins nomades du désert, les Hauranais, ainsi que les pèlerins viennent grossir considérablement le nombre des habitants de la ville.

Dans de telles conditions, les statistiques officielles du Bureau de l'état civil ne peuvent donner qu'une idée approximative du chiffre de la population de Damas et de sa banlieue. Beaucoup la considèrent comme plus élevée ; certains l'estiment à 230.000 âmes.

Ville de Damas

Communautés

Musulmans Sunnites	133.977
Musulmans Chiites	160
Grecs orthodoxes	4.724
Grecs Catholiques Romains	5.584
Arméniens orthodoxes	492
Arméniens catholiques	474
Latins Syriens	133
Syriens orthodoxes	299
Syriens catholiques	899
Chaldéens	75
Protestants	184
Maronites	339
Arméniens émigrés	9.668
Israélites	6.147
Druses	218
Etrangers européens	3.991
Algériens	1.497
Etrangers indigènes	15.252
Total	184.153

Le nombre des illettrés est de 96.227.

Parmi les étrangers indigènes, on compte des Bédouins, des Kurdes, des Turcs, des Albanais, des Tcherkesses, des Persans, des Egyptiens, des Indiens.

La population européenne est surtout représentée par des Français, des Italiens, des Grecs et des Russes.

La population des villages dépendant de Damas et situés dans son oasis est de 47.100 dont 44.000 sont mahométans et 1.000 sont Druses. Les chrétiens y sont peu nombreux, un millier à peine.

Quant à la mentalité des Damasquins, elle est des plus intéressante à analyser. La plupart des géographes prétendent que le Syrien n'a pas de patrie, mais seulement une religion. La question confessionnelle, en effet, divise profondément les chrétiens, les musulmans et les juifs ; elle crée encore des dissensions intestines entre les nombreuses sectes chrétiennes et musulmanes de rites différents.

La tolérance n'a pas jusqu'ici acquis droit de cité sur une terre sainte qui fut toujours le théâtre de guerres religieuses. La largeur d'opinion que revendiquent certains mahométans cultivés n'existe qu'en paroles. Quant aux chrétiens, le souvenir des persécutions et des massacres reste vivace dans leurs cœurs. Dans la réalité, le musulman méprise l'infidèle, l'impur, qui lui rend la monnaie de sa pièce et considère les disciples du Prophète comme des sectaires bornés, mais redoutables. Si les onze communautés distinctes chrétiennes, les unes unies à Rome, les autres séparées, s'entendent tant bien que mal, par contre les mahométans ne marchent pas toujours la main dans la main. Selon M. Portalis, « la haine qui divise Chiites et Sunnites est tellement grande que certains théologiens turcs ont été jusqu'à dire que le meurtre d'un Chiite était pour un croyant beaucoup plus méritoire que celui de soixante chrétiens. De son côté, le Chiite considère comme impur tout étranger à sa secte et comme infectés les récipients dans lesquels leur hôte infidèle a bu et mangé ; il s'empresse, dès qu'il a le dos tourné, de les détruire ».

Les conceptions religieuses des Chiites, des Ansarieh, des Ismailés, des Druses sont si particulières qu'il est impossible de songer à un rapprochement de ces quatre sectes dissidentes de l'Islam avec les Sunnites ; les Druses surtout vivent dans un isolement maussade.

Le calme qui semble régner à l'heure actuelle n'est qu'apparent ; sous l'eau qui dort ferment l'intolérance et le fanatisme. « Les religions orientales, a écrit Louis Bertrand, apparaissent comme des citadelles closes, dressées les unes contre les autres. »

Depuis notre arrivée en Syrie, nous nous sommes efforcés, en prêchant d'exemple, d'atténuer les doctrines de haine. Notre impartialité a en-

levé leurs illusions aux chrétiens qui comptaient sur le favoritisme des catholiques français pour s'élever aux dépens des Musulmans ; ces derniers qui redoutaient d'être traités en indésirables ont vu rapidement leurs appréhensions s'évanouir.

On ne peut qu'admirer, dans ce travail de rapprochement, l'œuvre vraiment maternelle de nos institutions d'instruction et de bienfaisance, organisée depuis des siècles par notre clergé régulier et nos religieuses. Nos missionnaires traitent sur un pied d'égalité absolue les enfants, les malheureux et les malades, à quelque culte qu'ils appartiennent. Ils s'abstiennent du moindre acte de prosélytisme et se contentent de faire aimer la France, en répandant les bienfaits de notre culture, les trésors de leur charité et en vulgarisant la langue française. Les missions sont moins nombreuses à Damas que dans le Liban ; cependant on y trouve :

Quelques pères franciscains, qui desservent la paroisse latine ; le collège des Pères Lazaristes, qui compte 300 élèves ; celui des Frères maristes avec 310 élèves. Les Jésuites ont organisé une école arménienne avec 150 élèves et une école pour musulmans, dirigée par des Sœurs mariannes avec plus de 200 élèves. Les Filles de la Charité, ou Sœurs de Saint-Vincent de Paul, possèdent une école de 700 élèves, un orphelinat et un hôpital Saint-Louis.

La moindre faveur accordée en Orient à un parti au détriment d'un autre a souvent de graves répercussions ; il est nécessaire de ménager la chèvre et le chou. Voici, entre plusieurs, l'exemple d'un mécontentement provoqué par une mesure de bienveillance. En 1919, le Patriarche des Maronites, « les enfants gâtés de la France », désireux de conserver la prépondérance politique et religieuse dans une partie de la Syrie et même d'étendre son influence, en apparence spirituelle, en dehors de sa sphère, se rendit à Paris. Il fut assez habile pour obtenir la constitution de l'État autonome du Grand Liban. Cette mesure nous aliéna pendant plusieurs années l'élément musulman et orthodoxe de la côte. Autre exemple d'une portée moins considérable, mais aussi significatif. Le directeur du collège orthodoxe d'Antioche demande et obtient du Commandant d'armes de la garnison un sous-officier pour enseigner le français à ses jeunes élèves ; aussitôt le Père Capucin qui dirige l'école chrétienne de la ville proteste et fait rapporter la décision.

A Damas, où la situation numérique et l'autorité politique des Sunnites sont nettement dominantes, notre mission est singulièrement facilitée ; aucune compétition sérieuse n'est à redouter ; les minorités acceptent sans trop murmurer leur infériorité évidente ; elles font en apparence contre mauvaise fortune bon cœur.

Malgré tant de barricades élevées par la religion, existe-t-il néanmoins un patriotisme sy-

rien, basé sur une communauté de mœurs, de traditions, d'intérêts, de langage ? Existe-t-il au moins une solidarité provinciale ? Existe-t-il à Damas un esprit citadin ? Problème fort compliqué, bien que la valeur du lien linguistique ne soit pas négligeable.

Les difficultés insurmontables rencontrées par la puissance mandataire pour créer un État fédéral syrien prouvent qu'à l'heure actuelle la nationalité syrienne n'est qu'à l'état de gestation. Tour à tour, quatre provinces ont réussi à faire bande à part. Les Libanais, plus civilisés, ont obtenu leur autonomie dans le cadre de notre mandat ; ils n'ont pas tardé à être suivis par les Alaouites. Bientôt après, les Druses, foncièrement indépendants, ont obtenu le même résultat. Le Sandjak d'Alexandrette, habité par une forte minorité turque, est également soumis à un régime spécial. Seules, les provinces d'Alep et de Damas constituent les États de Syrie ; d'ailleurs, le groupement de leurs populations, qui sont loin de sympathiser, apparaît comme un simple lien administratif, sans solidarité de sentiments. A Damas, l'esprit municipal est simplement basé sur des intérêts économiques.

Malgré tant d'antagonismes, il semble difficile de ne pas reconnaître entre ces individus de religions opposées et de races disparates une vague ressemblance de caractère. Quel que soit la fragilité de ce lien psychique, sa connaissance ne peut rester indifférente aux représentants de la puissance mandataire ; il peut servir de fondement à notre œuvre de reconstitution nationale.

Le Syrien a l'esprit vif, souple et actif ; il n'est ni indifférent au progrès, ni dépourvu d'une certaine culture intellectuelle. S'il goûte la littérature, a de l'imagination et se montre sensible à la poésie, par contre ses qualités littéraires sont gâtées par un excès d'emphase ; son sens artistique et son sentiment musical ne sont pas encore éveillés. Beaucoup de citoyens sont polyglottes et parlent couramment notre langue.

Doué de dons précieux pour gérer ses affaires personnelles, le Syrien s'est montré jusqu'ici impuissant à diriger la collectivité et à administrer son pays. Sans le secours de conseillers européens, il n'est pas douteux que la Syrie retomberait vite dans le marasme. Toujours gouverné par des maîtres étrangers, le Syrien n'a pas eu le loisir de faire son apprentissage politique.

Longtemps soumises, souvent opprimées, les populations, en perdant l'habitude de l'indépendance, ont cessé d'être belliqueuses. Les qualités du soldat syrien sont en général médiocres ; il déserte facilement, n'aime pas l'odeur de la poudre et est enclin à la panique. Le tirailleur algérien, qui s'y connaît en fait de discipline et de bravoure, ne professe pas une admiration sans bornes pour son collègue des troupes auxiliaires syriennes. Les soldats de la gendarmerie

et de la police impressionnent favorablement par leur belle allure, mais forment surtout une troupe de parade. Pour garder les propriétés et les fabriques, les patrons emploient, de préférence à leurs compatriotes, des Algériens ou des Indous, réputés plus énergiques. Un mauvais plaisant ayant fait courir le bruit que le service obligatoire ne tarderait pas à être imposé par la France, la population damasquine, fort inquiète, s'empressa de protester contre un projet impopulaire au dernier chef. Cependant certaines races ont échappé à la décadence guerrière : les Alaouites, les Druses surtout et, à un moindre degré, les Maronites et les Bédouins se comportent généralement bien au feu. Le chrétien, qui est avant tout un homme de négoce, est plus réfractaire au métier militaire que le musulman.

En tout état de cause, il est un trait commun de caractère qui n'échappe à aucun observateur : le culte de l'argent, professé par tous les syriaques sans distinction de race et de religion. Leur soif d'or est inextinguible, elle domine toutes les autres préoccupations. Le mahométan, réputé ailleurs pour son désintéressement, bien que moins rapace que le chrétien ou le juif, est amateur de « l'assiette au beurre ». Le prestige de la fortune, l'adoration du veau d'or se manifestent de deux façons différentes : le mercantilisme, le fonctionnarisme.

Le négoce est le métier d'élection du syriaque qui passe pour un trafiquant hors de pair ; à tel point qu'il est permis de reconnaître dans cet habile négociant l'héritier des qualités commerciales si brillantes de son ancêtre phénicien. A la fois insinuant et entreprenant, il réussit souvent à prospérer à l'étranger et n'hésite pas à s'expatrier pour tenter fortune. Les chèques et les héritages des oncles d'Amérique qui enrichissent régulièrement le pays sont la preuve « sonnante » des succès financiers des émigrés sur les marchés du nouveau continent. Il est juste d'ajouter que certains « déracinés » végètent et rentrent au bercail les mains vides.

Ouvrir boutique sur rue, au pis aller devenir marchand ambulant, telle est l'ambition de tout levantin. Riche vendeur de tapis persans, gros commissionnaire, changeur en plein air, simple débitant de bric à brac ou de kakaouets, voire même cireur de bottes, il conserve toujours une mentalité de mercanti. Le maquignon normand qui marchande, discute et chicane des heures durant pour écouler au plus haut prix ses produits, n'arrive pas à la cheville de notre rusé compère des souks. Le boutiquier demande toujours de sa marchandise le triple de sa valeur, sur laquelle il prélève finalement un bénéfice substantiel ; le moindre achat exige des discussions sans fin et une âpre lutte. La conception de l'honnêteté est tout autre en Syrie que dans nos pays civilisés. Le commerçant ne connaît ni le prix fixe, ni l'exactitude des poids et mesures ; il est sans scrupules et pratique la formule : « la fin justifie les moyens ». L'argent n'a point d'odeur ; les consciences sont plus ou moins ache-

tables ; le fameux « bakchich » qu'il faudrait traduire dans notre langue sous de multiples vocables, — aumône, cadeau, commission, ristourne, ou plus exactement pot-de-vin, — est trop fréquemment l'argument suprême du marché et le prix d'achat des influences utiles.

Plus que nulle part ailleurs, l'antique proverbe est ici une sauvegarde contre les tentations des corrupteurs : *timeo Danaos et dona ferentes*. Du temps des Romains, quelques fonctionnaires se laissèrent prendre à cet appât empoisonné et sombrèrent dans la concussion. La France, pays de l'ordre et de l'honnêteté, accomplira un chef-d'œuvre de guérison morale, si elle parvient à déraciner la tare ancestrale de ses protégés.

Le Syrien est également grand amateur de prébendes et de fonctions salariées, si modestes soient-elles ; on est étonné du nombre des employés qui gravitent autour des administrations ; chacun s'efforce de tirer le profit maximum d'une situation qu'il sait instable ; son attachement semble acquis au puissant protecteur capable de l'introduire dans la place ; par contre, il vouera son inimitié à l'indésirable fonctionnaire qu'il souhaite évincer. Il déploiera les ressources de son esprit intrigant pour conquérir les sinécures qui flattent en même temps son amour-propre. Une grande partie de la politique intérieure est basée sur ce mobile : discréditer les gens au pouvoir dans le but de les supplanter.

Etant donné pareil état d'esprit, si la France avait pu venir en Syrie avec les mains pleines d'or et multiplier les grasses subventions, elle eût été considérée comme le Messie. Il est certain que son autorité eût été décuplée en proportion de ses largesses ; l'argent, véritable manne céleste, eût aplani bien des difficultés. Malheureusement, c'est le contraire qui s'est produit : notre politique financière a suivi une progression décroissante. Les réductions des crédits votées par le Parlement ont entraîné une compression budgétaire qui s'est traduite par une diminution de nos salariés, c'est-à-dire de nos créatures, du traitement de ceux qui étaient maintenus et des fonds destinés à notre propagande. Il est également indispensable de payer largement le personnel civil et militaire qui sert les intérêts de la France en Syrie, où les gens sont jugés sur leur mine. Les Français doivent être mis à même de tenir un rang honorable et même de rouler carrosse et d'avoir pignon sur rue s'ils occupent une situation élevée ; sinon, ils seront traités de « mesquines ».

La dépréciation de notre monnaie et de la livre syrienne, cotée au cours de notre billet de vingt francs, par rapport au méjidié d'argent et à la livre d'or turque et égyptienne, nous a fait également du tort.

En raison de la mentalité des Syriens, la puissance mandataire ne sera *persona grata* que si elle protège la bourse de ses administrés. Lorsqu'un personnage apparaît sur le marché, les

marchands de la place accueillent dans leur magasin avec le sourire commercial cet envoyé du paradis, ils supputent dans leur for intérieur le bénéfice qu'ils peuvent soutirer d'un nouveau client possible. Mais si ce dernier s'annonce comme un concurrent probable, il n'est plus qu'un usurpateur ; alors le sourire se transforme en grimace, parfois en grincements de dents. Le Syrien, comme son aïeul le Phénicien, aime à trafiquer dans le monde entier, mais n'admet pas la réciprocité et se réclame dans le domaine commercial de la formule, « la Syrie aux Syriens ». Aussi les commerçants français qui sont venus s'installer à Damas ont-ils été victimes de la malveillance de leurs collègues indigènes.

Lorsque des mécontentements se manifestent parmi la population, ils sont parfois suscités par des motifs politiques, des raisons religieuses, des questions de personnes, beaucoup plus souvent par des griefs d'ordre économique.

Beaucoup de nos compatriotes que rebute une telle âpreté au gain, si contraire à notre idéal généreux, ont une tendance à voir les choses en noir. Pessimisme qui est une grave faute ; notre rôle de mandataire ne consiste pas à critiquer mais bien à conseiller, à accepter les gens tels qu'ils sont et à tâcher de les rendre meilleurs.

Le Damasquin n'est pas exempt des défauts de la race syrienne ; il est même plus arriéré, plus xénophobe et moins accessible aux idées de progrès que le Libanais, par exemple, qui connaît mieux notre langue et apprécie davantage la civilisation occidentale ; il se ressent du voisinage du désert, de son éloignement des Echelles du Levant, de son isolement géographique séculaire. Habitant d'une ville sainte, qui reste l'un des foyers les plus ardents de l'Islamisme, le musulman est empreint d'une forte dose de fanatisme. Les cheiks, mainteneurs de la tradition coranique, entretiennent le zèle religieux et la mentalité rétrograde. Le mot d'ordre part fréquemment de la mosquée. Récemment, ils ont entrepris une campagne qui, bien que peu subversive, est caractéristique de leurs tendances. Ils engageaient les femmes arabes à revenir à la mode antique en s'habillant de cagoules. A vrai dire, ils ont prêché dans le désert et la coquetterie féminine est restée sourde à leurs sévères exhortations ; les dames musulmanes continuent à se vêtir d'élégantes robes de tussor beiges et soignent particulièrement la chaussure, qui est fine et haut talonnée ; malgré leur visage voilé, elles offrent au regard intrigué une silhouette gracieuse ; et cette grâce anonyme ne semble nullement déplaire aux maris ombrageux.

Malheureusement les manœuvres du clergé de la ville sainte ne sont pas toujours aussi anodines. En 1860, la perle du désert fut le théâtre de sanglantes vèpres damasquines ; des milliers de chrétiens y furent sauvagement massacrés. En juillet 1920, l'Emir Faïçal en fit sa capitale ; de

nombreux contingents damasquins se joignirent à l'armée chérifienne qui tenta vainement de barrer la route aux troupes françaises à Meisseloun. Pendant les années 1925 et 1926, Damas devint un foyer d'intrigues ; les notables de la ville reçurent la consigne du Comité syro-palestinien du Caire et eurent partie liée avec les Druses. Pour mettre à la raison les insurgés, il fallut isoler la ville de sa banlieue par un réseau de fils de fer barbelés et même bombarder les quartiers de Meidan et de Chaghour.

Ces événements prouvent qu'il n'est pas prudent de juger la population damasquine sur de simples apparences. Certes le parler traînard des hommes, le jupon dont ils s'affublent, leur amour du farniente ne donnent pas une impression très forte de virilité ; dehors trompeurs qui cachent un esprit frondeur, enclin à la révolte et aux conspirations. Leurs anciens maîtres les Turcs ne s'y trompaient pas ; les généraux gouverneurs ne plaisantaient pas, réprimaient impitoyablement les complots et les émeutes et faisaient pendre sur la place du Merdjé les meneurs et les chefs de bandes. Il est naturel que les citoyens émancipés éprouvent parfois des vellétés de détente sous la main plus paternelle de la France. Sans attenter à leurs libertés légitimes, il sera, le cas échéant, nécessaire pour notre prestige de faire sentir la force pour n'avoir pas à s'en servir.

M. de Caix a symbolisé avec un rare bonheur le particularisme politique et religieux des populations, leur émiettement ethnique, en comparant la Syrie contemporaine à une verrière dont le châssis métallique manque de consistance. La France est l'artiste qui doit ressouder cette mosaïque de vitraux.

Où la puissance mandataire trouvera-t-elle le plomb qui doit servir de nervure et d'amalgame à son œuvre de reconstitution ? Comment découvrira-t-elle un terrain d'entente consistant et des éléments de rapprochement entre tous ces frères qui s'ignorent ou se méconnaissent ?

Nul mieux que le colonel Catroux, qui fut délégué du Haut Commissaire à Damas, n'a défini notre ligne de conduite : « Les tâches et les prérogatives sont nettement circonscrites par le mandat ; aux nationaux revient le souci de gouverner et d'administrer ; aux mandataires celui de suggérer, de conseiller, de surveiller et faire redresser au besoin. Nous poursuivons l'évolution du pays dans le cadre traditionnel de ses mœurs et de sa civilisation propres, non plus au rythme lent des routines orientales, mais avec l'apport et le stimulant de l'expérience européenne. »

Cependant, en Orient, l'argent est le nerf de la civilisation et du progrès ; aussi le rythme sera-t-il en grande partie fonction des crédits dont nous disposerons.

Lieutenant-Colonel G. BESNARD.

LA CRISE ÉCONOMIQUE EN INDOCHINE

L'Asie française a publié dans son dernier numéro (juin 1931, p. 206-213) d'importants et instructifs extraits du dernier rapport soumis par M. Albert Lebrun au Sénat sur le budget du Ministère des Colonies pour l'année 1931. Elle en détache aujourd'hui un nouveau fragment, qui présente encore plus d'actualité que les précédents. Peut-être le trouvera-t-on un peu trop rétrospectif, et sans doute, depuis le moment où l'actuel président du Sénat écrivait les pages qu'on va lire, la situation a-t-elle évolué. Il n'en est pas moins intéressant, nous semble-t-il, d'avoir un aperçu d'ensemble des débuts de la crise économique et du point où elle était il y a quelques mois ; on appréciera d'autant mieux les modifications survenues dans la situation depuis le moment où le rapport de M. Albert Lebrun a été imprimé et distribué aux membres du Sénat. (Rédaction.)

La dépression économique générale, la baisse du caoutchouc et celle du riz, atteignent fortement l'économie indochinoise, comme le montre l'examen de la situation commerciale, industrielle et financière. Bien que le mal ne soit pas très profond, sauf en ce qui concerne les plantations de caoutchouc, dont les cours particulièrement bas de ce produit compromettent l'avenir, il est certain qu'en ce moment l'Indochine ne saurait plus être considérée comme la colonie florissante qu'elle avait acquis la réputation d'être ; il importe au plus haut point de préserver des contre-coups d'une crise si grave un organisme encore jeune ; les réserves que la colonie s'était constituées ont servi à développer son outillage.

Riz. — La production essentielle de la colonie est le riz. Des exportations de riz dépend en grande partie sa prospérité ; en 1929, la valeur totale des exportations s'était élevée à 2.612 millions de francs et sur ce total le riz comptait pour plus de 1.700 millions. C'est à la faiblesse des exportations de ce produit que l'on doit attribuer principalement la diminution du commerce extérieur au cours de l'année 1930.

La valeur du mouvement commercial pendant le premier semestre de 1930 s'est abaissée à 2.288 millions de francs contre 2.670 millions en 1929, année déjà médiocre. La diminution porte principalement sur les exportations de riz et dérivés, dont le total, pour le port de Saïgon, se monte à environ 1.035.000 tonnes pour l'année entière, tandis qu'en 1929 il avait été de 1.256.887 tonnes.

Dans le nord, la sortie des riz a été interdite pendant plusieurs mois pour que la récolte, qui était mauvaise, suffise à la nourriture de la nombreuse population. Pour la Cochinchine, la situation est très différente : la baisse a incité de nombreux commerçants à attendre, pour vendre le riz, des conditions plus favorables ; à la fin de décembre, on évaluait à 200.000 tonnes les stocks disponibles de paddy de l'ancienne récolte. Le montant de la nouvelle récolte est estimé à 2.500.000 tonnes et l'augmentation des quantités exportables en 1931, par rapport à la campagne 1930, à 500.000 tonnes. Ce serait un élément de confiance si les récoltes n'étaient pas aussi en progression dans les pays concurrents — Siam (plus 500.000 tonnes) et Birmanie (plus 300.000 tonnes) — tandis que les besoins des pays consommateurs semblent

diminuer, en raison de l'accroissement de leurs propres récoltes.

L'avenir paraît donc assez sombre ; les cours sont très bas ; le riz Saïgon n° 1, qui avait valu en moyenne 11 piastres 7 en 1929, est tombé à 7 piastres environ. Cette baisse est assez inquiétante, non seulement au point de vue économique, mais aussi au point de vue politique, à cause du mécontentement qui peut en résulter chez les producteurs indigènes. Les troubles récents de Birmanie sont attribués pour une bonne part à la mévente du riz.

Caoutchouc. — Pour bien comprendre la situation actuelle, un bref regard en arrière est indispensable.

Au début du siècle et jusqu'en 1920, les quantités annuellement fournies ne dépassaient pas 60.000 tonnes ; elles provenaient presque en totalité des forêts équatoriales. Puis, peu à peu, le caoutchouc de plantation prit de l'importance sur le marché ; pour la première fois, en 1914, il y dominait avec 71.000 tonnes sur un total de 120.000 tonnes.

De 1914 à 1918, la consommation du caoutchouc augmenta, bien que, dans les dernières années des hostilités, la guerre marine ait restreint les envois des pays producteurs. La paix rétablie, les plantations possédaient des stocks considérables et ont augmenté très notablement leur capacité de production. Toutefois, pendant la période d'activité économique consécutive à la guerre, tout le caoutchouc offert sur le marché trouva facilement preneur à des cours rémunérateurs. A partir de 1920, on s'aperçut que la capacité de production était de beaucoup supérieure à celle de la consommation et les prix ne tardèrent pas à baisser.

C'est alors que fut établi en Malaisie britannique le système de restriction connu sous le nom de « plan Stevenson ». En 1922, les cours étant à un niveau inférieur au prix de revient, le gouvernement britannique, à la demande des planteurs eux-mêmes, décida de restreindre dans ses colonies les sorties de caoutchouc, suivant une échelle mobile qui rendait le contingent exportable proportionnel aux cours du produit. Contrairement à ce qu'on avait espéré, le gouvernement néerlandais refusa d'édicter des mesures analogues.

Cette politique des planteurs coïncida avec la fin de la crise économique et avec le développement considérable de l'industrie automobile aux Etats-Unis, de sorte que la restriction de la production et l'accroissement de la demande entraînent une hausse importante des cours. Il s'ensuivit que d'une part les planteurs néerlandais, pour profiter d'une situation particulièrement avantageuse pour eux, étendirent leurs exploitations et que, d'autre part, les consommateurs cherchèrent à remplacer une matière première devenue onéreuse par un substitut, quand cela était possible, et créèrent un syndicat d'achat qui mit à l'étude la création de plantations.

Quand le plan de restriction fut soudainement abandonné en 1928 et le commerce redevenu libre, la capacité de production mondiale du caoutchouc s'était accrue dans de très fortes proportions. Aussi le prix du caoutchouc, qui avait atteint 2 sh. 9 en mai 1925 et 4 sh. 9 en novembre 1926, tomba-t-il à 1 sh. en novembre 1928, date depuis laquelle les cours n'ont cessé de décroître ; actuellement il est à peine supérieur à 4 pence, soit 23 fr. en 1926, 20 fr. en 1927, 9 fr. 90 en 1928, 9 fr. 50 en 1929 et 5 fr. en 1930.

Devant de telles variations, les planteurs ont cherché de nouveau à se restreindre, mais leurs tentatives sont restées sans succès ; l'une des principales causes de cet échec est qu'ils ne peuvent exercer aucune action sur les petits producteurs indigènes des Indes Néerlandaises, dont l'importance est devenue considérable à la faveur des restrictions imposées dans les autres régions productrices.

A l'heure actuelle, les stocks mondiaux s'élèvent à 480.000 tonnes, ce qui représente environ les quantités consommées pendant huit mois; rien ne permet donc d'espérer une amélioration rapide de la situation du marché.

Les effets de cette crise ont eu de très graves répercussions dans nos colonies et particulièrement pour l'Indochine, qui produit maintenant un peu plus de 10.000 tonnes par an. De très gros efforts ont été déployés pour que la métropole puisse y trouver, en cas de besoin, la matière première nécessaire à des industries primordiales sans dépendre exclusivement pour ses approvisionnements de deux ou trois pays étrangers. La hausse des cours consécutive à l'application du plan Stevenson a certainement précipité l'extension de la culture de l'hévéa en Indochine; mais ce mouvement n'a rien eu d'exagéré puisque la production reste inférieure à la consommation métropolitaine. Or les prix de vente sont tombés à des cours inférieurs aux prix de revient et la crise économique générale entraînant par ailleurs les pires difficultés de trésorerie, certaines sociétés sont menacées de disparaître; beaucoup de planteurs, colons ou indigènes, ne seront-ils pas obligés d'abandonner? Une plantation qui n'est pas entretenue retourne à la brousse et il est souvent moins onéreux d'en créer une nouvelle que de remettre la première en état.

L'arrêt de la saignée et la suppression de l'entretien des plantations entraîneraient, du fait de l'exubérance de la nature tropicale, l'envahissement, en quelques mois, des domaines par la brousse; cet abandon des exploitations non seulement signifierait la perte de plus de deux milliards, mais aussi le licenciement, pour la seule Indochine, de 70.000 à 80.000 ouvriers indigènes qui deviendraient rapidement des fauteurs de désordre, dans un pays déjà troublé à plusieurs reprises.

Le gouvernement de l'Indochine a compris le grave danger que constituait pour la colonie la situation actuelle; il est venu déjà en aide aux planteurs et a consenti une dotation de deux millions de piastres qui, sous forme d'avances, permettra aux exploitations qui n'ont pas encore atteint la période de rendement de traverser la crise.

Malheureusement, il faut reconnaître que ce secours accordé par le budget local est insuffisant. Les avances prévues ne sont pas en effet consenties aux plantations en rapport qui ont cependant besoin d'aide. En outre ce remède, s'il permet aux jeunes entreprises menacées de traverser la crise, augmente les charges qu'elles auront à supporter et compromet leur avenir.

Une assistance efficace et immédiate apparaît donc comme indispensable pour sauver de la ruine un des plus beaux résultats du labeur des Français d'outre-mer et pour permettre à la métropole de conserver dans son domaine la production d'une manière première qui est nécessaire en cas de conflit international, et qu'elle pourrait être obligée de payer fort cher, en temps de paix, si une entente des grands pays producteurs arrivait à se conclure.

Le Gouvernement a compris qu'il ne pouvait pas rester indifférent dans de pareilles circonstances; il a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à assister les plantations à l'aide de fonds provenant d'une taxe spéciale perçue sur tout le caoutchouc importé dans la métropole. Les producteurs de caoutchouc avaient sollicité l'établissement d'un droit de douane sur les caoutchoucs importés de l'étranger dans la métropole; il est assez normal, observons-le, qu'un produit d'une colonie assimilée au point de vue douanier à la métropole ne bénéficie d'aucune préférence tarifaire, si faible soit-elle; les marchandises métropolitaines jouissent à l'entrée en Indochine d'une forte protection douanière qui contribue à élever les prix de revient; une juste réciprocité voudrait

que tout au moins, sans mettre des droits importants sur les caoutchoucs étrangers, puisqu'il s'agit d'une matière première, le produit de nos colonies fût l'objet d'une mesure de faveur.

L'augmentation de prix qui pourrait en résulter pour le consommateur est négligeable: aux cours actuels la matière première ne représente qu'un faible pourcentage dans les objets manufacturés; au reste, les prix de ces objets sont très loin d'avoir diminué dans une proportion correspondant à la baisse du caoutchouc et plusieurs sociétés qui l'emploient dans leurs fabrications reconnaissent avoir réalisé des économies exceptionnelles sur la matière première. Admettons un instant que les prix de détail des objets manufacturés doivent s'en ressentir; à ne considérer que les intérêts directs et immédiats de la métropole, la charge pour les consommateurs sera moins élevée au total que la perte pour l'épargne française des milliards investis dans les plantations de caoutchouc.

L'institution d'une taxe dont le produit permettra d'aider les planteurs constitue un minimum et il convient d'assurer à ce système de primes une stabilité qui est indispensable au crédit des petits planteurs. Le projet de loi gouvernemental prévoit l'abrogation par décret à tout moment; n'y a-t-il pas un contraste choquant, dans le domaine de l'aide accordée à l'agriculture française, entre la « loi de cadenas » qui ne donne au Gouvernement que le pouvoir d'élever les droits par décret et le projet de loi dont il s'agit ici qui ne lui laisserait que le pouvoir de supprimer les droits par décret? Si cette disposition n'est pas disjointe, il importe d'y insérer certaines garanties et, par exemple, de n'admettre l'abrogation par décret que sur avis conforme du Conseil supérieur des colonies.

Mines. — Les troubles politiques de la Chine, la baisse du pouvoir d'achat de sa monnaie, ainsi que la crise traversée par le Japon, contrarient l'exploitation des houillères au Tonkin. Celles-ci ont cependant maintenu l'extraction au niveau auquel elles l'ont portée. Le chiffre total des exportations de combustibles a été de 607.800 tonnes pendant le premier semestre de 1930, tandis qu'il n'avait été que de 595.000 pendant la même période de 1929.

Les exportations minières ont été éprouvées par la crise qui affecte le marché des matières premières. Les mines de zinc ont dû réduire leur production de 52.000 tonnes en 1928 à 47.000 tonnes en 1929; la production des deux principales exploitations est revenue de 9.226 tonnes pendant les six premiers mois de 1929, à 7.211 tonnes pendant la même période de 1930. La situation est analogue pour le plomb et pour l'étain.

Maïs. — Le point le plus encourageant était celui du maïs, dont il a été exporté près de 40.000 tonnes de plus qu'en 1929 et à des cours en général avantageux, depuis le relèvement des droits d'entrée sur les maïs étrangers dans la métropole; par contre, voici que les cours de ce produit s'affaissent également; il a baissé de 25 0/0 depuis septembre.

Industries. — Par ailleurs, sous des influences diverses, la plupart des grandes industries qui se sont créées en Indochine, et particulièrement les filatures et les tissages, les usines de produits chimiques, celles de verrerie, subissent une crise parfois très aiguë, puisque certaines usines ont dû fermer leurs exploitations.

Les importations de l'Indochine ont diminué parallèlement aux exportations; pour le premier semestre elles se sont montées à 238.942 tonnes, contre 265.845 tonnes pendant le premier semestre de 1929.

La situation économique retentit naturellement sur les recettes du budget général. Pour les dix premiers mois

de l'année, les recettes des douanes et régies se sont élevées à 63.367.317 piastres, en moins-value de 5.854.250 piastres par rapport aux douzièmes échus des évaluations budgétaires; les droits d'enregistrement et de timbre, les revenus du domaine et le produit des exploitations industrielles sont également inférieurs aux évaluations. Il convient d'observer toutefois que, par rapport aux recettes effectives de l'année précédente, la diminution n'est que de quelques milliers de piastres.

Ainsi, au début de l'année 1931, la situation en Indochine se présente dans des conditions peu favorables; il ne faut pas en exagérer la gravité, mais prendre les mesures qui permettront de sortir de la crise au moindre mal et de donner une impulsion nouvelle aux forces productives de la colonie.

Pour le riz, le Gouvernement général de l'Indochine s'occupe très activement des travaux d'hydraulique, auxquels il est à souhaiter que l'on consacre de plus larges crédits encore, et des recherches techniques qui permettront d'augmenter les rendements et aussi, par la réduction du nombre des variétés en culture, par la sélection de types supérieurs et par les progrès relatifs à la présentation du riz indochinois, d'en augmenter la valeur sur les marchés extérieurs.

En ce qui concerne le caoutchouc, pour empêcher l'abandon des plantations, le gouvernement général a consenti des avances, à concurrence de deux millions de piastres, aux planteurs dont les hévéas ne sont pas encore en production; il importe que, de son côté, la métropole veuille bien consentir un effort en faveur du caoutchouc produit par ses colonies et dont, un jour ou l'autre, d'ailleurs, elle peut avoir un besoin absolu.

Le gouvernement général est également venu en aide, dans la mesure de ses moyens, aux industries qui étaient dans une situation précaire, notamment par des primes au filage et au tissage de la soie ou par des relèvements de droits sur les sucres d'origine étrangère. Cependant son budget n'a plus l'élasticité nécessaire et une grande part de ses ressources sont absorbées par les dépenses de souveraineté dont la métropole lui a laissé la charge et par les dépenses afférentes aux grands travaux publics, dont la réalisation, faute d'emprunts, a dû être commencée sur les ressources générales du budget.

Aussi bien le vote récent des projets d'emprunt par le Parlement est-il d'une extrême importance pour développer l'outillage économique et, parlant, la mise en valeur de la colonie.

Il est naturel que l'Indochine n'ait pas échappé à une crise qui sévit dans le monde entier. Son économie générale et ses finances, fondées par la stabilisation de la piastre, n'en sont pas moins parfaitement saines, et pourvu que nous sachions assurer à la colonie une évolution politique calme, en la préservant de la propagande bolchevique, on peut hardiment lui assigner un avenir prospère d'autant plus proche que l'aide de la métropole sera plus prompte.

Albert LEBRUN,
Sénateur.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 50 francs.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de leur souscription.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

L'AVENIR DE LA CONCESSION INTERNATIONALE DE CHANGHAI

Il y a un an et demi, M. le juge Feetham, président du tribunal du Natal, vint à Changhai, sur l'invitation de la municipalité de la concession internationale, pour « formuler un programme de réformes qui, tout en tenant compte des aspirations du peuple chinois, assurerait la protection efficace des grands intérêts commerciaux et financiers qui se sont développés dans le settlement ».

L'idée de consulter un juriste étranger aux milieux extrême-orientaux, et, de ce fait, capable, pensait-on, de juger la situation en toute objectivité, en toute impartialité, avait été pour la première fois exprimée au congrès Pan-Pacifique tenu en 1929 à Kyoto. Un des congressistes recommanda M. Feetham, connu pour sa compétence et ses expertises juridiques, non seulement au Natal, mais encore aux Indes et dans la colonie du Kenya. Sous la menace d'une reprise des concessions, la municipalité du settlement adhéra à cette proposition.

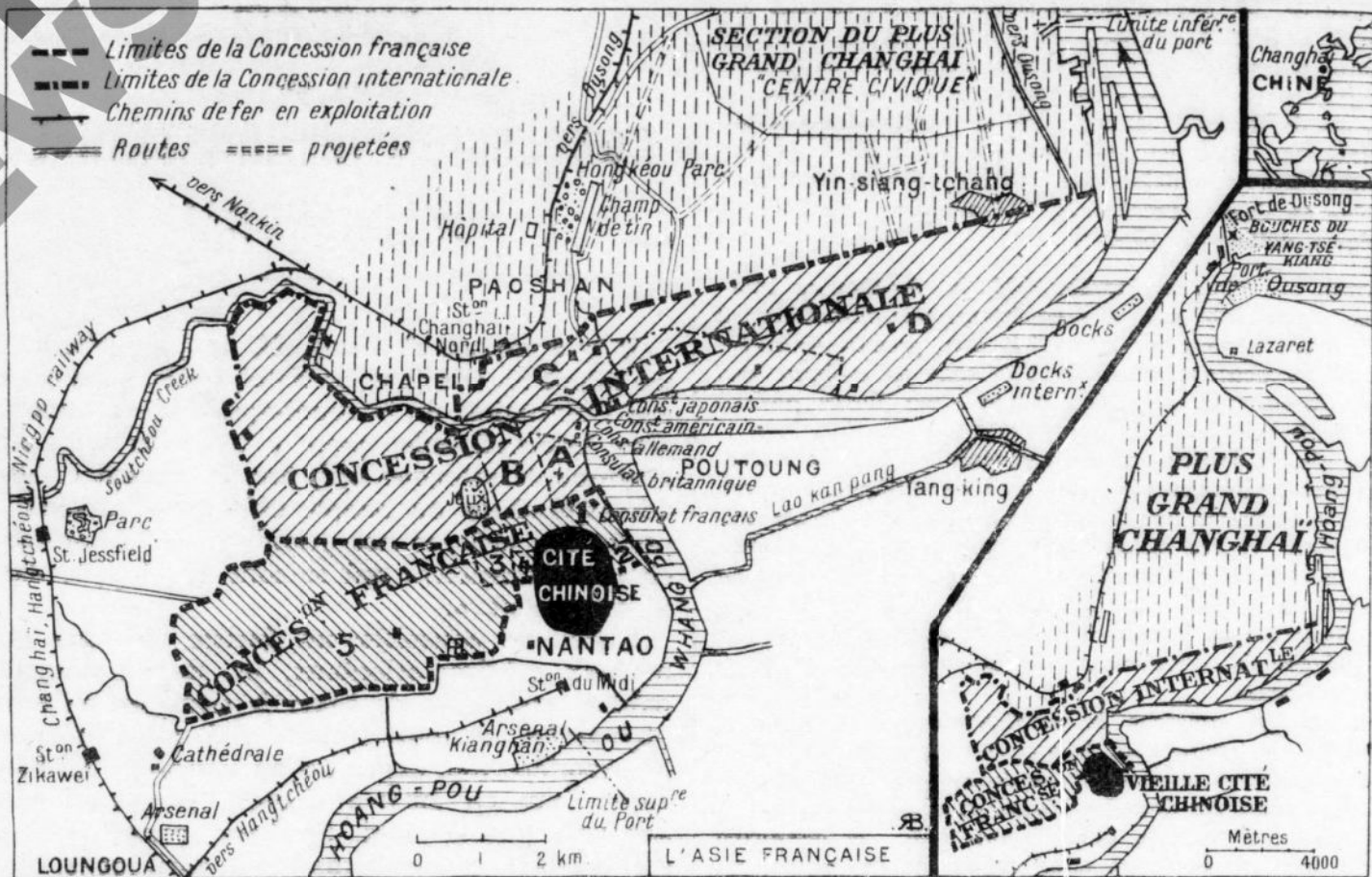
L'heure était, en effet, venue de rechercher un compromis entre les exigences du nationalisme chinois et la nécessité de maintenir les conditions d'existence de la communauté de Changhai. M. Feetham s'y est efforcé au cours d'une longue enquête dont les résultats sont consignés dans trois gros volumes.

Le premier s'ouvre par un historique de la concession internationale. Qu'est-ce que Changhai ? Le juge sud-africain étudie les bases juridiques de la concession, le mécanisme de ses divers rouages administratifs, le caractère de ses institutions. Il considère la position des Chinois, membres de la collectivité groupée sous la loi étrangère. Vient ensuite une monographie de « Changhai, centre d'affaires », avec son port, ses banques, ses associations, ses chambres de commerce.

Dans cette description, M. Feetham dut nécessairement faire une place aux deux territoires complémentaires, également autonomes, de l'entité politique, économique et sociale qu'est Changhai; d'une part, la concession française et, d'autre part, le district qui, sous la dénomination « le plus grand Changhai », est administré à la manière occidentale par une municipalité chinoise (1).

Les questions se rapportant à l'objet même de la mission de M. Feetham sont examinées

(1) Voir plus loin dans la chronique de la « Chine », p. 2-2), une notice sur le « Plus grand Changhai ».



CHANGHAI ET SES CONCESSIONS ÉTRANGÈRES

(Pour les renvois, se reporter à la p. 278.)

dans un second volume : opinions chinoises et étrangères sur l'organisation du settlement; conditions d'une rétrocession; propositions concernant la mise en vigueur de mesures transitoires, l'établissement d'un régime autonome basé sur des principes nouveaux.

Enfin dans un troisième volume, l'auteur traite la question des routes extérieures dont la concession est propriétaire.

Il n'entre pas dans nos intentions d'analyser les parties historiques et descriptives de ce copieux rapport. Elles représentent un travail préparatoire grâce auquel M. Feetham est parvenu à avoir une vision juste et totale de cet organisme urbain, si complexe et si original, de cette enclave internationale en plein territoire chinois. Il fallait que l'expert juriste acquit cette connaissance pour être à même d'émettre des propositions positives, concrètes sur la réforme à tenter.

Ce sont avant tout ces propositions qui nous intéressent. Notons d'abord quelques observations préliminaires (1).

*
**

Le settlement, britannique à l'origine, est devenu international. Les sujets de nombreuses

(1) Dans tout cet article, nous nous bornons à exposer les remarques et les idées de M. Feetham.

nations y jouissent des mêmes droits et participent sur un pied d'égalité à son gouvernement. Entre ce settlement et une concession placée sous la juridiction d'une puissance particulière, la différence est visible.

La constitution municipale repose sur les règlements fonciers de 1854, modifiés en 1866. Ainsi le settlement est régi par un texte dont les parties essentielles datent d'une époque où sa superficie était le tiers de ce qu'elle est aujourd'hui. La population a considérablement augmenté : en 1866, 2.200 étrangers et 90.000 Chinois environ; actuellement, 26.965 et 971.397. Devant pareille extension, les règlements anciens ne permettent plus de faire face aux problèmes qui se posent.

L'administration de cette vaste communauté est fondée sur la volonté des contribuables et exprimée par l'intermédiaire d'un conseil élu. Ce dernier a des pouvoirs limités et définis. Les cours de justice exercent un contrôle sur l'administration municipale.

La petite communauté d'hommes d'affaires placée sous le régime de cette constitution se trouva appelée non pas simplement à pourvoir aux besoins de la vie municipale, mais encore à supporter une lourde part de responsabilités dans l'administration et la protection des Chinois qui se groupaient en nombre croissant dans l'enceinte du settlement... Comment allait-on appliquer aux Chinois le ré-

gime que les étrangers s'étaient donné ? Quelles étaient les mesures à prendre pour que le conseil pût exercer son autorité sur la population indigène ? Sur quel pied établir des relations avec les autorités chinoises du dehors ? Quelles devaient être les conditions d'une coopération entre Chinois et étrangers au sein de la municipalité ?

Le Conseil appelé à administrer les résidents chinois fut amené à réclamer une restriction du pouvoir des autorités mandarinales sur ces résidents. « C'était une question de vie ou de mort pour le settlement ». De là, la création de la cour mixte, l'institution d'un régime de police, d'un régime d'autonomie fiscale qui excluait la perception des taxes chinoises, la défense d'affichage des proclamations émanant de l'autorité extérieure.

La question de la représentation des Chinois dans le conseil se posa dès 1866. Elle fut écartée. Quarante ans plus tard, les corporations chinoises la soulevèrent de nouveau. Le Conseil lui fit bon accueil, mais, dans de nombreux milieux de la concession internationale, de vives protestations se firent entendre. On craignait que la commission représentative que les autorités voulaient nommer ne devînt une autorité rivale du conseil et qu'en cas de troubles, elle ne prît une attitude hostile aux étrangers. Finalement, en face de cette opposition, la requête des résidents chinois ne fut pas agréée.

On perdit une belle occasion de favoriser le développement de l'organisation constitutionnelle du settlement par l'établissement de relations plus larges, plus confiantes entre le conseil et la communauté étrangère, d'une part, et les résidents chinois, d'autre part.

Ce n'est qu'en 1926 que l'assemblée générale des contribuables adopta une résolution en faveur d'une représentation indigène. Trois Chinois entrèrent au Conseil.

Malgré les raisons qui les écartaient de l'administration du settlement, les Chinois ne cessèrent d'affluer sur ce territoire. En comparaison de la situation qui leur était faite au dehors, ils appréciaient les avantages que la loi étrangère leur assurait.

On a longtemps considéré que c'est en vertu d'une tolérance que les Chinois étaient admis dans les concessions. Celles-ci avaient été en effet, à l'origine, un emplacement réservé aux étrangers pour leur résidence et leurs établissements. Rien n'était à l'usage des Chinois, ni les hôpitaux, ni les jardins publics, ni les écoles... Mais, par leur travail, ces résidents acquièrent droit de cité.

La présence d'une forte population chinoise avait contribué énormément à la richesse et à la prospérité du settlement; elles étaient le fruit de leur coopération. Ils avaient accepté les obligations civiques de payer les taxes municipales et s'étaient soumis aux règlements municipaux. En fait, ils étaient devenus les associés des étrangers dans le settlement et, comme tels, y avaient les mêmes droits. Comme ils payaient des taxes au même titre que

les étrangers, ils avaient un droit correspondant à partager les profits d'une administration municipale.

Il apparut injuste de la part de la communauté étrangère de ne point faire bénéficier les Chinois des avantages assurés par des services publics entretenus à frais communs. D'ailleurs, on fut bien forcé de reconnaître que les progrès du settlement dépendaient de la prospérité de la population indigène. En ces dernières années, l'exclusivisme à l'égard de celle-ci disparut. En 1928, les jardins publics et terrains de récréation s'ouvrirent aux Chinois. D'autres libertés leur furent octroyées. Enfin, le premier avril 1930, l'établissement de cours de justice chinoises dans le settlement fut autorisé. Deux sortes de difficultés surgirent : l'une ayant rapport à l'application des lois du pays, l'autre concernant la remise des prisonniers aux autorités indigènes. Sur ce dernier point, la doctrine du conseil est qu'aucune extradition pour crime commis sur le territoire national ne peut avoir lieu sans enquête préalable, excepté dans le cas d'une demande émanant d'une cour moderne de justice.

En même temps, comme nous l'avons indiqué plus haut, les intérêts du contribuable indigène furent plus largement représentés au conseil municipal.

Les pouvoirs de celui-ci sont limités, réglés et placés sous le contrôle des cours de justice. Ainsi les droits personnels et les droits de propriété sont sauvegardés. Il pourrait en être autrement au cas où les cours chinoises statueraient sous la pression des autorités extérieures ou sous l'influence d'organisations politiques. Ce cas s'est produit, depuis que le Kouomintang gouverne souverainement et contrôle les cours chinoises de justice.

Etant donné que l'administration du settlement est en relations directes avec l'opinion publique, M. Feetham a examiné longuement l'action qu'exercent la liberté de parole et la liberté de la presse sur la formation de cette opinion. A noter que les journaux chinois de la concession sont sous le contrôle du parti au pouvoir ; la propagande de toute idée contre-révolutionnaire ou antinationaliste leur est interdite.

**

Dans le second volume de son rapport, M. Feetham soulève le problème de la rétrocession du settlement.

Bien que disposée à admettre l'éventualité de la rétrocession, la collectivité étrangère estime que toute modification immédiate du statut actuel, impliquant l'assujettissement du settlement au contrôle chinois, aurait des conséquences désastreuses. Avant tout, maintien de la sécurité, c'est-à-dire non seulement protection des existences et des propriétés privées contre les désordres intérieurs et les attaques extérieures, mais encore respect des lois de la concession. Le settlement doit demeurer un flot de paix.

d'ordre et de bonne administration... A la seule annonce d'une prochaine rétrocession, l'alarme se répandrait, le crédit serait sévèrement ébranlé, le commerce serait paralysé et il s'ensuivrait un désastre financier.

Mais le régime actuel ne sera maintenu qu'à la condition d'appliquer le principe de coopération. De telle façon que le conseil de la municipalité ne sera plus considéré comme une institution destinée à maintenir la suprématie étrangère dans le settlement, mais comme une organisation où Chinois et ressortissants des diverses puissances coopèrent au mieux des intérêts communs à tous.

La thèse de la rétrocession, remarque M. Feetham, est basée sur des raisons théoriques et sur des raisons pratiques.

Ses partisans croient que le système des concessions a été instauré sans le consentement, contre la volonté même du gouvernement chinois. Cependant les règlements fonciers, base du statut du settlement, contiennent la reconnaissance explicite des droits souverains de la Chine. Ils ont reçu la sanction à la fois des représentants des puissances étrangères signataires des traités et des représentants du gouvernement chinois. Chaque fois qu'ils ont été amendés, l'approbation de celui-ci a été sollicitée.

La demande de rétrocession qui s'appuie sur des raisons d'ordre pratique est encore moins fondée, le régime du settlement étant supérieur à tous autres systèmes d'administration municipale indigène.

Bien qu'étant opposé pour les motifs énoncés à la rétrocession, M. Feetham ne regarde pas le régime existant comme intangible.

Je ne prétends pas que, si les circonstances permettaient l'établissement par le gouvernement chinois d'un régime donnant la même sécurité, assurant un égal maintien de l'ordre, un égal respect de la loi et des droits de chacun, une administration enfin aussi correcte, il faudrait s'opposer à cette expérience.

M. Feetham ne se contente pas d'envisager cette éventualité, il anticipe sur le temps et essaie de se rendre compte de ce que réalisera le futur régime.

Une charte du settlement pourrait être octroyée par la seule autorité du gouvernement national, indépendamment des stipulations des traités, et basée sur la coopération des collectivités étrangères et chinoise.

Il résulterait inévitablement de la réforme une diminution de la sécurité, surtout si le nouvel organe administratif s'écartait de la pratique consacrée.

D'ailleurs, tant que la Chine ne possèdera pas un gouvernement constitutionnel ni des tribunaux indépendants de l'exécutif et assez forts pour faire respecter les lois, la durée et l'inviolabilité d'une charte ne pourraient être assurées. Un pacte international seul apporterait les garanties nécessaires.

Examinant le régime actuellement en vigueur, dit « de tutelle politique », M. Feetham démontre qu'il est incompatible avec le libre fonctionnement des institutions chinoises dans un centre comme Changhai désormais en contact direct avec le gouvernement national et le quartier général du Kouomintang. Ce dernier contrôlerait les élections de l'assemblée municipale, il imposerait ses vues, dicterait ses volontés aux conseillers chinois. Au reste, les citoyens de la république Kouomintang n'ont aucune expérience des institutions représentatives. C'est la conviction des dirigeants eux-mêmes qui ont prévu une période d'éducation politique avant l'instauration du gouvernement démocratique. Durant le temps de tutelle ou de dictature du parti, le gouvernement a pour règle de s'immiscer dans toutes les affaires d'un caractère politique ou administratif. Dans ces conditions, une charte n'offrirait aucune garantie.

Le maintien des institutions d'administration autonome est d'une importance vitale pour le settlement.

Une question se pose : n'y aurait-il pas intérêt à réunir sous une même autorité administrative les territoires qui constituent Changhai? A première vue, l'unification paraît désirable. Elle ne peut pas être réalisée encore. Il faut tenir compte du disparate des différentes zones : différences dans les principes et les méthodes d'administration ; dans l'esprit et les stades du développement des institutions, dans les situations matérielles. Conclusion :

Les différences fondamentales existant entre le settlement, la concession française et la municipalité chinoise sont telles qu'elles rendent impossible pour le moment l'unification de l'administration.

L'union entre le settlement et la concession française ne paraît pas offrir de grandes difficultés. Il en résulterait de nombreux avantages... On pourrait grouper sous une autorité centrale unique certains services — hygiène, police, etc. — et laisser subsister les autres organismes propres au settlement et à la concession française.

Autre question. Dans quelle mesure le maintien ou la suppression du système d'administration municipale autonome dépendent-ils de la solution à donner au problème de l'exterritorialité ?

On ne peut envisager la suppression des règlements fonciers du settlement, remarque M. Feetham, tant que les tribunaux chinois seront ce qu'ils sont, tant que les lois qui assurent la liberté individuelle, la sécurité des existences et des biens ne seront pas respectées. Ce qui n'empêche pas d'envisager la réforme de la constitution municipale qui, fondée sur les règlements fonciers de 1866, ne répond plus aux nécessités actuelles. Le conseil municipal sera amené à prendre l'initiative d'une réforme et à la soumettre à l'examen du gouvernement national et des puissances étrangères. L'idée est d'organiser un système d'association internationale. Tous

les milieux engagés dans les affaires sont intéressés à l'effort de reconstruction.

Ces changements se feront dans la période de pré-rétrocession dont on ne peut fixer la durée.

**

Parmi les questions posées par le programme de réadaptation, de réajustement, on distingue la réforme des associations de contribuables et la réforme de la composition du conseil.

Actuellement le conseil comprend 5 membres britanniques, 5 Chinois, 2 Américains et 2 Japonais. Les Chinois ont donc plus d'un tiers de la représentation totale. De plus, ils ont le droit d'élire six membres de la commission du conseil. Cependant, ils prétendent à la majorité absolue. Il est vrai, dit M. Feetham, que proportionnellement à leur contribution au budget, ils devraient être représentés par onze membres. Mais pour deux raisons, lui semble-t-il, on ne peut admettre que les Chinois détiennent la majorité. D'abord, ils ne sont pas préparés à accepter la responsabilité qu'entraînerait la possession d'un contrôle absolu sur l'administration municipale. D'autre part, en raison du régime de dictature du parti, ce ne serait pas un contrôle de mandataires indépendants, mais un contrôle du gouvernement ou, pour mieux dire, du Kouomintang, et ce serait un moyen détourné d'obtenir la rétrocession. Il ne faut donc pas augmenter le nombre des conseillers indigènes; il ne le faut pas même dans une faible marge, afin d'éviter qu'il y ait lutte entre eux et les conseillers étrangers.

Autres réformes nécessaires à réaliser avec le souci de sauvegarder les principes fondamentaux : étendre la base de collaboration sino-étrangère ; définir les pouvoirs généraux du conseil de manière à rendre son autorité pleinement effective et à favoriser cette collaboration ; stimuler la formation, dans la collectivité totale du settlement, d'une opinion éclairée qui ait le sens des responsabilités et des intérêts communs aux différentes nationalités qui la composent.

M. Feetham suggère la création d'un organisme composé de représentants du corps consulaire et de représentants du gouvernement national et chargé de sanctionner les diverses réglementations, rôle qui appartient actuellement aux ministres et consuls des puissances étrangères.

Pour qu'il ne soit pas porté atteinte au pouvoir de taxations du conseil, il serait nécessaire que les méthodes d'application des taxes fassent l'objet d'un accord entre le conseil et l'autorité chinoise et que la perception s'opérât par les soins des fonctionnaires du settlement.

M. Feetham propose en outre de tenir deux assemblées de contribuables, l'une de Chinois, l'autre d'étrangers, au lieu de l'assemblée unique actuelle qui se réunit annuellement. Les propositions soumises à celle-ci le seraient dé-

sormais aux deux et ne seraient adoptées que d'un commun accord. En cas de divergences de vues, le conseil se prononcerait souverainement. Le pouvoir de réglementation n'appartiendrait qu'à ce dernier. Avant d'en délibérer, il publierait les textes projetés dans la « Gazette municipale », de façon à permettre au public d'en prendre connaissance et de formuler ses critiques.

Dans le but de renforcer l'autorité du conseil, le nombre des conseillers serait augmenté. Il ne pourrait pas être inférieur à 22.

Une large partie du programme de M. Feetham concerne la réforme du mode d'élection.

Certains membres seraient élus, comme il est de coutume, par les contribuables étrangers et d'autres par les Chambres de Commerce et autres groupements.

Il n'est pas désirable, pour obtenir une représentation plus effective, de diviser le collège électoral par nationalités. Le commerce et l'industrie doivent être représentés directement.

Le système actuel d'élections par les organisations chinoises serait maintenu, mais il faut envisager la nécessité de désigner les membres indigènes au moyen d'élections publiques. Cependant, comme on peut supposer que les Chinois accepteraient difficilement de se présenter aux élections publiques, il serait prudent de stipuler que les candidats pourraient être choisis par un groupe d'électeurs ou par des organisations constituées.

La grande préoccupation de M. Feetham est d'organiser le contrôle de l'opinion sur l'administration. Il veut éviter que rien ne se décide, ne s'obtienne suivant le bon plaisir. Aussi s'efforce-t-il de tout réglementer, d'instaurer sur une base solide le régime de la loi.

Des notions doivent être enseignées ou rappelées. Ainsi celle-ci : les améliorations des services publics, de même que la création de nouvelles institutions, doivent être réalisées au moyen d'une augmentation d'impôts. Les crédits nécessités par la nouvelle politique d'enseignement doivent être fournis par l'ensemble de la collectivité. Précédemment les Chinois, bien que contribuant pour plus de la moitié à la constitution du revenu municipal, ne profitaient que pour une faible part des institutions scolaires.

M. Feetham examine dans un autre chapitre les relations entre le conseil du settlement et les autorités de la municipalité chinoise.

Bien que l'administration du « plus grand Changhai » réalise un réel progrès sur les anciennes méthodes municipales, les différences sont grandes encore si on la compare avec celle du settlement. D'un côté, l'autorité administrative s'exerce suivant un corps de lois et de règlements mais en laissant une large part d'initiative et d'interprétation aux fonctionnaires, et elle n'est pas soumise au contrôle de tribu-

naux indépendants. D'un autre côté, l'autorité se déploie d'une manière rigoureuse dans les limites tracées, qui ne laissent guère de latitude aux fonctionnaires et elle est placée sous le contrôle de tribunaux indépendants.

Comme la municipalité du « plus grand Changhai » prétend que l'étendue de son ressort englobe le settlement, il faut bien établir que l'administration du settlement est exclusive de tout autre ; qu'elle ne peut admettre l'ingérence de l'autorité voisine. Toutefois des méthodes de collaboration pourraient être adoptées, notamment dans la lutte contre les épidémies, dans les mesures prises contre les menaces de famine, contre les tentatives de désordre, etc.

Ainsi la collaboration sino-étrangère, déjà assurée au sein du conseil, se développerait en s'étendant aux autorités municipales chinoises, et, grâce à ce rapprochement, le conseil ne serait plus considéré comme une autorité purement étrangère, qu'il faut surveiller, qu'il importe pour des raisons politiques d'annihiler, mais comme un pouvoir mixte, dans lequel les membres chinois et étrangers étroitement unis s'efforcent de servir les intérêts communs à toute la population du settlement, intérêts également inséparables de ceux des autres zones de Changhai.

La collaboration entre les deux autorités municipales devrait être basée sur la reconnaissance de leur autonomie respective.

En dehors d'une coopération portant sur des questions d'un caractère général, les deux autorités essaieront d'unir leurs efforts en vue d'objets particuliers, comme l'hygiène publique, les œuvres hospitalières, etc. Et M. Feetham espère que la municipalité française consentira à adhérer à cette politique d'association, de collaboration.

Un chapitre également important est consacré à la double question de la constitution et de la juridiction de la Cour destinée à exercer les fonctions jusqu'à présent réservées à la cour consulaire. L'auteur examine, en outre, les dispositions à prendre relativement aux cours chinoises du settlement.

La future cour ne devrait pas être composée de moins de trois membres, dont un juge chinois nommé par le gouvernement national et deux autres juges des cours exterritoriales de Changhai. En plus de l'exercice de la juridiction appartenant actuellement à la cour consulaire, elle serait compétente dans toutes affaires soumises au conseil du settlement et relatives à l'interprétation à donner aux règlements territoriaux, aux arrêtés municipaux.

Quant aux tribunaux chinois du settlement, il importerait de préciser qu'ils sont compétents pour toutes les affaires civiles ou criminelles survenant dans le settlement et mettant en cause des personnes soumises à leur juridiction.

Le budget du settlement devrait en partie supporter les frais de ces tribunaux. D'autre

part, il y aurait lieu d'arrêter qu'une commission du conseil ou quelque autre autorité représentant le settlement pût se prononcer sur la nomination et les mutations des juges chinois.

**

Dans un chapitre final, M. Feetham indique la nature et l'esprit des réformes proposées.

Le caractère international de la constitution du settlement fut incomplet tant que l'élément chinois n'a pas été représenté dans les organisations administratives, législatives et judiciaires.

Les propositions formulées prévoient que, outre les membres chinois du conseil, il y aura une assemblée représentative des contribuables chinois placée sur le même pied que celle des contribuables étrangers ; que l'opinion chinoise sera représentée au sein du pouvoir appelé à sanctionner les règlements ; que l'autorité chinoise participera à la juridiction du settlement. Ces réformes sont en accord avec le principe d'association internationale inclus dans la constitution. Si ces dispositions sont adoptées et s'il en est fait par les associés intéressés un essai loyal, dans un esprit de véritable coopération, il sera permis d'espérer que le système d'administration du settlement, qui a donné dans le passé de bons résultats, se développera sous une forme plus complète et plus cohésive et que tout en adaptant graduellement ses méthodes et son action aux nécessités et aux conditions nouvelles, il conservera ses traits distinctifs et sa valeur propre.

Comme l'a fait M. Feetham au cours de son rapport, mettons bien en évidence l'observation suivante :

La reddition des concessions de Changhai doit être précédée d'une période transitoire d'une durée indéfinie au cours de laquelle Chinois et étrangers travailleront en étroite collaboration.

Au reste, tant que subsistera le régime de tutelle du parti, il ne saurait être question d'une rétrocession.

M. Feetham a, le premier, clairement montré les raisons qui militent en faveur d'un remaniement du statu quo, et dans quel sens, dans quel esprit les réformes nécessaires doivent être faites ; il n'a pas été moins net en exposant les raisons qui s'opposent impérieusement à l'abandon pur et simple des concessions.

A. M.

EXPLICATION

DES RENVOIS DU PLAN DE LA PAGE 254

Concession Française

1. Première délimitation 1849. — 2. Extension de 1861. — 3. Extension de 1900. — 4. Sous le contrôle de la municipalité française, dès 1849, ajoutée à la concession en 1900. — 5. Extension de 1924.

Concession internationale

- A. Première délimitation de 1846. — B. Délimitation de 1848. — C. Ancienne concession américaine, incorporée à la concession internationale en 1863. — D. Extension de 1899. — E. Extension de 1899.

Généralités

Pour une entente des Etats d'Asie. — Plusieurs savants japonais ont examiné récemment l'éventualité de la formation d'une ligue des états de l'Asie entière.

Le Dr Kamigawa Hikomatsu considère une telle ligue comme la reconnaissance, non pas d'une hégémonie du Japon sur les autres puissances asiatiques, mais simplement de l'existence d'une certaine solidarité entre les nations de cette partie du monde.

Le professeur Nakatani Takeyo, qui reconnaît hautement l'utilité d'une telle ligue, tient sa formation pour très difficile. Cette ligue, en effet, serait combattue et par les grandes puissances blanches de l'Occident et par l'Union des Républiques soviétiques. Et cependant, dit-il, « une ligue des Etats asiatiques ne serait pas forcément en opposition, avec la Société des Nations, puisque l'article 21 du pacte de confédération européenne de M. Briand tient pour légitimes certaines aspirations qui résultent d'une communauté de culture ou d'intérêts ». Mais, en dépit de ces obstacles, la constitution d'une ligue des Etats d'Asie, ou d'une entente entre eux tous aurait pour conséquence et pour avantage de permettre aux dits Etats de résister efficacement aux nouvelles offensives économiques des Etats-Unis et des Soviets.

Voilà l'idée lancée, sous une forme très différente de l'hégémonie japonaise ; à quand sa réalisation ?

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Le ministre des colonies en Indochine. — M. Paul Reynaud, ministre des colonies, a annoncé son intention de se rendre prochainement en Indochine. D'assez nombreux ministres ont déjà visité l'Afrique occidentale; on a vu le chef de l'Etat parcourir l'Afrique du Nord, mais jamais un membre du gouvernement n'a été en Indochine. On se rappelle qu'au temps où M. Paul Beau était gouverneur général, une visite de ce genre avait été envisagée, mais elle n'eut pas lieu.

On comprend le désir du ministre d'entrer en contact personnel avec notre grande colonie d'Extrême-Orient. La crise économique frappe durement les indigènes et les colons ; aux uns et aux autres, le ministre exprimera la sollicitude de la mère-patrie. Dans certaines régions de l'Annam, l'agitation persiste, difficilement contenue ; la voix du ministre affirmera la vo-

lonté de la France de faire régner partout l'ordre et la paix. Plusieurs importantes réformes enfin sont envisagées : le ministre a consulté les dossiers à Paris, écouté les partisans de telle ou telle orientation politique ; une rapide enquête menée sur place lui permettra de voir plus clairement les données des problèmes. Il est dans les intentions de M. Paul Reynaud de faire à Saigon d'importantes déclarations à la fin de son voyage et de dévoiler à ce moment le programme de réformes auquel il donne son adhésion.

Le ministre s'embarquera à Marseille le 11 septembre à bord du *d'Artaignan*, des Messageries maritimes. Après un séjour en Indochine qui n'excèdera pas un mois, il reviendra sans doute à Paris par la voie des airs.

Les recettes du budget général. — La crise économique qui sévit dans la colonie et qui affecte si gravement les intérêts des planteurs français et des riziculteurs, a une fâcheuse répercussion sur les recettes du budget général.

Pendant le premier trimestre de 1931, les recettes sur les trois premiers titres du budget ont en effet atteint 21.293.084 piastres, savoir :

1° *Douanes et régies*: 18.085.433 piastres, soit une moins-value de 3.689.567 piastres sur le montant des douzièmes échus des évaluations budgétaires.

2° *Enregistrement et timbre*: 2.065.175 piastres ;

3° *Exploitations industrielles*: 1.142.476 piastres en moins-value de 40.024 piastres.

Le coût de la vie. — Les indices du coût de la vie fournis par les statistiques générales de l'Indochine, concernant le premier trimestre 1931, font ressortir par rapport à 1925 une augmentation de 30 0/0. A Hanoi, l'augmentation est pour les Européens de 19 0/0, pour les indigènes de la classe moyenne, 13 0/0, pour la classe ouvrière, 22 0/0. A Saigon, l'augmentation est pour les Européens 21 0/0, pour les indigènes de la classe moyenne, 11 0/0. On signale cependant une légère diminution générale par rapport aux indices du quatrième trimestre 1930.

Le recensement de 1931. — Le ministre des colonies a prescrit d'opérer un recensement de la population à la date du 1^{er} juillet 1931. Des essais de dénombrement avaient déjà eu lieu en Indochine, mais on ne pouvait guère avoir confiance dans les données numériques publiées : les causes d'erreurs étaient, de l'aveu de tous, très importantes. Il s'agit d'obtenir des résultats sérieux, susceptibles d'éclairer notre politique sociale et économique.

Le gouvernement de la colonie a compris cette nécessité. M. Robin écrivait, il y a quelques mois dans une circulaire adressée aux chefs d'administration locale :

Le service de statistique générale, réorganisé depuis un

an à l'inspection générale des mines et de l'industrie, est chargé d'élaborer, conformément aux principes généraux de la science statistique et d'après l'expérience déjà acquise par diverses colonies européennes en Asie, des procédés de dénombrement appelés à donner, — au prix, il est vrai, de dépenses probablement assez élevées, — des résultats beaucoup plus complets et plus exacts que les recensements opérés jusqu'à ce jour. Des essais, en vue desquels un crédit spécial a été inscrit au budget général de 1931, seront d'ailleurs nécessaires pour la mise au point de méthodes nouvelles: une circulaire ultérieure précisera, s'il y a lieu, la collaboration qui vous sera demandée à cet égard.

On peut donc envisager pour un avenir qui n'est pas très lointain l'exécution d'un recensement sérieux en Indochine. Mais le dénombrement prescrit par le ministre vient d'avoir lieu en suivant les errements anciens. Le gouvernement général a seulement indiqué certaines règles propres à éviter quelques erreurs et à améliorer la présentation des résultats.

Au caractère ethnique, adopté jusqu'ici pour le classement des individus recensés, et qui, manquant souvent de précision et se prêtant mal au contrôle, était la source manifeste d'erreurs assez fortes, on a substitué celui de *statut personnel* ou de nationalité. On a établi quatre grandes catégories :

a) La catégorie « Français » où sont rangés non seulement les Français de nationalité et de race, mais encore les citoyens français, originaires des vieilles colonies, les métis légitimes ou reconnus par les Français, les indigènes naturalisés;

b) La catégorie « Etrangers de statut européen » où l'on distingue, si possible, les Asiatiques océaniques (Japonais, Philippins), d'une part, et les nationaux des autres pays d'Europe, d'Amérique ou d'Afrique, d'autre part;

c) La catégorie « Etrangers de statut spécial », où sont rangés les Chinois;

d) La catégorie des indigènes sujets ou protégés français.

Enfin, il a été recommandé aux chefs de province de s'abstenir, comme certains ont visiblement tendance à le faire dans une excellente intention, de comparer des chiffres bruts obtenus par eux à ceux qui ont été fournis pour leur province antérieurement et de fonder sur cette comparaison des corrections destinées à atténuer les écarts qui leur apparaissent trop importants ou d'un sens anormal. Cette manière de faire a, en effet, le double inconvénient de tendre à perpétuer les erreurs commises et de donner une apparence illusoire de précision aux recensements faits en effaçant les inégalités dues aux imperfections de la méthode employée.

ANNAM

La question des réformes. — La presse d'Indochine, au lendemain des troubles révolutionnaires du mois de mai (dont l'*Asie française* a déjà rendu compte), poursuit son étude de la crise politique de l'Annam et de la solution qu'il importe de lui donner. On constate que les

mouvements ont un caractère communiste très net, mais on note que la propagande bolcheviste a trouvé en Annam un terrain favorable.

La propagande communiste, écrit le *Courrier d'Hai-phong*, s'est exercée en Cochinchine et au Tonkin comme en Annam. Dans les deux premiers pays, il y a eu des explosions vite étouffées. Les adeptes de Moscou n'ont pas été suivis par la masse, qui apprécie les bienfaits de notre présence et s'est demandé vers quelles aventures on entendait la pousser. Le nhaqué peut trouver les impôts trop lourds; c'est le cas de tous les contribuables. Il finit cependant par estimer qu'il n'est pas trop malheureux et n'aurait rien à gagner au départ des Français. Il reste tranquille.

Les paysans d'Annam, exaspérés par leurs mandarins, ont marché et d'ailleurs exclusivement contre ces derniers, au moins depuis quelques mois.

Il existait dans les provinces du Nord deux causes de mécontentement : la misère générale et les exactions des mandarins. Elles subsistent aujourd'hui. Depuis un an et demi, les récoltes ont été médiocres ou mauvaises; les entreprises françaises ont liquidé du personnel et le recrutement pour les plantations du Sud s'est arrêté. La misère règne réellement dans certaines parties des deux provinces et rares sont les gens qui y mangent régulièrement à leur faim. Quant aux méfaits de l'administration indigène, ils sont de notoriété publique.

On a beaucoup parlé du poids des impôts. On a raison, si l'on considère que les charges illégales et supplémentaires infligées aux indigènes dépassent de beaucoup la valeur des taxes réglementaires. Il faut, de toute évidence, mettre fin à cette situation. Si l'on veut faire disparaître le mécontentement, il faut s'en prendre à ses causes. Le problème est difficile : il n'est pas insoluble si l'on veut bien se décider à prendre les mesures qui s'imposent et procéder à une réforme profonde. La preuve est faite par l'événement que l'administration annamite doit être surveillée de très près. On arrivera difficilement à calmer le peuple tant qu'il sera exploité.

Il faut désormais que tous les chefs de provinces se décident à réprimer les abus qui ont été vraiment trop nombreux. C'est encourager la prévarication et la concussion que de ne pas sévir quand elles sont de notoriété publique, et le fait s'est produit parfois, soit par négligence, soit parce que les attaches des coupables ont fait reculer devant les sanctions nécessaires. C'est un système déplorable.

De bons esprits en viennent même à se demander si le régime politique appliqué à l'Annam n'est pas une erreur.

On est très fêru de protectorat en France. Parce que le système a donné de bons résultats en Tunisie et au Maroc, on a conclu qu'il en devrait être de même partout. Cette vue, assez logique de prime abord, ne s'est pas vérifiée et l'on a commis une grosse erreur à Hué le jour où l'on a donné aux résidents de France la consigne : « Contrôlez, n'administrez pas. » Le peuple tout entier en a pâti grandement et si les troubles ne se sont pas étendus à l'ensemble du pays, c'est parce qu'en dehors du Quang-ngai et du Nghê-tinh, on a eu affaire à des gens d'une docilité et d'une patience exemplaires. Il ne faudrait peut-être pas, d'ailleurs, s'y fier trop longtemps, car les moutons eux-mêmes deviennent enragés.

Les responsabilités. — Ces discussions sur la politique française en Annam ont pris un tour particulier quand on a appris au début de juin le rappel en France du résident supérieur à Hué, M. Le Fol, et son remplacement par M. Chatel. Les commentaires que la presse a publiés sur cette mesure brutale sont assez peu favorables à M. Pasquier.

Il est assez curieux, écrit le *Courrier d'Haiphong*, qu'après six mois d'absence, le gouverneur général n'éprouve pas, comme le ministre, le besoin de prendre langue avec le résident supérieur en Annam, alors surtout qu'a existé durant de longues années, entre MM. Pasquier et Le Fol, une collaboration amicale et confiante, au moins de la part de ce dernier. M. Pasquier semble aujourd'hui éviter son successeur médiat à Hué. Le public se demande pourquoi, et les mauvaises langues ne se gênent pas pour déclarer que M. Pasquier, sentant qu'il fallait un bouc émissaire, a jeté son ancien ami par dessus bord.

On fait observer que si la politique française à Hué a manqué de fermeté et de netteté, c'est un défaut qui ne date pas d'aujourd'hui. « Pour éviter des difficultés avec la Cour, l'administration française a pratiqué à peu près constamment la politique du *laisser-faire*. Il y a eu évidemment quelques hommes qui ont essayé de réagir, MM. les résidents supérieurs Tissot et Friès, en particulier. Mais ils sont restés en place trop peu de temps pour obtenir des résultats et il n'est pas certain, au surplus, qu'ils aient toujours trouvé à Hanoi un appui suffisant ». On sait que la Cour de Hué n'accepte pas sans impatience la tutelle de la Légation ; elle ne cesse de travailler à reprendre ses anciennes prérogatives. La liberté d'allure laissée au conseil des ministres a eu pour résultat de permettre au gouvernement annamite de peupler le mandarinat de ses créatures, et le Protectorat, fidèle à la consigne. « Pas d'histoires », a toléré les exactions. Or, depuis 1913, l'Annam a eu pendant une douzaine d'années comme résidents supérieurs titulaires MM. Charles et Pasquier. « La plupart de leurs intérimaires ou successeurs ont suivi leur politique, notamment M. Le Fol, dont les attaches avec M. Pasquier sont bien connues ».

Depuis le début des troubles, une répression sévère est indispensable.

Mais, pour ramener le calme, il eût fallu envoyer beaucoup de monde, couvrir les régions troublées de petits postes, les encercler et multiplier les détachements mobiles, battant le pays en tout sens. C'est encore indispensable aujourd'hui et les effectifs des troupes envoyées en Annam sont insuffisants. A qui la faute ? N'est-ce pas M. le gouverneur général Pasquier qui, ayant reçu deux bataillons, a déclaré inutile l'envoi de nouveaux renforts ? Or les effectifs européens de l'Annam-Tonkin sont tout juste égaux à ce qu'ils étaient durant des périodes de tranquillité, en 1913 par exemple : neuf bataillons, mieux armés sans doute, mais moins nombreux. Ajoutons que la situation du Nghê-An donnait lieu depuis longtemps à des inquiétudes. Il y a trois ans au moins qu'on envisageait la construction à Vinh de casernements pour un bataillon étranger. Pourquoi et par qui a-t-elle été indéfiniment re-

tardée, en sorte qu'aujourd'hui encore les troupes sont réparties dans des cantonnements de fortune ?

On peut juger par le ton de ces articles que l'accueil fait à M. Pasquier à son retour dans la colonie, le 30 juin dernier, ne ressemble guère à celui qui lui avait été réservé après sa nomination au poste de gouverneur général.

L'inspection du gouverneur général. — Peu après son arrivée à Saigon, M. Pasquier a gagné Hanoi par voie de terre et ce voyage à travers tout l'Annam lui a permis de visiter les régions troublées. Voici, d'après les télégrammes, les faits essentiels qui ont marqué ce voyage.

Accompagné de M. Chatel, résident supérieur, et de S. E. Huu Bai, président du conseil des ministres de l'Annam, le gouverneur est arrivé dans le Quang-ngai au milieu du mois de juillet. Il a inauguré le nouveau pont, long de 400 mètres en quatre travées, qui franchit le Sông Tai-giang. Ce pont supprime l'un des trois derniers bacs qui subsistent sur la route coloniale entre Saigon et Hué. M. Pasquier a ensuite inspecté les détachements de troupes et de garde indigène des différents postes installés dans la région depuis les incidents communistes. A chaque arrêt, le chef de la colonie s'est entretenu longuement avec les chefs de poste et avec les mandarins des circonscriptions administratives, les autorités communales et les notables indigènes, parmi lesquels certains provenaient de villages qui avaient suivi les agitateurs sous l'empire de la contrainte. Ils étaient venus nombreux de partout.

Prenant chaque fois la parole, Huu Bai et le résident supérieur soulignaient les utopies et les mensonges des communistes et incitaient les notables à résister à la pression des meneurs et à mettre un terme, eux-mêmes, à leurs agissements. Le gouverneur général ajoutait quelques mots en s'exprimant en annamite, affirmant que le gouvernement du protectorat se montrera généreux et bienveillant pour tous ceux qui seconderont loyalement l'action de l'administration, mais agira énergiquement contre les ennemis de l'Annam. D'ailleurs, malgré les efforts désespérés des agitateurs, la population réagit et reprend confiance. Le travail des champs et l'animation des marchés sont redevenus normaux, depuis déjà quelques semaines. La récolte s'annonce comme satisfaisante, mais, au cas où ces perspectives favorables se trouveraient démenties, l'administration a pris les dispositions nécessaires pour parer aux disettes.

Le gouverneur général, poursuivant son voyage, est arrivé peu de jours plus tard (16 et 17 juillet) dans les provinces de Ha-tinh et de Vinh, où il a également inspecté les postes. Il s'est entretenu avec les chefs de poste et les mandarins, tandis que Huu Bai et le résident supérieur haranguaient les notables. La population assistait partout nombreuse au passage du cortège, les villages étaient pavés.

Les télégrammes ajoutent les renseignements suivants sur l'état politique du nord de l'Annam :

Les agitateurs communistes dont le nombre diminue n'agissent plus qu'avec une prudence extrême, et la population reprend sa vie habituelle. Même dans les villages que les meneurs avaient dûment régentés, la population organise maintenant elle-même sa défense contre eux, ce qui permet d'éviter l'intervention de la troupe pour les opérations de police. La situation s'améliore donc nettement, le calme n'ayant pas été troublé sérieusement depuis plusieurs semaines. L'état d'esprit évolue, ce qui facilite la reprise administrative complète qui s'opère partout sans heurt. Afin de renforcer la confiance chez les populations et rendre le contact plus étroit entre celles-ci et l'administration, de nouveaux postes de délégués administratifs sont créés dans les provinces de Hatinh et de Vinh ; ils sont confiés, provisoirement, à des officiers choisis spécialement parmi ceux qui ont une parfaite connaissance de la mentalité indigène et de la langue annamite.

M. Pasquier a aussi visité dans la circonscription de Namdan les chantiers ouverts depuis trois mois pour la construction d'un grand canal, constituant une des artères principales du vaste réseau d'irrigation prévu dans la province de Vinh et où travaillent actuellement 5 000 coolies; il a décidé d'intensifier les travaux. Le nombre d'indigènes employés sera rapidement porté à 20.000.

Enfin, pour remédier à la situation économique, présentement très précaire, résultant de la sécheresse prolongée qui compromet les récoltes, l'administration multiplie les petits prêts d'argent et de paddy par l'intermédiaire des caisses de crédit agricole, fait ouvrir des chantiers de travaux partout où cela est possible et organise des distributions gratuites de riz.

TONKIN

Un monument à la mémoire de Jean Dupuis. — Ce monument n'existait pas. Une rue de Hanoi, une ancienne porte annamite séparant la ville indigène du quai du Fleuve Rouge, rappelaient seules le nom du grand Français dont l'action a été décisive lors de l'installation de la France au Tonkin. M. Pasquier a très heureusement pris l'initiative de faire élever à Hanoi un monument digne de l'explorateur du Fleuve Rouge, et ce monument a été solennellement inauguré le 23 mai. Il consiste en un bas-relief érigé face au fleuve, sur le quai Clemenceau, près de la rue portant le nom de Jean Dupuis.

Plusieurs discours furent prononcés. Le résident supérieur intérimaire évoqua l'épopée de Jean Dupuis. Il rappela comment celui-ci voulut utiliser le Fleuve Rouge pour débloquent le Yunnan, comment il remonta le fleuve avec une flotille, installa à Hanoi une base commerciale malgré l'hostilité des mandarins, mais sut toujours se concilier l'amitié des populations indigènes. Il rappela sa collaboration à la prise de la citadelle de Hanoi par Francis Garnier. Il montra enfin la mauvaise fortune accablant

Jean Dupuis, forcé de quitter le Tonkin, ruiné et malade. Et l'orateur conclut :

Dans sa simplicité, ce monument rappellera aux générations futures que le premier Français venu dans ce pays sous l'inspiration d'une autre foi que la foi religieuse ne fut pas un capitaine épris de gloire militaire, mais un des plus nobles pionniers de la civilisation.

Et ce sera l'honneur de ce vaillant explorateur de n'avoir recherché d'autre conquête que celle qui, dans une communauté d'intérêts, incite les peuples à se connaître, à s'estimer et à travailler ensemble dans la concorde et dans la paix.

Après la cérémonie, les troupes défilèrent devant le monument.

LAOS

Evolution urbaine et progrès de l'outillage économique. — Une véritable transformation se produit peu à peu au Laos, par suite des progrès réalisés par l'outillage économique et de la naissance d'agglomérations urbaines. Le *Rapport sur la situation administrative, économique et financière au Laos pendant la période 1929-1930* fournit sur ces différents points quelques précisions qu'il est utile de citer ici.

Vientiane, capitale du Laos, relevée de ses ruines depuis 1893, n'était encore qu'un village, il y a dix ans; c'est aujourd'hui une ville de 10.000 habitants, élégante et prospère, fière de ses monuments antiques nouvellement restaurés et de ses édifices modernes et qui entretient sur les bords du Mékong un foyer de propagande et une base d'influence dont l'action, sans cesse grandissante, s'étend au loin non seulement parmi nos ressortissants, mais encore, par delà nos frontières, dans les pays circonvoisins. Aux chefs-lieux des provinces, des centres importants, en plein épanouissement, ont été bâtis de toutes pièces, ralliant les populations éparses et les immigrants sous notre féconde impulsion.

Toutes ces localités ont été unies par des routes carrossables, tandis que de grands travaux poursuivis dans le lit du Mékong parvenaient à domestiquer ce fleuve et à le rendre navigable pour des chaloupes à vapeur jusqu'à Vientiane, à 1.500 kilomètres de ses embouchures. Plus haut, sur près de 1.000 kilomètres encore, le Mékong est maintenant parcouru par des pirogues à moteur qui mettent la frontière birmane à six jours de Vientiane et qui ont permis récemment à M. le Gouverneur général d'atteindre Luang-Prabang en moins de quatre jours, au lieu des 25 jours qu'exigeait l'ancien mode de transport par pirogues à rames.

L'inauguration du service postal par pirogues à moteur entre Vientiane et Luang-Prabang, service qui, dès le 1^{er} janvier 1931, sera prolongé jusqu'à Ban-Houeisai, a libéré la population du Haut-Laos d'une charge qui, en raison de l'augmentation du trafic sur le Haut-Fleuve, devenait de plus en plus lourde. Plusieurs centaines d'hommes valides, pilotes, barreaux, rameurs, spécialement affectés à ce service de transport d'un bout de l'année à l'autre, ont été, pour le plus grand bien du pays, rendus à la terre et à la production.

Au point de vue routier, dont notre revue a souvent entretenu ses lecteurs, signalons ici l'heure initiative du Père Barriol, des Missions Etrangères de Paris. Avec l'aide de ses chré-

tiens, il vient de tracer (fin de l'année 1930), en pleine brousse, une piste de plus de 30 kilomètres, reliant ses « centres » de Paksane et de Nongboua. Pour épargner à ses fidèles le portage à dos d'hommes, il s'est rendu acquéreur d'un troupeau et de plusieurs chars qu'il a mis à la disposition de ses paroissiens.

La Chambre de Commerce et d'Agriculture du Laos a tenu à signaler à l'Administration locale cette amélioration des communications laotiennes et à féliciter le nouveau « maître de poste » et l'habile ingénieur.

L'agriculture en 1929-1930. — Aux renseignements que nous avons déjà tirés du dernier *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos*, nous tenons à en ajouter quelques autres encore, qui constituent un tableau d'ensemble de la toute récente situation agricole de cette colonie.

Cette année encore, a été enregistré un lourd déficit dans la récolte du riz. Elle a atteint 330.000 tonnes seulement contre 340.000 en 1928 (année déjà très éprouvée).

Néanmoins, dans l'ensemble, la population a moins souffert qu'en 1928. La région Nord, en effet, a réalisé une récolte moyenne.

Le Sud, très éprouvé par d'exceptionnelles inondations, a trouvé dans les stocks invendus de la dernière récolte l'appoint nécessaire.

Seules, les provinces du centre, très touchées également, se sont trouvées sans recours immédiat contre la disette. Dans ces districts, on a eu recours à l'importation du riz siamois, à l'intensification de la culture du maïs et des tubercules, etc...

La situation du Laos, dans les mauvaises années, peut se schématiser par une balance qui pencherait tantôt au Nord, tantôt au Sud. Dès que les moyens de communication intérieure seront suffisants, on peut admettre que l'équilibre économique pourra être rétabli entre les différentes parties du territoire.

Le maïs a fourni, dans l'ensemble du pays, une récolte moyenne (1/8 de celle du riz, contre 1/10 en année normale). Les cultures annexes présentent des variations de faible amplitude.

Le tabac prospère sur les berges du Mékong.

Il en va de même du piment et du kapokier dans les provinces du Sud.

L'exploitation du stick-lac, très importante cette année dans le Nord, marque une reprise dans la province de Bassac où la sécheresse en 1927 l'avait annihilée.

Par contre, celle du benjoin aux Hua-Phans (desservie par des pluies exceptionnelles, est en forte régression.

Les cultures d'exportation visent toutes des marchés très favorables : cardamome, ramie, piment, benjoin, etc... Elles pourraient, de ce fait, être considérablement accrues.

La mission catholique. — Les prêtres des Missions étrangères de Paris ont récemment fêté le cinquantième anniversaire de leur arrivée dans le Laos. Quelques chiffres permettent de montrer leur effort et de mesurer les résultats qu'ils ont obtenus.

Le 21 avril 1881, Mgr Prudhomme et le P.

Guégo arrivaient à Oubone. Ils n'y trouvèrent aucun chrétien. Sans se décourager, ils commencèrent leur tournée dans le Laos. Ils ne rencontrèrent en tout que quatre chrétiens annamites à Lakhone et deux chrétiens siamois à Nongkhai, centre important sur la rive du Mékong. Depuis lors, le christianisme s'est développé d'une façon vraiment extraordinaire et le Laos compte actuellement 15.000 chrétiens laotiens et 5.000 chrétiens annamites. Deux Laotiens, les Pères Antoine Mun et Albert Dong, tous deux originaires d'Oubone, sont prêtres. Mentionnons pour terminer les trois couvents de religieuses indigènes qui groupent maintenant 70 sœurs.

Ces résultats sont d'autant plus significatifs que le Laos, grand comme les 3/4 de la France, ne compte que 11 missionnaires, 2 prêtres indigènes et 10 religieuses de Saint-Paul de Chartres. Ce territoire fut érigé en vicariat apostolique par Léon XIII, en 1899, et compte une population totale de 1.500.000 habitants.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS (1)

L'hydrescale de Tripoli. — L'hydrescale de Tripoli va être établie à El-Mina, quartier maritime de Tripoli, dans la baie située à l'Est de cette pointe. Elle sera particulièrement protégée contre les vents dominants par des récifs et îlots s'avancant sur une longueur de 4 milles environ et se terminant par l'îlot Ramkine portant un feu gardé.

En outre, une protection plus efficace contre la houle sera obtenue par la construction d'un brise-lame de 1.000 m. de longueur qui permettra d'effectuer, en toute sécurité, l'envol et l'amerrissage des hydravions.

Le brise-lame s'amorcera à l'enracinement de l'ancien môle phénicien, près de l'îlot el Bakkar, et aura une direction E.N.E. Les profondeurs rencontrées sont en moyenne de 6,50 avec maximum de 7 mètres. Des enrochements en blocs naturels, divisés en trois catégories : 0-50, 50-1500 et 1500-3000 formeront son assise principale sur laquelle on posera des blocs artificiels en béton pesant 20 tonnes et des blocs coulés sur place, de 150 environ. Ces derniers formeront le couronnement qui émergera de 2 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Un terre-plein entièrement gagné sur la mer

(1) Rectifications quelques fautes d'impression qui se sont glissées dans notre chronique du dernier numéro. A la page 220, col. 1, ligne 61, il faut lire : *au Nedjd* au lieu de *à Nedo*; à la p. 221, col. 1, ligne 59, il faut lire : *production*, et non *population*, et à la p. 222, col. 1, ligne 8, 150.000 *kmca.*, et non pas 50.000 *kmca.* pour la superficie des terres cultivées.

sera créé dans la baie d'El-Mina, entre le port à machines de la Compagnie du Chemin de fer D.H.P., la côte et certaines maisons.

En cet endroit, les fonds rencontrés sont en moyenne de 1 m. 75 et ne dépassent pas trois mètres. La superficie prévue pour ce terre-plein atteindra 70.000 mètres carrés.

Le terre-plein sera bordé par des diguettes en enrochements à l'intérieur desquelles on amènera des remblais sablonneux provenant des dunes situées au Sud d'El-Mina. Un bassin intérieur de 3.000 mètres carrés avec slips est prévu pour la mise en terre des hydravions.

Le montant des dépenses qu'entraîneront ces travaux est évalué à 15 millions de francs.

Un délai de deux ans est nécessaire pour leur exécution. Toutefois, les travaux ont été conduits de façon à réaliser pour la fin de 1930 la protection la plus efficace contre la houle et une surface de terre-plein suffisante pour permettre la construction d'un hangar et de son slip.

Les automobiles au Liban. — Au 1^{er} janvier 1931, les statistiques officielles accusaient 8.002 voitures automobiles enregistrées au Liban, ce qui représente la proportion, très honorable pour un pays de montagne, de une voiture par 75 habitants.

Le développement de la presse. — La presse, dans les pays sous mandat français de la Syrie et du Levant était représentée en 1928 par 17 journaux. Elle comportait, au début de 1931, 124 périodiques, dont 23 quotidiens et 60 hebdomadaires, dont 7 français, 6 arméniens, 3 turcs, 1 tcherkesse et le reste arabe.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

Le voyage de l'archevêque de Cantorbéry. — L'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, s'est rendu au mois d'avril dernier en Palestine, et a visité, non seulement les Lieux Saints, mais une bonne partie de la contrée, qu'il avait gagnée à bord du yacht *Corsaire*, appartenant à M. Pierpont Morgan. On se souvient qu'il y a deux ans, le primat de l'Eglise anglicane avait déjà projeté de faire ce voyage, mais que, devant l'émotion, produite par la crainte qu'il ne voulût faire une entrée solennelle soit dans l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, soit dans celle de la Nativité à Bethléem, il avait modifié son itinéraire.

Les choses ne se sont pas produites de la même manière en 1931, et l'archevêque de Cantorbéry a réalisé son dessein, sans d'ailleurs faire naître le moindre incident nulle part. Mais les esprits avaient été, à l'annonce du voyage projeté, très excités, soit en Palestine, soit en Italie, et le Saint-Siège s'était ému. On s'en rendra compte en lisant deux notes que nous reproduisons à titre documentaire et qui donnent la po-

sition des catholiques et l'indication de leurs privilèges d'une part, et le point de vue du Vatican de l'autre.

Voici d'abord un extrait d'une lettre écrite de Jérusalem à la *Stampa* et reproduite par le *Temps* du 5 avril :

En vertu du *statu quo*, le privilège d'entrer processionnellement dans la basilique du Saint-Sépulcre à Jérusalem et dans celle de la Nativité à Bethléem est réservé exclusivement aux patriarches latin, grec et arménien, au custode franciscain de Terre Sainte, aux cardinaux et aux princes des nations catholiques, de Russie et de Grèce. Mais, pour que ces entrées puissent être considérées comme solennelles, elles doivent être accompagnées de formalités liturgiques spéciales : clergé avec parements, croix à hampe, tapis, encens et eau bénite au seuil du sanctuaire. En outre, ces entrées processionnelles sont permises aux cardinaux et aux princes qui y ont droit à chacune de leurs visites en Palestine, tandis que, exception faite pour la première prise de possession, les trois patriarches et le custode ne peuvent en profiter que dans les jours fixés par les règlements du *statu quo*. Or, dans le cas spécifique de l'archevêque de Cantorbéry, comme il s'agit d'un prélat qui n'appartient ni au culte latin, ni au culte grec ou arménien, on ne peut invoquer aucun prétexte pour lui accorder le privilège traditionnel de l'entrée solennelle au Saint-Sépulcre. Cela, toutefois, ne l'empêche pas d'accompagner comme invité, avec place d'honneur, l'un ou l'autre des deux patriarches schismatiques à l'occasion de l'une de leurs entrées processionnelles dans la basilique en question. Mais, dans ce cas, il doit s'agir d'une des entrées solennelles prévues par le *statu quo*.

Il n'est pas permis d'en organiser une spéciale, même pas pour un primat d'Angleterre. L'archevêque de Cantorbéry peut également assister à son gré à n'importe quel service religieux des orthodoxes au Saint-Sépulcre, mais à condition que sa présence soit privée, c'est-à-dire qu'il ne prenne aucune part active aux cérémonies liturgiques, étant donné que l'exercice du culte dans la basilique n'est permis qu'aux communautés chrétiennes visées dans le *statu quo*. L'ensemble de ces dispositions, qui paraissent inspirées d'une mentalité byzantine, ne doit cependant pas être considéré comme le produit d'une intolérance religieuse. Il tend au contraire à éliminer toute possibilité d'équivoques, afin d'empêcher que les sanctuaires les plus vénérables de l'Evangile ne soient changés en un théâtre de contestations continuelles entre les différentes Eglises chrétiennes.

Quant au point de vue du Vatican, il a été officiellement indiqué dans une note dont, après avoir énoncé le fait même du voyage de l'archevêque de Cantorbéry en Palestine, le rédacteur ajoute :

A ce propos, le Saint-Siège s'est borné à faire prendre en considération la situation des Lieux Saints, à laquelle tout changement du *statu quo* pourrait occasionner de sérieuses conséquences. Il est tout naturel qu'aucune difficulté ne s'oppose à une visite en forme privée de l'archevêque de Cantorbéry aux Lieux Saints et au Saint-Sépulcre, mais si celui-ci devait se rendre aux Lieux Saints de façon officielle, en qualité de chef de l'Eglise anglicane, et si les éléments anglicans locaux devaient se montrer disposés à considérer cette visite comme un prétexte pour établir un droit en faveur de la confession, l'équilibre que la Société des Nations a voulu maintenir aux Lieux Saints en conservant le *statu quo* introduit pendant la domination turque en serait profondément troublé.

Cette perturbation serait d'autant plus grave que l'arche-

vêque de Cantorbéry est le chef de l'Eglise officielle de l'Angleterre, c'est-à-dire de la puissance qui exerce le mandat en Palestine et qui détient en cette région le pouvoir effectif, mais seulement en tant que représentant de la Société des Nations. Cette circonstance aussi est une raison de plus pour que l'Angleterre ne dépasse pas les limites du mandat en favorisant un fait qui troublerait le *statu quo* que la Société des Nations, dont dépend uniquement le pouvoir de l'Angleterre en Palestine, a voulu, bien au contraire, conserver régulièrement.

Le conseil législatif de la Transjordanie. — Entre Palestine et Irak, où se passent des événements si dignes d'attention à un titre ou à un autre, la Transjordanie, si faiblement peuplée, si peu mise en valeur, si proche des déserts de l'Arabie, ne semble guère digne d'intérêt. Il s'y produit parfois, cependant, des événements qui méritent d'être notés. A plus d'une reprise, par exemple, l'émir Abdullah s'est trouvé en présence de difficultés dont les changements de ministères qu'il a dû faire ont été les manifestations apparentes. Au milieu de mars dernier, il a dissous le conseil législatif en même temps qu'il formait un nouveau gouvernement et a décidé de faire désormais à l'élément indigène une plus grande place au sein du Conseil législatif. Cette décision a été favorablement accueillie par la population du pays.

TURQUIE

Les économies. — Avec le 1^{er} juin, date initiale de la nouvelle année financière, ont commencé d'être réalisées les économies décidées par le gouvernement dans nombre de services. Alors a été supprimé le bureau de la Presse dépendant du ministère des Affaires étrangères : alors ont été congédiés nombre de fonctionnaires des monopoles du tabac et de l'alcool, et le traitement de ceux qui restent a été réduit. On a d'autre part réalisé progressivement d'autres économies en diminuant l'importance des services administratifs à Ankara et dans les chefs-lieux des différents vilayets, et le gouvernement étudie l'opportunité de la suppression de ses missions diplomatiques à Tokio, à Nankin, à Caboul et à Rio de Janeiro. Dès la fin du mois de juin, plusieurs milliers de fonctionnaires se sont trouvés congédiés.

On comprend ces efforts pour réaliser des économies si l'on songe que le problème financier est actuellement le problème capital. Le triumvirat qui gouverne la Turquie, et qui est constitué par Moustapha Kemal, par Ismet Pacha et par Fevzi Pacha, se refuse à accepter un contrôle financier extérieur, sous quelque forme que ce soit ; mais il semble impossible que la Turquie puisse prospérer sans une assistance financière fournie par l'étranger. Elle seule semble devoir aussi permettre de réaliser les réformes dont le Ghazi a compris la nécessité au cours de ses voyages d'enquête de la fin de 1930 et dont il a soumis la longue liste aux membres

du Gouvernement. Seulement, quel est le peuple qui, sans garanties suffisantes et sans de réels avantages, consentira à venir en aide à la Turquie ?

Le budget de 1931-1932. — Tandis que se réalisaient ces économies, la Commission du budget de la nouvelle Assemblée nationale en étudiait d'autres, avec le désir d'alléger encore les charges du nouvel exercice. Finalement, il a soumis à la Grande Assemblée nationale un projet de budget que celle-ci a voté au milieu de juillet et qui, préparé, mais non pas voté dès l'arrivée de la nouvelle assemblée, comme l'a dit par erreur notre numéro de mai dernier (p. 177), s'établit en recettes et en dépenses à un total de 186 millions de livres turques, en diminution de 36 millions de livres turques sur le budget antérieur de 1930-1931.

C'est (rappelons-le une fois encore) le 1^{er} juin que commence l'année financière turque ; ce nouveau budget s'applique donc à l'exercice ayant débuté le 1^{er} juin dernier.

Ratification du récent traité de Commerce avec les Soviets. — Quelques jours après avoir voté le budget, la Grande Assemblée Nationale a ratifié le dernier traité de Commerce et de Résidence conclu avec l'U.R.S.S. (Cf. le n° d'avril de *l'Asie française*, p. 143). On sait que, conformément à ses clauses, les nationaux des deux pays contractants jouissent respectivement, dans l'autre pays signataire, du traitement de la nation la plus favorisée. On sait aussi que, par un protocole additionnel, les commerçants turcs sont autorisés à exporter de Russie des marchandises soviétiques, et que le gouvernement de Moscou s'engage par contre à acheter chaque année en Turquie, par l'entremise de sa délégation commerciale, pour une valeur de £ 1 million 500.000 de produits turcs. Cette somme représente deux fois le total des achats réalisés annuellement jusqu'ici en Turquie par le gouvernement soviétique.

Adoption des noms de famille. — Parmi les nombreux projets de loi soumis par le gouvernement à l'examen de la nouvelle Assemblée nationale se trouve celui qui doit rendre obligatoire l'adoption, déjà maintes fois envisagée, des noms de famille, comme en Occident. Le vote de ce projet de loi entraînera pour conséquence un remaniement de l'état civil des citoyens ; mais quelles simplifications pour l'avenir !

La visite du roi de l'Irak. — Sur l'invitation du Ghazi Moustapha Kemal, le roi Fayçal s'est rendu officiellement à Ankara dans la première quinzaine de juillet. Le fait mérite d'être signalé comme une preuve du changement survenu dans les rapports entre les deux pays voisins. Aujourd'hui (note à cette occasion le correspondant particulier du *Times* en Turquie), « la

question de Mossoul est presque complètement oubliée, et la diplomatie britannique a été couronnée de succès en Turquie de 1925 à 1931 ». Effectivement, si l'on se reporte à cinq ans en arrière, on constate que le désaccord était complet entre la Turquie et l'Irak. Peu à peu, des sentiments amicaux se sont substitués à l'ancienne hostilité, malgré de nombreux incidents de frontière qu'a graduellement aplanis, de façon satisfaisante la plupart du temps, la création d'une Commission mixte de la frontière turco-irakie, aux réunions périodiques séparées par des intervalles de quelques mois.

La Commission des Détroits et son rapport.

— Le rapport annuel que la Commission des Détroits, créée par les articles 10 à 16 de la convention du 24 juillet 1923 et siégeant à Stamboul sous les auspices de la Société des Nations, a fait parvenir, au début d'avril 1931, au Secrétariat de Genève, contient deux protestations qu'il convient de retenir ici.

Il tient pour très exagérées les taxes sanitaires perçues par la Turquie sur les navires transitant par les Détroits sans effectuer d'opérations commerciales. Son rédacteur estime équitable la suppression de cette taxe, qui est contraire aux règlements internationaux en vigueur lors de la ratification de la Convention des Détroits.

Il proteste également contre la disproportion existant entre les taxes de sauvetage et les services rendus.

Par contre, le rapport met en lumière les améliorations apportées aux services maritimes turcs, ce qui facilite la rapidité des formalités diverses à remplir par les navires traversant les Détroits. Il signale aussi l'augmentation du mouvement de la navigation au cours de l'année 1930 ; le progrès est de 40 0/0 par rapport à 1929. Il note enfin qu'à la date du 1^{er} juillet 1930, la force navale la plus considérable dans la mer Noire était celle de l'U.R.S.S., qui se composait de 54 unités, dont 21 hydravions, et ajoute que le passage de deux vaisseaux de guerre russes depuis la Baltique jusque dans la mer Noire était strictement conforme aux règles posées par la convention du 24 juillet 1923 sur le régime des Détroits.

Les deux vaisseaux de guerre auxquels fait allusion le rapport de la Commission des Détroits sont le *Paryskaya Kommuna* et le *Profin-tern* qui, le 16 janvier 1930, ont traversé les Détroits et pénétré dans la mer Noire, au grand émoi des Puissances riveraines (cf. *Asie franç.*, mai 1930, p. 197-198).

ARABIE

La propagande soviétique aux Lieux Saints de l'Islam. — Un article de *Prométhée*, — une revue rédigée par des émigrés russes qui est un très intéressant organe de défense des peuples

de l'Ukraine, du Caucase et du Turkestan contre l'asservissement bolchévique — fournit, sous la signature d'Ayas Ishaky, des renseignements très intéressants sur la façon dont, pendant le pèlerinage même, les envoyés du gouvernement de Moscou travaillent, à La Mecque, à se conquérir de nouveaux adeptes.

Après avoir raconté comment, au cours du grand pèlerinage de 1930, une cérémonie religieuse fut organisée, devant la Kaaba, pour protester contre les persécutions dont la religion musulmane est l'objet dans les différentes parties de l'Union soviétique, contre la publication de livres anti-islamiques en pays des Soviets, etc., Ayas Ishaky, dans ses « Pèlerins rouges ou la duplicité des Bolcheviks », ajoute :

A ce même moment, le correspondant du *Mil-li Yol* au Hedjaz apparut dans les rues de la Mecque, et, avec un bruit incessant de sirène, une automobile décorée de drapeaux rouges, portant l'insigne du marteau et de la faucille. Deux personnages l'occupaient : l'un d'eux, d'âge moyen, et l'autre ayant l'aspect d'un vieillard. L'on sut bientôt que le plus jeune n'était autre que Nazr Turakoulov, le représentant des Soviets au Hedjaz, membre du Komintern en même temps que résident du Guépéou ; l'autre, le vieillard, était Abdourachid-Kazi Ibrahimov, ancien membre de la direction ecclésiastique musulmane de Russie au temps du tsar. L'on apprit aussi que le représentant soviétique était venu pour le pèlerinage. Et, en effet, M. Turakoulov, tout comme les autres musulmans, accomplit les rites que comporte le *hajj*. Après avoir assisté à toutes les prières solennelles et accompli tous les rites, M. Turakoulov se rendit à Médine pour se prosterner devant le tombeau du Prophète. Comme il l'avait fait à La Mecque, M. Turakoulov s'entretint à Médine avec les pèlerins influents de Java, de l'Inde, de Tunis, d'Algérie... Il leur parla de l'ignoble politique des Anglais par rapport aux musulmans de l'Inde ; de la politique de la France envers les musulmans de Tunis et de l'Algérie ; de celle de la Hollande par rapport aux musulmans de Java, et il exprima l'espoir que les musulmans de ces pays, avec l'appui du pouvoir soviétique, ne tarderaient pas à se libérer du joug étranger. En même temps, le représentant des Soviets faisait don de fortes sommes d'argent pour les besoins religieux des musulmans de ces pays.

Aux questions qui lui furent posées sur les persécutions religieuses en U.R.S.S., le ministre des Soviets répondit en riant que toutes ces histoires ne sont autres que des provocations de la part des Français et des Anglais. Et quand on lui demandait pourquoi l'on ne voit plus de pèlerins de Russie, si nombreux autrefois, M. Turakoulov répondait sans le moindre embarras que ces pèlerins ne peuvent venir de Russie que par mer, et que les Détroits, les Dardanelles et le Bosphore, aussi bien que Constantinople, étant encore dans la main des Anglais

et des Français, aucun vaisseau avec des pèlerins ne peut passer. Il n'en était pas de même autrefois, alors que les Détroits étaient dans les mains de la Turquie...

Les paroles du représentant des Soviets, venu aux Lieux Saints en pèlerinage, produisirent leur effet sur les pèlerins musulmans, accourus de tous les ponts du monde, et les protestations du Comité Idil-Oural s'en trouvèrent d'autant affaiblies. Le bruit se répandit même que le représentant soviétique avait demandé au roi Ibn Sa'oud d'interdire la diffusion de ces proclamations, invoquant à l'appui l'amitié arabo-soviétique.

Extrême-Orient

SIAM

Un traité de commerce avec la Suisse. — Le 28 mai a été conclu à Tokio, entre le Siam et la Suisse, un traité d'amitié et de commerce dont les articles sont établis sur la garantie réciproque de la clause de la nation la plus favorisée et qui, pour le reste, correspond aux traités signés par le Siam depuis 1924 avec le Japon d'abord, puis avec la Belgique, le Danemark, la Grande-Bretagne et nombre d'autres états d'Europe. Enfin, la conséquence en sera, vraisemblablement, la création d'un consulat de la Confédération helvétique à Bangkok.

Un nouveau pont à Bangkok. — Le 4 juin a été remis aux autorités siamoises, par la firme britannique qui s'était chargée de sa construction, le pont jeté à Bangkok sur le Chow-Phya, qui traverse la cité. Ce pont, dont la partie centrale est aménagée dans le type bascule, pour permettre aux navires de remonter le fleuve, représente une dépense de près de £ 300.000 ; la construction en avait été résolue pour commémorer le cent-cinquantième anniversaire de la fondation de la capitale actuelle du Siam. Il constitue une amélioration notable des communications entre les deux rives du Chow-Phya.

CHINE

Engagements guerriers. — Deux événements d'ordre militaire ont marqué le mois de juillet. La campagne gouvernementale contre les forces communistes est entrée dans une phase plus active. Longtemps différée, mollement conduite, préparée par des reconnaissances qui firent hésiter Chang Kai Shek sur l'heure de l'offensive,

elle semblait ne pas devoir être foudroyante. C'est que Nankin connaissait la valeur de l'adversaire. Les communistes du Kiangsi, notamment, sont commandés par des généraux instruits, bien approvisionnés en armes et en munitions. A l'arrière, des agents spéciaux encadrent et organisent la population.

Le 2 juillet, Chang Kai Shek adressa une proclamation au corps expéditionnaire du Kiangsi. Il fit appel au patriotisme et à l'abnégation de ses troupes pour protéger le pays contre la ruine menaçante. « De l'issue de la campagne, dit-il, dépendent le sort de la nation et l'avenir de la révolution. »

Les premiers combats semblent avoir été heureux, sans toutefois donner les résultats décisifs annoncés.

Au moment où Chang Kai Shek était engagé dans cette campagne, le général Chi Yu San, ancien lieutenant de Feng Yu Siang, rallié à Nankin, mit ses troupes en mouvement après avoir protesté contre l'indifférence du gouvernement central à l'égard de l'armée. On a pensé qu'il s'était révolté à l'instigation du gouvernement insurgé de Canton. Mais, d'autre part, Chi Yu San a été désigné comme chef « rouge », en relations avec les communistes du Kiangsi. On connaît la présence d'instructeurs de Moscou dans son état-major.

Dans la seconde quinzaine de juillet, l'armée rebelle fit de rapides progrès. Elle marchait vers Faotingfou.

En vertu de l'accord de Moukden avec Nankin, les forces mandchoues ont le contrôle des provinces au nord du Fleuve jaune. Elles intervinrent juste à temps. La petite armée de Chi Yu San fut mise en déroute, sitôt que les généraux de Tchang Sue Liang prirent l'offensive.

Cette révolte a montré la précarité de la situation militaire. Les nombreuses armées commandées par des chefs « gris », c'est-à-dire neutres, sont en réalité prêtes à servir les factions ennemies de Nankin, soit qu'elles relèvent de la dissidence Kouomintang, ou du parti communiste, ou encore des associations réactionnaires du nord.

Abolition de la Cour Mixte de la concession française. — Etabli le 18 juin dernier, l'accord franco-chinois de rétrocession de la cour mixte a été signé le 28 juillet par M. Koechlin, consul général, au nom du ministre de France en Chine, et par deux représentants du ministre des Affaires étrangères de Nankin.

C'est l'aboutissement de longues négociations dont nous avons exposé à maintes reprises les diverses étapes (voir notamment *Asie Française*, 1926, page 344, et 1929, page 211).

La concession internationale nous avait précédés sur cette voie. Le 17 février 1930, elle avait remplacé la cour provisoire par deux tribunaux chinois de droit commun, un tribunal de première instance et une cour d'appel, compétents

pour connaître de tous procès civils et criminels à l'égard des Chinois ainsi qu'à l'égard des étrangers dont les pays ne jouissent plus des privilèges d'extraterritorialité ; pour procéder aussi au civil et au criminel dans toutes les affaires où un étranger, même jouissant de l'extraterritorialité, est demandeur contre un Chinois.

L'arrangement franco-chinois portant institution de cours de justice chinoise dans la concession française de Changhaï comprend 14 articles et cinq lettres annexes.

La suppression de la cour mixte entraîne l'annulation des règlements et pratiques jusque là suivis. Il sera établi par le gouvernement chinois dans la concession française une cour de district (tribunal de première instance) et une section de haute cour (cour d'appel) « ayant comme ressort l'étendue de la concession et fonctionnant conformément aux lois et règlements chinois sur l'administration de la justice ». La cour suprême de Chine connaîtra des recours formés à l'encontre des ordonnances et arrêts rendus par cette section de haute cour.

Art. 4. — Chacune des deux cours aura un parquet, dont les membres seront nommés par le gouvernement chinois. Le parquet aura qualité pour procéder aux constats criminels de mort violente et, en outre, pour agir, conformément à la loi chinoise, dans tous les cas comportant l'application des articles 103 à 186 du code pénal, excepté lorsque l'autorité administrative de la concession ou la partie lésée aura déjà intenté les poursuites. Au cours de l'enquête du parquet, qui devra être publique, le prévenu pourra être assisté d'un avocat. Dans les autres cas survenant dans le ressort des cours, l'autorité administrative ou la partie lésée exercera les poursuites. Le parquet aura le droit de donner ses réquisitions à l'audience dans toutes les affaires criminelles où l'initiative des poursuites aura été prise par l'autorité administrative ou la partie lésée.

Art. 5. — Tous actes judiciaires et décisions de justice devront, pour être valables être revêtus de la signature d'un juge de l'une des deux cours. Après quoi, ils seront, selon le cas, signifiés ou exécutés.

Art. 6. — Nul ne pourra être livré à des autorités établies en dehors de la concession sans débat préalable devant la cour compétente, le prévenu ayant le droit d'être assisté d'un avocat. Si, cependant, c'est une autre cour moderne chinoise qui requiert la remise, celle-ci aura lieu sitôt après la vérification par la cour de l'identité du prévenu.

Art. 8. — L'autorité administrative de la concession prêtera, pour autant qu'elle en sera requise, son assistance, dans la limite de ses pouvoirs, en vue de l'exécution des décisions de justice des deux cours.

Il a été, en outre, convenu que les locaux de détention de la cour mixte supprimée passeront sous l'administration exclusive des autorités judiciaires chinoises. Celles-ci détermineront d'autres lieux de détention, mais l'arrangement précise que les individus condamnés pour infraction, soit au code chinois des contraventions, soit aux règlements administratifs de la concession, ne pourront pas être détenus dans des prisons extérieures à la concession. Tout individu condamné à la peine capitale sera remis aux autorités chinoises du district voisin.

Les avocats de nationalité étrangère seront admis aussi bien que ceux de nationalité chinoise à la barre des deux cours, à la condition qu'ils soient pourvus d'une licence spéciale délivrée par le ministère de la justice de Chine et qu'ils se soumettent aux lois et règlements chinois sur la profession d'avocat. Ils ne pourront défendre qu'une partie non-chinoise. De même, l'autorité administrative de la concession pourra recourir à l'assistance d'avocats de nationalité française ou de toute autre nationalité « lorsqu'elle sera demanderesse, plaignante ou intervenante ou bien qu'elle aura pris l'initiative des poursuites ».

Il a été prévu qu'une commission comprenant deux Français et deux Chinois désignés par leurs gouvernements respectifs, examinera les divergences d'opinions que pourra soulever l'interprétation ou l'application de l'arrangement.

L'article 14 et dernier stipule que l'arrangement aura effet du 31 juillet 1931 au 1^{er} avril 1933 et pourra être prorogé pour une durée de 5 ans.

La première lettre annexe règle divers points. Il est notamment convenu qu'un des fonctionnaires de la police judiciaire désigné par l'autorité administrative de la concession tiendra répertoire de tous les actes. Autre décision : le gouvernement chinois nommera sur présentation du gouvernement français un conseiller qui aura qualité pour soumettre aux autorités judiciaires chinoises des propositions et avis. M. d'Hooge, avocat général, a été désigné pour remplir ces fonctions de conseiller.

Une lettre des négociateurs français est particulièrement importante. Mais, jointe à la correspondance annexée à l'arrangement, elle n'est pas suivie d'un accusé de réception. La voici :

Monsieur le Ministre,

En me référant à l'arrangement que j'ai eu l'honneur de signer aujourd'hui avec Votre Excellence et qui porte institution de cours de justice chinoises dans la concession française de Changhaï, je dois marquer expressément que ledit arrangement ne peut, en aucune façon, affecter ou invalider les droits que la France et ses ressortissants tiennent tant des traités et accords qui ont été conclus entre nos deux pays et qui sont encore en vigueur, que de la coutume.

D'autre part, je réserve pour mon gouvernement le droit de s'opposer éventuellement à ce que soient appliqués, dans la concession française de Changhaï, toute loi, tout règlement ou toute décision contraire aux règlements administratifs ou aux usages de la concession ou bien de nature à nuire au maintien de l'ordre et de la sécurité sur ce territoire.

La Cour mixte de la concession tint sa dernière séance le 31 juillet. M. Koechlin, consul général de France, rendit hommage au dévouement des juges français et chinois membres de la juridiction supprimée. Les magistrats désignés par le gouvernement chinois prirent immédiatement possession des bâtiments et des services. En même temps, la maison d'arrêt fut remise à la gendarmerie indigène.

La prochaine Conférence du Pacifique à Hangtchéou. — La presse d'Extrême-Orient publie le programme du Congrès de l'Institut des relations du Pacifique qui se tiendra à Hangtchéou, capitale de la province chinoise du Tchékiang, du 20 octobre au 4 novembre. On se rappelle que cette organisation, fondée dans le but de développer l'esprit d'amitié et de coopération entre les peuples du Grand Océan, se réunit précédemment à Honolulu, en 1925 et en 1927, et à Kyoto en 1929. Cette dernière conférence fut particulièrement importante (*Asie Française*, 1929, page 410). Douze pays y étaient représentés. En outre, l'U.R.S.S., la Société des Nations et le Bureau International du Travail y avaient envoyé des « observateurs ».

On compte que 250 délégués au moins des divers comités nationaux de l'Institut assisteront à la prochaine réunion plénière dont le docteur C. T. Wang, ministre des affaires étrangères de Nankin, et Mme Chang Kai Shek ont d'ores et déjà accepté la présidence et la vice-présidence. Une commission préparatoire, réunie à New-York au mois de novembre dernier, avait fixé les grandes lignes de l'ordre du jour, qui vient d'être définitivement arrêté.

Les questions inscrites sont groupées sous trois grandes divisions.

I. Développement de la Chine : ressources, main-d'œuvre, industrialisation, banques et finances publiques, placements et commerce étrangers, moyens de transport.

II. Relations entre indigènes et étrangers : statuts et responsabilités des étrangers, droit de propriété, settlements et concessions, contrôle de la navigation côtière et fluviale, instruments diplomatiques.

III. Problèmes économiques, sociaux et politiques des îles du Pacifique : répartition des îles entre les différentes puissances, répercussions sur les intérêts économiques, sur la culture intellectuelle, sur le développement physique des peuples indigènes, etc. L'exercice du mandat. Méthodes comparées d'administration indigène. Instruction populaire. Problèmes démographiques : dépopulation, émigration, fusion de races... Problèmes alimentaires : ressources naturelles, mise en valeur.

La question de l'émigration est reprise dans un chapitre spécial :

Emigration vers les îles du Pacifique, vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, les États-Unis. Emigration continentale asiatique. Restrictions politiques. Coût de la vie, conditions du travail. Corrélations entre le problème de la surpopulation en Chine et au Japon et le problème du repeuplement et de la mise en valeur des terres vacantes.

Comme on le voit, dans ce programme touffu, que nous avons cependant eu soin d'émonder, deux questions dominent : d'une part, les relations politiques et économiques sino-étrangères ; d'autre part, l'administration et l'utilisation, à des fins économiques et démographiques, des îles et de divers territoires du Pacifique.

Au reste, les différents points de ce programme avaient été abordés au cours des précédentes discussions.

L'ordre du jour de ces conférences n'est ja-

mais épuisé, car, très vite, les débats s'orientent vers l'examen d'une question particulière, comme, en 1929, la question de Mandchourie. Pour tout le reste, ils demeurent dans le domaine des généralités. D'ailleurs, les organisateurs déclarent chaque fois que leur prétention n'est pas d'apporter des solutions, mais de soulever, de confronter des idées, de réunir des informations, d'éclaircir les problèmes.

La conférence, écrit la *China Critic*, est un forum où tous ceux qui ont des idées les exposent pour les faire partager à leurs auditeurs... Elle est une commission d'enquête, elle n'est pas un tribunal. Elle prend connaissance des faits, les discute, elle ne les juge pas. Elle est une sorte de club.

De ce point de vue, son action paraît assez limitée et vaine. Mais, bien que dépourvu de tout caractère officiel et bien qu'ayant pour principe de ne pas conclure, l'Institut, sur la voie où il s'est engagé, entre nécessairement en relations avec les gouvernements et ses discussions, empiétant plus ou moins sur le domaine diplomatique, tendent à influencer la politique étrangère de certaines puissances. Il importe pour ces raisons de suivre de près l'activité d'une organisation dont l'importance grandit. C'est, au surplus, une occasion pour notre Indochine de connaître les conceptions et les tendances des milieux dirigeants du Pacifique. Et, ne fût-ce que dant un but de documentation, sa participation à ces conférences serait utile.

Nouvelle législation bancaire. — Le 12 mars 1931, le Yuan législatif de Nankin a adopté une loi réglementant la constitution et le fonctionnement des banques en Chine. Ce texte est directement inspiré d'une loi de 1921 qui n'a jamais été promulguée par le Ministère des Finances et qui, par conséquent, n'a jamais été appliquée. Ses principales dispositions sont les suivantes.

Avant de procéder à l'émission des actions, les fondateurs d'une banque devront en soumettre les statuts à l'approbation du Ministère des Finances ou des Gouvernements locaux.

Dans le cas où la banque serait constituée sous forme de société par actions, le capital minimum serait de 300.000 Mex. \$, et, s'il s'agit d'une société à responsabilité illimitée, de 200.000 Mex. \$. Le capital pourra être abaissé à 250.000 et 50.000 Mex. \$ respectivement, sur autorisation du Ministère des Finances ou des Gouvernements locaux, si la banque est ouverte dans un centre commercial de peu d'importance.

Le capital devra être versé uniquement en espèces et, dans tous les cas, les actionnaires seront responsables de leurs obligations pour un montant égal à celui de 2 fois le montant des actions qu'ils détiennent.

Toutes les actions seront obligatoirement nominatives.

Après souscription des actions et paiement de la moitié du capital, tous les documents relatifs à l'administration et l'organisation de la Ban-

que doivent être adressés au Ministère des Finances. Ce dernier nomme alors un inspecteur chargé de faire la vérification avant d'accorder les certificats autorisant l'ouverture de la Banque.

La loi donne une énumération limitative des opérations que peut exécuter une banque. Ce sont :

- 1° L'achat et la vente d'or et d'argent en lingots, obligations, bons et actions ;
- 2° La souscription aux fonds publics et aux obligations ;
- 3° La location de coffres-forts ;
- 4° La garde des valeurs ;
- 5° Les encaissements et paiements, pour compte de tiers.

Elle précise, d'autre part, qu'une banque ne peut pas être actionnaire d'autres banques ou de maisons commerciales ; elle ne peut acheter ses actions ou les accepter en gage, et ne peut acquérir des propriétés immobilières autres que celles nécessitées pour la conduite de ses affaires. Sauf approbation spéciale du Ministère des Finances, une banque ne devra pas se livrer à des opérations de gestion.

A la fin de chaque année fiscale, toute banque doit établir un rapport annuel et le soumettre au Ministère des Finances. Mais à tout moment, celui-ci peut exiger des rapports concernant les opérations de la Banque ; il peut aussi examiner et vérifier les livres et, en outre, nommer ou autoriser un fonctionnaire du Gouvernement local à étudier la situation et l'actif de la banque quand il le juge nécessaire.

Si la conduite des opérations ne lui paraît pas satisfaisante, le Ministère des Finances peut ordonner la fermeture et la saisie de tous les biens de la banque.

Dans la loi non promulguée de 1921, les pouvoirs de surveillance et de contrôle du Ministère des Finances sur les banques étaient aussi étendus ; mais l'énumération des opérations permises aux banques n'était pas limitative et la saisie de leurs biens par le gouvernement n'était pas prévue.

La loi actuelle n'est pas encore promulguée et ne le sera peut-être pas plus que la précédente. Elle ne pourra pas toucher les établissements étrangers tant que la question de l'exterritorialité n'aura pas été résolue.

Un plan decennal industriel. — Le Ministre de l'Industrie a soumis au Gouvernement de Nankin un vaste programme d'équipement industriel de la Chine à exécuter en dix ans.

Les principaux des 14 articles de ce plan prévoient l'édification de ports, de canaux et de voies ferrées, la construction de fonderies et d'usines métallurgiques, (100 hauts fourneaux de 300 tonnes), l'amélioration de l'industrie agricole et la mise en culture de 300 millions d'acres actuellement en friches, l'accroissement de la flotte commerciale et de pêche, la création

d'une industrie chimique nécessaire au développement industriel et à la défense nationale, l'aménagement de centrales électriques, la mise en valeur des chutes et des cours d'eau et enfin le développement de l'industrie textile.

Pour faire face à la demande des machines et des outils, on créerait à Nankin des ateliers de construction contrôlés par des ingénieurs étrangers et ces ateliers formeraient, en même temps, des ingénieurs chinois.

Le plan propose, soit de confier directement au Gouvernement l'exécution de ce programme, soit d'abandonner ces entreprises à des sociétés privées qui resteraient sous le contrôle étroit du Gouvernement. Ainsi l'industrie chinoise se trouverait entièrement socialisée.

L'exécution de ce programme représente une annuité de près de Mex. \$ 1.500 millions ; or, le Gouvernement de Nankin n'étant pas actuellement maître de la situation en Chine et les finances étant entièrement désorganisées du fait des guerres civiles, il ne peut être question pour lui de faire face à de telles dépenses.

L'intérêt de ce plan est de montrer la transposition, dans les esprits asiatiques, des grandes conceptions industrielles empruntées aux États-Unis. Leur déformation est ici, comme il est naturel, plus accusée que sous le méridien de Moscou.

Il y a néanmoins, dans le projet du Gouvernement de Nankin, une petite disposition susceptible d'avoir une suite pratique : c'est celle qui prévoit que Mex. \$ 2.500.000 prélevées sur la part anglaise de l'indemnité boxer seront consacrées à des achats d'outillage en Grande-Bretagne.

« Le plus grand Changhai. » — Le 7 juillet le général Chang Chun, maire du « Nouveau Changhai » a procédé solennellement à la pose de la première pierre des bâtiments de l'administration municipale. Les membres du corps consulaire, des représentants des gouvernements national et provincial, de nombreux délégués d'associations économiques assistaient à la cérémonie. Un discours fut prononcé par M. Hoang Fou, ancien ministre des affaires étrangères de Nankin. Citons-en quelques passages.

...Changhai est la clef de la destinée politique, diplomatique et économique de la Chine. C'est pourquoi le gouvernement national a créé « le plus grand Changhai »... Les autorités chinoises rendent hommage à l'administration des concessions étrangères, et elles-mêmes, par l'œuvre ici entreprise, prouvant qu'elles reconnaissent le mérite et les bienfaits de cette administration, qu'elles sont accessibles à l'enseignement du progrès. Nous ne doutons pas que ces autorités obtiendront les mêmes résultats que les étrangers si elles s'inspirent des exemples qu'elles ont sous leurs yeux, si elles poursuivent énergiquement la construction du nouveau Changhai...

Afin que les Chinois viennent de préférence habiter la ville qui naît, il faudra qu'ils soient assurés d'y trouver la même sécurité que sur les concessions. Il n'est pas impossible d'avoir une bonne police. Mais il faut aussi que les magistrats veillent à l'application équitable des lois

et que les citoyens soient à l'abri des brimades de fonctionnaires trop souvent enclins à mettre leur autorité au service d'intérêts particuliers. Les droits du citoyen chinois, inscrits en tête de la constitution provisoire, doivent être respectés. La sécurité publique doit être maintenue. La santé publique doit être assurée, ce qui sera aisé, étant donné que cette ville aura des services d'hygiène modernes...

L'idée de construire une ville à l'image des concessions date d'une époque bien antérieure à la constitution du gouvernement national. Elle a inspiré, avant même la chute de l'empire, en 1906, l'organisation dans le territoire très peuplé de Chapei, limitrophe de la concession internationale, d'un bureau des travaux publics qui, sous l'appellation de « municipalité de Chapei », exerça des fonctions de police. Le but était d'entraver le développement du réseau routier du settlement extérieur à la concession. Les fonctionnaires impériaux se promettaient, d'autre part, d'opposer un service de sûreté à l'ingérence dans ce quartier de la police étrangère. Plus tard, il fut question d'englober sous une même administration la vieille cité chinoise et le quartier Nantao l'entourant au sud. En 1926, tout le territoire entourant les deux concessions devait être placé sous une municipalité unique. A la veille d'être renversé par les Kouomintang, le maréchal Sun Chua Fang, gouverneur du Kiangsou, établit une unité administrative dite « Port de Changhai et Ousong ». Enfin, en juillet 1927, le gouvernement national promulgua une loi établissant la « municipalité spéciale » de Changhai indépendante de l'administration provinciale. Le maire était nommé par le gouvernement national, et ce haut fonctionnaire désignait les membres du conseil, au nombre de neuf à treize, ainsi que les chefs de bureaux. Il était spécifié qu'en raison de la restitution éventuelle des concessions, toutes les résolutions concernant l'extension de la ville devaient être soumises à l'approbation de Nankin.

Le nouveau Changhai, dont la délimitation n'est pas très nette, occupe actuellement un emplacement situé au nord de la concession internationale, entre la rivière Houangpou et, à l'embouchure de celle-ci, Ousong, avant-port de Changhai ; d'un autre côté, il comprend toute la zone de Paoshan ; enfin, au sud de la concession française, le quartier Nantao relève de ce même district municipal.

Le 5 mai 1930, un nouveau règlement compléta la loi de 1927 en prévoyant une autonomie progressive ainsi qu'une représentation des contribuables à l'administration municipale, dont les attributions, très étendues, furent partagées en neuf bureaux : affaires sociales, sécurité, finances, travaux publics, instruction publique, propriété foncière, port et navigation, santé publique, affaires diverses.

Les sources de revenus ont été nettement désignées.

Il est à remarquer que le bureau de la sécurité peut infliger des peines allant jusqu'à l'emprisonnement, indépendamment des cours de justice placées sous le contrôle direct du gouvernement national. Notons encore que les règlements prévoient une forte prédominance de membres Kouomintang dans l'administration municipale et que le bureau des affaires sociales sera l'organe par lequel s'exercera l'action du parti.

La municipalité hâte les travaux de construction — immeubles, rues, avenues, égouts, jardins, terrains de sports, de rassemblements — suivant le plan tracé. Dans un seul mois elle a délivré 267 permis de construire sur une superficie de 146.000 mètres carrés.

Le Gouvernement chinois et la « Croisière jaune ». — *L'Asie française* a déjà parlé de la « Croisière jaune » organisée par la maison Citroën sous la direction de l'ingénieur Haardt dans le but de traverser le continent asiatique de part en part, d'Ouest en Est, depuis Beyrouth jusqu'à Pékin (n° de mai, p. 184). Partie de la capitale de la République libanaise le 4 avril, la partie principale de la mission traversait le Tigre le 20 du même mois et atteignait la capitale de la Perse huit jours plus tard. Par Téhéran, qu'elle quitta le 5 mai, le gros de l'expédition gagna Caboul, non sans de sérieuses difficultés, par suite des fortes pluies qui avaient gonflé les cours d'eau, surtout en Afghanistan. Cette randonnée entre les deux capitales de l'Iran, qui avait duré 36 jours, s'est continuée à travers l'Afghanistan oriental depuis Caboul jusqu'à Torkarm, où les huit tracteurs de M. Haardt franchirent la frontière anglo-indienne, puis, par la célèbre passe de Khyber, arrivèrent à Peshawar le 19 juin. De là, par Rawal Pindi, Srinagar, Gilgit et le Pamir, le groupe principal, dit « groupe Pamir », de la mission Citroën devait faire sa jonction à Kachgar (nous l'avons dit naguère) avec le « groupe Chine » de la « Croisière jaune ».

Ce second groupe, composé de sept autos-chenilles d'un modèle plus lourd que les tracteurs du « groupe Pamir » est dirigé par le lieutenant de vaisseau Point et compte comme membres le R. P. Teilhard de Chardin et M. Tsu Ming-yi. Parti de Pékin en février, il est parvenu à Kalgan au mois de mai et l'a quitté le 20 pour traverser la partie rocheuse qui se trouve dans l'Ouest du Désert de Gobi. En dépit de deux violentes tempêtes de sable, il atteignit l'Edsin Gol sans dommage, le 6 juin, puis continua sa route en direction du point de concentration prévu, c'est-à-dire de Kachgar ; on signalait au début de juillet qu'il avait reçu à Hami du Sinkiang un cordial accueil de la part des autorités locales. On annonçait en même temps que des désaccords avaient surgi entre les membres français et les membres chinois de la mission et que l'influence conciliante du lieutenant Point avait tout apaisé.

Déjà le bruit avait couru que le Gouvernement chinois avait décidé d'empêcher la mission Haardt de réaliser son programme ; mais il avait été démenti. Or voici que, d'après le *North China Daily News* du 14 juillet, le Conseil d'Etat a décidé, ce jour-là même, d'envoyer aux gouvernements provinciaux du Kansou et du Sinkiang l'ordre d'interdire immédiatement aux membres français de la « Croisière jaune » toute nouvelle étude scientifique dans ces provinces et de les reconduire sous escorte jusqu'à la frontière. Serait-ce la conséquence des dissentiments (que l'on disait apaisés) dont il a été question plus haut, et qui avaient d'abord amené les membres chinois du « groupe Chine » à se séparer en bloc des membres français, puis qui les avaient poussés à recourir à la fois au « Comité pour la Conservation des Antiquités » et au Gouvernement Central ? A en croire un de nos amis, il y aurait autre chose.

Les « frictions » entre Français et Chinois partis de Pékin étaient (nous explique-t-il) inévitables ; mais on m'a dit aussi que bon nombre de Chinois engagés dans la grande randonnée comptaient aller à une *partie de plaisir*. Or, quand on leur eût expliqué qu'il fallait marcher en tout temps, réparer, travailler en un mot « trimer » pour rejoindre à temps à Kachgar la partie de l'expédition qui s'était élancée de Beyrouth, ces bons Chinois ont pris la chose du mauvais côté, se sont plaints à Pékin, puis, en haut lieu, au Gouvernement de Nankin, qui a saisi cette belle occasion de faire sentir aux Européens son prestige absolu et souverain.

Ma conviction a toujours été qu'une telle expédition, en temps de communisme et de brigandages en Chine, était vouée à l'insuccès, soit par attaques et vols de brigands, soit même par *enlèvement* des voyageurs. Je n'avais pas prévu le dénouement actuel, mais il ne nous étonne pas. Du reste, en Chine, il ne faut s'étonner de rien et s'attendre au pire, du jour au lendemain.

Pour compléter ces indications, reproduisons, d'après le *Journal de Shanghai* du 12 mai dernier, l'information très intéressante et très suggestive que voici.

Les autorités du Sinkiang (Turkestan chinois) déclinent toute responsabilité au cas où l'expédition serait attaquée par des *bandits*, qui sont nombreux dans la région où les provinces du Kansou et du Sinkiang se touchent.

Ajoutons encore que la « Croisière jaune » n'est pas la seule victime des mauvais procédés de la part du Gouvernement chinois ; d'autres missions scientifiques en ont également souffert. Les obstacles mis par le Gouvernement de Nankin au nouveau voyage d'exploration scientifique entrepris au Sinkiang par le savant qu'est sir Aurel Stein ont obligé celui-ci à renoncer à poursuivre la réalisation du plan qu'il avait commencé de mener à bien depuis juillet 1930 avec le concours pécuniaire de l'Université Harvard et du British Museum. D'autre part la Commission nationale pour la Conservation des Antiquités a refusé au Muséum américain d'Histoire Naturelle l'autorisation d'entreprendre

de nouvelles recherches scientifiques dans le Désert de Gobi ; lorsque M. Roy Chapman Andrews, le savant bien connu qui devait diriger cette expédition comme celles dont, antérieurement, les résultats avaient été si fructueux, voulut savoir de la Commission à quelles conditions il pourrait continuer ses recherches, les membres de ladite Commission refusèrent de lui accorder même un entretien !

Tous ces faits, rapprochés les uns des autres, semblent bien prouver qu'on se trouve en présence d'une ligne de conduite systématique. Souhaitons qu'un prochain avenir nous apporte un démenti, dont bénéficiera la science ; celle-ci aurait tout profit à voir, comme par le passé, savants indigènes et savants étrangers poursuivre de concert, en parfait accord, l'étude de cet immense pays, encore si mal connu, et aux aspects si divers, qu'est la Chine.

JAPON

Les émeutes sino-coréennes. — A plusieurs reprises, ainsi que nous l'avons signalé, les colons coréens de Mandchourie furent victimes de l'animosité des Chinois de Mandchourie (Voir *Asie Française*, 1927, pages 164 et 356 ; 1928, page 49). Il leur était interdit d'acquérir du terrain, de contracter des baux ou des locations d'une durée supérieure à une année, de louer leurs services sans le consentement de la police ; on les mettait dans l'obligation de payer de lourdes taxes, on leur promettait enfin la paix à la condition de se faire naturaliser chinois.

Après la période de relative accalmie qui suivit les incidents d'il y a trois ans, les violences ont repris. Il ne se passe pas de mois sans attentats — expulsion de fermiers, incendies de métairies, tentatives de meurtres, arrestations arbitraires...

Néanmoins, les Coréens continuèrent à affluer en Mandchourie. Le courant d'émigration s'accrut même. Les Japonais le favorisèrent-ils ? Ce serait pour eux un moyen de mieux tenir la Mandchourie. Mais Tokio se défend contre cette accusation. L'émigration coréenne est présentée comme un phénomène naturel, ayant pour cause l'état de surpeuplement de la péninsule. Cependant on remarque avec raison que, à moins de renoncer à ses ambitions, le Japon ne peut laisser la Mandchourie se peupler de familles chinoises venues du Chantong et d'autres provinces du Nord. L'émigration de travailleurs japonais est insignifiante, ceux-ci n'étant pas attirés par les terres de colonisation ; il faut donc pousser les Coréens de l'avant.

Ces derniers seraient en Mandchourie au nombre d'un million, dont la moitié dans la province de Kirin. Ainsi que le paysan chinois, ils travaillent pour un salaire médiocre et dans des conditions que le cultivateur japonais n'accepterait pas.

Les plus entreprenants d'entre eux organisent des équipes pour la mise en valeur des terres incultes, et étant donné que la zone du Sud-Mandchourien n'offre plus de champs vacants, ils s'installent dans le pays plus ou moins proche, c'est-à-dire sur le territoire où s'exerce directement la juridiction chinoise. Du contact avec les autorités et les propriétaires chinois sont précisément nés les heurts, les démêlés de ces dernières années.

Au début du mois de juillet dernier, un de ces nombreux incidents dégénéra subitement en conflit.

Près de Changchun, point de jonction du Sud-Mandchourien et de l'Est-Chinois, dans une localité nommée Wangpaoshan, un groupe de Coréens avaient affermé un terrain pour la culture du riz. Les premiers travaux d'irrigation étaient achevés quand le bureau de police chinois ordonna la résiliation immédiate du bail et l'expulsion des colons. Des gardes armés du Sud-Mandchourien envoyés sur les lieux durent intervenir pour maîtriser la population indigène. Aussitôt connue en Corée, la nouvelle provoqua de violentes manifestations antichinoises, principalement à Séoul et à Pinyang. Des maisons et des boutiques furent saccagées. On compta du côté chinois un assez grand nombre de victimes.

Nankin fit immédiatement des représentations auprès du gouvernement japonais, demandant que des mesures fussent prises pour rétablir l'ordre en Corée et qu'à l'avenir la sécurité des Chinois fût assurée.

La note, conçue sur un ton qui déplut à Tokio, réservait tous les droits du gouvernement chinois au sujet des indemnités. M. Shigemitsu, chargé d'affaires en Chine, tenta de donner tous les apaisements possibles. Dans une nouvelle note, M. C. T. Wang, ministre des affaires étrangères de Nankin, laissant de côté les événements de Corée, réclama contre l'attitude des Japonais dans l'affaire de Wangpaoshan. Il fit porter le conflit sur le terrain mandchou. C'était là en effet le point névralgique. Nankin cherche visiblement, d'accord ou non avec Moukden, à soulever la grave question des privilèges japonais en Mandchourie.

Le mouvement de boycottage anti-japonais, déclenché à la suite de cette affaire, crée une agitation que Nankin peut croire favorable à sa politique.

Les Progrès du Communisme. — Les autorités se montrent très préoccupées par les progrès de la propagande communiste au Japon, particulièrement sensibles dans les milieux intellectuels. En dépit des mesures répressives, le mal s'étend. Depuis 1928, trois opérations de police ont amené l'arrestation de nombreux étudiants et universitaires. La dernière rafle, il y a six mois, envoya en prison plus de deux cents in-

dividus. Sur ce nombre, on comptait deux professeurs de l'université impériale et 93 diplômés de facultés ou de grandes écoles et quelques instituteurs provinciaux. L'enquête a prouvé que ces communistes recevaient des fonds non de Moscou, mais de personnalités japonaises. Ils étaient, d'autre part, en relations avec des communistes chinois et coréens.

La propagande de ces derniers avait cessé après les arrestations opérées en masse à l'automne de 1929. Un complot venait d'être découvert ayant pour objet l'établissement d'une « dictature ouvrière et paysanne japonaise » qui serait devenue le centre dirigeant d'une soviétisation des pays de civilisation indienne et chinoise. L'insurrection devait éclater le 3 octobre 1930 par l'incendie de la légation de Chine à Tokio. Un des fils du maréchal Feng Yu Siang était au nombre des conspirateurs. Déférés devant les tribunaux, les communistes chinois furent condamnés à des peines d'emprisonnement n'excédant pas un an.

Entre les adeptes japonais de la III^e Internationale et les révolutionnaires de même obédience d'Extrême-Orient, l'entente ne semble pas parfaite. Les premiers, qui ont l'orgueil de leur race, voudraient être au premier rang de l'œuvre de soviétisation asiatique. Curieuse réplique à l'ancienne politique militariste japonaise !

Au cours du procès de 44 universitaires et étudiants arrêtés au mois de février dernier, qui a été clos le 7 juillet par un verdict plus sévère que les précédentes sentences, on s'est précisément rendu compte de cet esprit d'impérialisme révolutionnaire qui anime les communistes japonais. Tous ont conscience d'avoir à remplir une mission. Pour combattre pareil état d'esprit, les peines d'emprisonnement paraissent être une mesure vaine. De nombreux dirigeants pensent qu'avant tout il faut opposer une propagande à la propagande communiste. On cherche sur quelle base. Les uns proposent de s'appuyer sur les croyances nationales, les autres sur les idées démocratiques, voire socialistes. D'autres enfin font appel aux religions, principalement au christianisme et, plus particulièrement, au catholicisme dont les représentants, c'est-à-dire les missionnaires étrangers, pourraient, a-t-on pensé, apporter une collaboration précieuse à l'effort de relèvement moral qui s'impose.

Une campagne en faveur des produits nationaux. — Malgré les mesures prises l'année dernière en vue de l'amélioration de la balance commerciale, celle-ci reste défavorable. Aussi le gouvernement paraît-il résolu à tenter un nouvel effort pour développer les exportations. Il se préoccupe, d'autre part, de réserver le marché intérieur à l'industrie nationale. Et, dans ce but, le nouveau ministre du commerce, M. Sakurauchi, a fait approuver par le Cabinet la proposition de reprendre la campagne menée il y a quelques mois contre les produits d'origine étrangère, campagne qui, inspirée par la grande

industrie, avait porté de sérieux préjudices à de nombreux importateurs européens et américains. Aujourd'hui les interprètes officiels de la politique gouvernementale déclarent que le Japon n'a plus à ménager des pays qui opposent à ses exportations des barrières douanières élevées.

Sans doute, la reprise de cette campagne n'est-elle pas franchement, ouvertement dirigée contre les ventes étrangères ; ses promoteurs insistent sur la nécessité de combattre le déficit en favorisant l'usage des articles de fabrication japonaise. Mais la première manifestation organisée l'a été de manière à discréditer, dans l'esprit de la clientèle indigène, les marchandises étrangères.

Au cours de la « Semaine des Produits Nationaux », ouverte le 16 juin à Tokio, on vit groupés par catégories, et dans les mêmes vitrines, les produits d'importation à côté de ceux manufacturés au Japon. Les propagandistes espèrent-ils qu'à la faveur des comparaisons provoquées par ce rapprochement le public saura reconnaître la supériorité de la production nationale ? Il est vrai que des brochures, des prospectus aident à déterminer cette conviction. Durant la « Semaine », des dizaines de milliers d'affiches furent placardées à l'intérieur des grands magasins et aux devantures des quartiers commerçants. Il y eut des conférences dans les universités, dans les écoles. Des appels sur feuilles volantes furent glissés dans les livres scolaires. Enfin les écrans des cinémas montrèrent des films de propagande.

Cette manifestation, qui a lieu dans toutes les principales villes de l'empire, fut précédée à Tokio d'un discours de M. Ushizuka, préfet de la capitale, exaltant l'effort à faire pour venir à bout des difficultés économiques. Le Japon, dit-il, est en mesure de pourvoir pour 600 millions aux besoins que les importations satisfont. Le déficit de la balance commerciale étant de 200 millions environ, si le pays obéit aux instructions du gouvernement, il gagnera 400 millions. Raisonnablement dont les journaux d'opposition ont montré la fragilité...

Ceux-ci s'élèvent contre un nationalisme économique qui, disent-ils, ne peut que susciter de violents ressentiments chez les importateurs : le salut est dans une politique qui, sans être hostile à l'achat des produits étrangers, développerait, accentuerait les exportations. Cette presse réfractaire aux consignes gouvernementales remarque encore que la supériorité trop évidente de bien des articles européens ou américains rend vaine la propagande tentée. Néanmoins, dans les milieux étrangers importateurs, on estime qu'il importe de tenir compte d'une recrudescence de la concurrence des industriels japonais à la suite de cette campagne systématique menée par toutes les forces officielles.

Union de deux grandes compagnies de navigation. — Une entente a été conclue entre les deux grandes compagnies de navigation japo-

naises, la Nippon Yusen Kaisha et l'Osaka Shosen Kaisha, portant sur l'unification des tarifs, sur l'utilisation par les deux entreprises de leur outillage terrestre et de leurs bureaux, sur l'achat en commun des fournitures, du charbon en particulier, enfin sur une répartition égale des bateaux affectés aux diverses lignes. Un comité mixte d'administration, dans lequel sont représentés le président et le vice-président de l'une et de l'autre compagnie, a été constitué. Cet accord, estime-t-on, permettra aux deux compagnies de réaliser un minimum d'économies évaluées à dix millions. Il les mettrait à même de mieux lutter contre la concurrence étrangère particulièrement sensible sur les lignes de Changhaï à Seattle. On fait d'ailleurs remarquer que les 43 0/0 de la totalité du commerce entre le continent américain et les pays d'Extrême-Orient reviennent aux Japonais. Plusieurs navires des deux compagnies désormais unies seraient retirés de la ligne Osaka-Seattle pour être mis sur les lignes desservant l'Afrique et l'Europe ou sur celles du Pacifique sud. Il s'agira de faire encore face au développement des relations du Japon avec, d'un côté, l'Asie Mineure, de l'autre, l'Amérique du Sud.

On croit que, à l'exemple de N. Y. K. et de l'O. S. K., les compagnies de navigation secondaires se rapprocheront et, dans le même esprit de « rationalisation », uniront leurs efforts ou même fusionneront. L'exemple vient de haut. La N. Y. K. et l'O. S. K. étaient deux puissantes compagnies tout à fait étrangères l'une à l'autre ; elles appartenaient à des milieux très différents et avaient des méthodes d'administration et d'exploitation particulières. Le fait de s'être en quelque sorte associées est significatif ; il dénote la tendance qui prévaut dans le monde économique japonais depuis que des difficultés de toute nature ont fait apparaître la nécessité d'une concentration des entreprises.

Etudiants japonais à Paris. — Dans le but de resserrer les liens d'amitié qui existent entre France et Japon, et pour augmenter les échanges intellectuels, entre les deux pays, le Gouvernement français a invité le Japon à envoyer désormais à Paris, chaque année, sept étudiants nippons. Le bureau d'éducation a accepté cette offre, et la pension de chaque étudiant est fixée à 24.000 francs par année.

ASIE ANGLAISE

EMPIRE DES INDES

La situation financière de l'Inde; Sa dette publique. — Depuis quelques mois, le change indien paraît avoir quelque peine à se maintenir au taux de 18 d. la roupie, taux qui avait été adopté au moment de la stabilisation de fait, en 1926.

La balance visible du commerce a fléchi de 5,2 millions de roupies en 1929-1930, à 3,7 en 1930-1931, tandis que la balance des remises sur l'étranger devenait défavorable, passant de + 2,1 millions à - 800.000 roupies, fait qui ne s'était pas produit depuis la crise de 1920-1921.

Le Finance Member, pour maintenir l'équilibre du change, a été obligé de provoquer une restriction de la circulation des billets, libérant ainsi une partie du stock d'or de couverture. Cela a permis de remettre £ 17 millions à Londres, mais cette source est bien près de se tarir, la circulation n'étant pas indéfiniment compressible.

Or, on prévoit qu'en 1931-1932 l'Inde aura £ 2 millions à remettre en Angleterre, chiffre auquel il faut ajouter £ 15 millions de bons 5 1/2 0/0, qui arrivent à échéance en janvier 1932.

Etant donnés les événements actuels, il est difficile d'espérer placer de nouveaux emprunts à Londres. Déjà, en 1930, des deux emprunts 6 0/0 présentés, l'un réussit médiocrement et le second enregistra un échec complet.

La situation se complique du fait que le placement des emprunts roupies sur le marché intérieur s'avère délicat et onéreux. L'Imperial Bank of India est obligé de maintenir cette année un taux officiel d'escompte élevé pour prévenir une fuite de capitaux devant la roupie, fuite qui paraît redoutée par le Gouvernement. En conséquence, elle n'a pu abaisser autant que d'habitude son taux au moment des emprunts; des difficultés peuvent donc être escomptées de ce côté.

Dans ces conditions, il est intéressant à l'heure actuelle de situer la position de la dette publique de l'Inde, par rapport à la capacité débitrice de cette nation.

**

La dette extérieure de l'Inde a été contractée uniquement en Angleterre. L'*Economist* du 22 février 1930 l'évaluait à £ 700 millions, mais ce chiffre paraît un peu élevé. Celui que donne le Professeur J. M. Keynes est de l'ordre de grandeur de celui du Moody's et de celui de M. D. L. Dubey, auteur de *The Indian Public Debt*. Il semble plus près de la vérité avec, au total, £ 600 millions pour la dette extérieure.

Depuis 1900, date à laquelle elle était de £ 350 millions au total, la dette extérieure a augmenté de la façon suivante :

En 1908	350
1° a) Emprunts gouvernementaux	121
b) Emprunts municipaux en provinciaux....	12
c) Emprunts privés	67
Soit	200
2° Reste des emprunts de guerre	17
3° Couverture de l'accroissement du capital « Roupies » à Londres	25
4° Provision pour escompte et conversions à Londres.	8
Soit un total d'environ : £ Millions	600

Sur cette somme, les engagements propres du Gouvernement se montent à £ m. 358, auxquels on doit ajouter : £ 14 millions de prêts aux Chemins de fer et £ 13 millions de prêts aux corps locaux à qui le Gouvernement a accordé sa garantie. Les pouvoirs publics ont donc souscrit près des deux tiers de la dette extérieure de leur pays.

Cette dette a cru rapidement depuis la guerre. En 1914, elle était de £ 248, — en 1923, de 304 millions (+22 0/0) ; au début de 1931, nous la retrouvons à environ £ 385 millions (+27 0/0). Mais elle a cru moins rapidement que la dette intérieure qui, de 1.800 millions de roupies en 1914, passe à 4.760 millions en 1923 (+163 0/0) pour atteindre 5.160 millions au 31 mars 1930 (+37 0/0).

Le total de la dette publique intérieure et extérieure (cette dernière étant transformée en roupies au taux de change de 1 sh. 6) peut donc être évalué ainsi au 31 mars 1930 :

	Millions de roupies.
I. — Dette publique du Gouvernement de l'Inde, y compris les avances aux provinces et autres prêts	11.382,3
II. — Emprunts directs des provinces	163,5
III. — Dette nette des corps locaux	680,4
Soit au total	12.226,2

La dette totale a augmenté de 60 0/0 entre 1914 et 1923 et de 38 0/0 de 1923 à 1930. Cet accroissement est presque entièrement imputable au Gouvernement général, ce dernier coordonnant les emprunts des corps locaux et les États indigènes faisant rarement appel au crédit. D'autre part, il a été caractérisé par l'augmentation de la dette à court terme et par la diminution du pourcentage des emprunts productifs.

L'accroissement de la dette flottante est particulièrement dû à la contribution de guerre, à la construction de New Delhi et surtout aux déficits budgétaires qui se sont succédés de 1918 à 1927, et dont l'ensemble forme un total de près de 800 millions de roupies. Cette dette ne représentait en 1914 que 6 0/0 du total; en 1923, elle n'atteignait encore que 7 0/0; en 1930, elle est passée à 16 0/0, 1.800 millions de roupies contre 650 millions en 1923. Ce gonflement a coïncidé avec la décroissance de la productivité. En 1914, 95 0/0 de la dette étaient employés à des travaux d'utilité générale susceptibles d'aider au développement économique du pays. En 1923, la production n'est plus que de 72 0/0 par suite des emprunts de guerre. Elle remonte à 80 0/0 en 1930, car une partie de l'expansion économique a été financée par des prêts à court terme renouvelés et augmentés chaque année.

Si l'on considère seulement l'étendue et la population de l'Inde, ses possibilités futures, on est tenté de trouver que le montant de sa dette n'est pas exagéré. Mais examine-t-on les conditions actuelles, tant économiques que politiques

et sociales, le point de vue change complètement, et l'on s'aperçoit que la situation de l'Inde en tant que débitrice est moins favorable.

En premier lieu, les conditions techniques des emprunts sont moins bonnes qu'avant la guerre. Pour tous les emprunts émis avant 1914, aucune date fixe d'amortissement n'était prévue, tandis que, depuis 1920, ils sont rachetables dans les délais fixés. La nécessité de faire face non plus seulement aux charges d'intérêt, mais aussi à des échéances de remboursement, pèse lourdement sur le budget et sur les possibilités de crédit.

D'autre part, depuis la guerre, le marché de Londres s'est révélé plus onéreux que celui de l'Inde. Ce dernier n'est pas organisé pour l'absorption d'emprunts à long terme.

Ce fait a conduit le Gouvernement à chercher à coopérer de plus en plus avec les banques et à augmenter d'une façon dangereuse le flottant.

Pour que le marché monétaire de l'Inde puisse s'élargir, il faudrait que celle-ci cesse d'importer du métal, mais il est impossible de compter modifier les traditions séculaires qui font thésauriser l'Hindou. Le développement très lent des caisses d'épargne dont les dépôts sont passés seulement de 230 à 370 millions de roupies de 1914 à 1930, en est la preuve.

*
**

Les abus de crédit commis par l'Inde dans l'organisation de son développement économique, l'étroitesse de son marché monétaire, ne suffisent pas à eux seuls à expliquer le malaise actuel. Ce dernier est étroitement lié à la crise mondiale, et il est le résultat de l'action de celle-ci sur les deux caractéristiques essentielles de l'Inde :

— d'une part l'Inde, pays essentiellement agricole, a besoin d'un marché large et rémunérateur pour écouler le coton, le jute, le thé et les oléagineux qui forment l'essentiel de ses exportations;

— d'autre part, l'Inde, pays à épargnes gelées, détenteur d'un énorme stock d'argent, en possession d'une importante circulation de ce métal, a été doté en fait par le Comité Hilton Young en 1926 d'un étalon monétaire or, qui, en cas de balance débitrice, risque de manquer de couverture, et, par conséquent, tend à perdre à ce moment là le caractère or pour prendre le caractère argent.

Le jute représente 27 0/0 des exports, le coton 22 0/0, les oléagineux 9 0/0, le thé 8 0/0. Or, depuis le 1^{er} janvier 1930, tous ces produits ont perdu de 40 à 47 0/0 de leur valeur. Si bien qu'à moins d'une chute verticale des imports, on doit s'attendre pour l'année en cours à un déficit de la balance des comptes beaucoup plus accentué que celui enregistré au cours de l'année 1930-1931.

De toute façon, cette situation doit entraîner de sérieuses répercussions budgétaires.

Les douanes donnent, en effet, 37 0/0 des recettes du Budget, les chemins de fer 30 0/0. Il est certain que la réduction des importations doit entraîner, en dépit de l'élévation des tarifs, une diminution des recettes douanières et une réduction du trafic ferroviaire. Le déficit du budget, disparu pendant trois ans, va donc reparaître, car les dépenses paraissent difficilement compressibles. La dette, les chemins de fer et les Postes absorbent 37 0/0, la Défense nationale et l'Administration civile 52 0/0, soit un total de 89 0/0 sur lequel peu d'économies peuvent être espérées. Le Gouvernement devra donc envisager à nouveau le recours massif aux emprunts à court terme. La nécessité de trouver, en plus des 400 millions de roupies auxquels on estime les besoins annuels du plan gouvernemental de développement, les sommes destinées à boucler le budget risque de troubler profondément le commerce et l'industrie, car le marché monétaire et les banques paraissent être arrivés au point de saturation en Treasury Bills.

Dans ces conditions, le risque de change couru par ce pays à étalon or, mais à circulation argent, prend une valeur particulière.

Il est hors de doute que si la balance des comptes reste longtemps débitrice, les valeurs Sterling dont use le Finance Member pour soutenir le change seront vite épuisées; dans ce cas la roupie, ayant perdu sa base or, reprendrait naturellement la base argent, si Londres continuait à se cantonner dans une politique d'abstention.

Depuis le début de juin, le cours de la Roupie, après avoir touché 17 3/4, point de sortie de l'or, se maintient aux environs de 17 13/16. La situation de l'Inde apparaît sérieuse, d'autant plus que les troubles politiques et la Conférence de la Table Ronde laissent peser une incertitude qui a ébranlé sérieusement la confiance des capitalistes.

Aussi bien, les revendications financières que Gandhi aurait l'intention de présenter à la Conférence sont peut-être l'indice des préoccupations nationalistes à ce sujet. Ne seraient-elles pas le début d'une campagne destinée à obliger moralement Londres à secourir la monnaie indienne ?

Bien que ses achats en Grande-Bretagne aient considérablement diminué, l'Inde absorbe encore 11 0/0 des exports britanniques. Du point de vue commercial, aussi bien que du point de vue politique et financier, les difficultés présentes de l'Angleterre seraient sensiblement aggravées si le change indien ne pouvait être maintenu dans les limites prévues par le Comité Hilton Young.

La Banque de l'Indochine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

Bibliographie

A travers l'Orient, par MAX DE SAINT-FÉLIX. Paris, Figuière, in-8° de 240 pages.

Il y a voyageur et voyageur. Celui-ci est un fonctionnaire colonial de la bonne école; pour lui la vie est une occasion de voyages, et les voyages comme la vie sont occasions de s'instruire davantage. On sent que son premier but a été de se documenter pour lui-même, par lui-même. Pour cela il est rentré d'Indochine en France, non sur le paquebot aux escales déjà vues, mais par les chemins de fer, à petites étapes à travers l'Asie et l'Europe méridionales : Siam, Indes, Irak, Palestine, Turquie, Grèce, Italie, soit 14 états, 8 capitales — et quelles capitales : Delhi, Bagdad, Jérusalem, Athènes ! Or, à la manière de Durtain, son livre est l'opposé de ce qu'aurait conté un reporter ou un littérateur. Ce qu'il voit, qu'il rapporte avec compétence, c'est ce que le journaliste n'aurait pas saisi : les contrastes capitaux, les problèmes actuels (1930) qui surgissent au long de sa route. Chaque frontière en délimite un, ou plusieurs, qui nous sont présentés sous une forme ramassée, dense, avec des documents, des chiffres, des opinions de gens intéressés, intéressantes. Questions ethniques, de « couleur », économiques, sociales, intéressant tout homme digne du nom d'homme. Ambitions nationales qui, du Siam à l'Italie, blanches ou jaunes, convoitent ce qui ne leur appartient pas. Eveil d'une Asie jeune, ingrate envers ceux qui l'ont pacifiée, fécondée, guidée, enrichie parfois. Intolérances religieuses qui ajoutent des frontières aux frontières des races et qui offusquent de leurs haines Jérusalem même, la Genève où fut prêchée la première Société des hommes. Il est impossible de montrer mieux que par ce simple récit de voyage l'étonnante solidarité de tous les pays à notre époque. Solidarité surtout entre nationaux d'un même pays, effaçant toute condition sociale. Voyageur reçu avec méfiance, ici, « parce que Français », il l'est tout à fait mal ailleurs, et rarement bien. Peut-être est-ce la plus grande leçon à tirer de ce livre et dont aucun Français ne peut se désintéresser.

Le pittoresque du récit, les monuments fameux de l'Asie qui le jalonnent, les types impayables qui l'animent, font ce document aussi attrayant qu'exact. L'auteur (est-il besoin de l'ajouter ?) ayant prouvé sa compréhension de maintes choses difficiles de l'Asie, vient d'être envoyé en Afrique noire.

P. J.

E.-B. ALLO : *Plaies d'Europe et Baumes du Gange*. Juvisy, les Editions du Cerf, 1931, in-12 de 238 pages.

Dans ce livre, l'auteur expose plutôt les « Baumes du Gange » que les « plaies d'Europe ». Sur cette question aujourd'hui à la mode de la possibilité d'une restauration du monde occidental sous l'influence de l'Inde, il donne son point de vue, sans d'ailleurs le justifier autrement que par une série d'affirmations sur les doctrines métaphysiques des sages de ce pays. Les premiers chapitres contiennent seuls quelques indications sur l'Occident et les raisons de l'intérêt qu'il porte aux affaires de l'Inde : mais ces indications donnent singulièrement à réfléchir : la pensée française n'est pas même nommée ; quant à Rome, voici en quels termes elle est appréciée : « Rome est venue domestiquer ou étouffer la Grèce, et, par compensation, elle nous a transmis son droit, déjà orientalisé en partie, mais qui fut pourtant un legs précieux, sans contredit, comme germe et modèle des droits futurs. Seulement elle a mal compris et failli perdre, sans que les

Barbares y fussent encore pour rien, l'héritage le plus précieux de la pensée hellénique. Elle a ensuite démoralisé et écrasé les peuples après leur avoir donné quelque temps l'illusion de la richesse, de l'unité et de la paix. Et elle les aurait pétrifiés dans les castes et le pur formalisme d'une bureaucratie impuissante, laissant le champ libre aux pilleries de tous les soudards hardis, elle aurait égalisé tout dans l'esclavage et la misère, incapable même, dans son gouvernement, de profiter du christianisme qu'elle était arrivée à proférer de bouche, si la crise douloureuse de la migration des peuples n'était pas venue détruire les faux équilibres de l'occident » (p. 29-30). On peut se demander comment un occidental se risque à raisonner sur les questions de l'Inde lointaine quand il manifeste aussi naïvement une incompréhension aussi totale des origines du monde même auquel il appartient. De fait, les chapitres consacrés à l'Inde (III, IV et V) envisagent les doctrines religieuses sous un angle particulier, celui de l'apologétique, et semblent être inspirés par l'idée de prouver que les « parfums du Gange » ne valent pas mieux, et même valent beaucoup moins que les « plaies d'Europe ». Est-ce là étudier sérieusement une question ? On regrette de voir l'admirable commentateur de l'Apocalypse qu'est le R. P. Allo perdre son temps à des factums qui relèvent uniquement de la politique internationaliste et pas du tout de la science ; ces libelles ne sont faits pour durer qu'une heure et le mieux qu'on en puisse espérer est qu'ils seront très vite oubliés.

Emile SENART : *Les Castes dans l'Inde*. Les Faits et le Système. Nouvelle édition publiée sous les auspices du Musée Guimet, Paris, Paul Geuthner, 1927, in-8 carré de VIII-246 pages.

Le travail du savant et toujours regretté président de notre Comité sur *les Castes dans l'Inde* est trop connu et jouit d'une trop grande réputation pour qu'il soit utile d'en parler longuement ici. Qui, en effet, n'en connaît le plan magistral et admirablement scientifique ? Qui ne sait comment l'auteur, parti du présent (c'est-à-dire des faits tels qu'on pouvait les observer vers la fin du dix-neuvième siècle, à une époque où on pouvait les saisir dans leurs traits caractéristiques, sans déformation encore irrémédiable), remonte dans le passé jusqu'au système brahmanique des castes avant de dégager les origines mêmes de ce système ? Qui ne connaît aussi la conclusion que l'auteur a tirée de la patiente et critique étude des faits à laquelle il s'est livrée ? Pour lui, la caste est « le prolongement normal des antiques institutions aryennes, se modelant à travers les vicissitudes que leur préparaient les conditions et le milieu qu'elles rencontrèrent dans l'Inde ». Pour lui, les aryens de l'Inde ont tiré de leur propre fonds les éléments essentiels de la caste, telle qu'ils l'ont pratiquée, conçue et finalement conditionnée, mais des groupes d'origine variée, de structure variable, s'y sont introduits de tout temps et s'y multiplient encore ; ils contribuent à donner à la caste, qu'il ne faut pas confondre avec la classe, sa physionomie déconcertante et insaisissable.

Il convenait de rappeler ces fortes et intéressantes conclusions d'Emile Sénart, car elles importent pour bien comprendre la physionomie de la caste, telle qu'elle se présente dans le seul pays où elle paraisse avoir formé toute l'armature sociale. Il convient, d'autre part, de signaler le puissant intérêt de l'Avant-propos placé par l'auteur au début de cette nouvelle édition. Le savant indianiste y montre en quelques pages comment une couche en quelque sorte aborigène se trouve au-dessous de la couche védique et qu'un travail, dont le remaniement de l'ordonnance des castes n'est qu'un fragment, a remanié, au temps des hymnes védiques, tout l'ensemble de la vie religieuse ; c'est

seulement sous la main des brahmanes qui l'ont en quelque sorte organisé, qui lui ont imposé l'apothéose du Véda et de ses dévotions privilégiées, que l'hindouisme populaire a pris finalement la forme réputée orthodoxe de l'hindouisme brahmanique. Il faut lire ces quelques pages; elles sont un modèle d'exposition prudente et de critique modeste; d'autre part, pour ceux qui ont connu Emile Sénart, elles sont vraiment évocatrices de l'homme lui-même.

CHEMIN DE FER PARIS-LYON-MEDITERRANEE

Pour passer ses vacances agréablement

Quand on va en villégiature à la montagne, on peut s'y rendre en voiture automobile ou par le train.

En y allant en voiture, on a la faculté, dont on ne profite d'ailleurs guère, de s'arrêter en route pour visiter les différentes curiosités du parcours. Mais le trajet est souvent fatigant, car on a le souci de se protéger contre les imprudences des usagers qu'on rencontre et, quand le sol est mauvais ou glissant, le parcours est odieux. Par le train, le trajet est rapide et reposant. Pour se rendre de sa résidence au lieu de la villégiature, il est donc préférable d'utiliser le train plutôt que la voiture. Si on veut emmener une auto, on peut la remettre au chemin de fer qui la transporte pour un prix réduit qui est, par exemple, pour une voiture de 10 CV de 589 fr. pour 600 kilomètres, au lieu de 1.328 fr. 15 au tarif ordinaire.

Ce prix est, d'ailleurs, soumis à une large réduction si l'automobile appartient à une famille dont les membres ont circulé par le train. Le prix arrive, dans ces conditions, à ne plus guère coûter que 350 francs pour le même parcours.

Mais, faut-il réellement emmener une voiture dans les régions montagneuses : dans une telle région, celui qui conduit la voiture a son attention constamment absorbée par les difficultés de la route et ne jouit pas du paysage. Aussi, ceux qui veulent bien connaître les régions montagneuses les visitent-ils en utilisant les autocars mis en route par les réseaux.

Ces voitures sont spacieuses, confortables, conduites par un personnel expérimenté. Ceux qui y prennent place sont certains de connaître, sans tension d'esprit et dans les conditions les plus économiques, toutes les régions qu'il est intéressant de visiter, et ne retirent que du plaisir et du délassement du voyage qu'ils ont effectué.

La Bourgogne et l'Auxois en autocar P. L. M.

Quatre jours suffisent en été pour se rendre à Dijon, visiter la vieille capitale bourguignonne et ses richesses artistiques, parcourir en autocars les environs et revenir au point de départ.

En partant de Paris, par exemple, les samedi, dimanche, lundi ou mardi, à 7 h. 25, on arrive à Dijon pour le déjeuner. Visite de la ville, l'après-midi. Le lendemain et le surlendemain, les autocars des Services P. L. M. organisés au départ de la gare et de la place Darcy vous conduisent à travers l'Auxois, par Vitteaux, Semur, Flavigny, Alésia, Bussy-Rabutin et à travers la Bourgogne par Clos-Vougeot, Nuits-Saint-Georges, Beaune, Pouilly-en-Auxois.

En partant de Dijon le jour suivant, à 12 h., on est à Paris à 17 h.

De Paris, le prix du voyage aller et retour pour Dijon

est 213 fr. 50, 153 fr. 75, 102 fr., suivant la classe; les deux circuits d'autocars coûtent respectivement 65 et 55 fr.

Paris-Interlaken par la voie la plus courte

De Paris à Neuchâtel, Berne et Interlaken, la voie la plus courte est celle de Pontarlier, qui est desservie pendant toute l'année entre Paris et Berne par deux express de toutes classes, de chaque sens. Ces trains sont prolongés jusqu'à Interlaken pendant la période du 1^{er} juillet au 10 septembre.

Départ de Paris-P. L. M. 9 h. 10, Dijon 13 h. 28, Pontarlier 16 h. 40.

Arrivée à Neuchâtel 17 h. 40, Berne 18 h. 30, Interlaken-Central 20 h. 08.

Départ de Paris P. L. M. 22 h. 10, Dijon 3 h., Pontarlier 6 h. 20.

Arrivée à Neuchâtel 7 h. 20, Berne 8 h. 17, Interlaken-Central 9 h. 54.

En sens inverse :

Départ d'Interlaken-Central 11 h. 52, Berne 13 h. 14, Neuchâtel 14 h. 05.

Arrivée à Pontarlier 15 h. 15, Dijon 18 h. 03, Paris P. L. M. 22 h. 18.

Départ d'Interlaken-Central 18 h. 12, Berne 19 h. 40, Neuchâtel 20 h. 30.

Arrivée à Pontarlier 21 h. 41, Dijon 0 h. 25, Paris-P. L. M. 5 h. 30.

Wagon-restaurant entre Paris et Frasnay aux trains de jour.

Les trains de nuit comportent des couchettes.

Rapide de nuit permanent Paris-Briançon

Un rapide nuit permanent de toutes classes comportant également des places de couchettes, relie Paris à Briançon, en traversant les très pittoresques régions du Diois et des Hautes-Alpes.

Départ de Paris 21 h., Lyon-Perrache 4 h. 25, Valence 5 h. 57.

Arrivée à Die 7 h. 27, Veynes 9 h. 09, Gap 9 h. 45, Embrun 10 h. 48, Briançon à 12 h.

En sens inverse :

Départ de Briançon 17 h. 05, Embrun 18 h. 07, Gap 19 h. 15, Veynes 20 h. 21, Die 21 h. 59.

Arrivée à Valence 23 h. 21, Lyon-Perrache 1 h. 08, Paris 9 h. 05.

De Brides-les-Bains, de nombreux services d'autocars permettent de visiter la Tarentaise

Des bords de l'Isère, qui traverse la Tarentaise dans toute sa longueur, les Alpes s'échelonnent d'un côté jusqu'au Mont-Blanc, de l'autre jusqu'aux sommets de la Vanoise. Cette large vallée, dont les habitants portent encore le pittoresque costume régional, avec ses prairies vertes au pied de monts casqués de neige, ses futaies, ses cascades, ses lacs, ses chalets, est l'une des plus belles de la Savoie. Brides-les-Bains en est le centre touristique.

De cette station partent, en effet, du 15 juin au 20 septembre, des autocars P.-L.-M. pour Chamonix par Moutiers, les gorges de l'Arly, Flumet, Saint-Gervais; pour Courmayeur par Bourg-Saint-Maurice et le Petit Saint-Bernard; pour Annecy par Albertville, Ugine et Menthon; pour Naneroix par Moutiers, Lardry et Peisey; pour le

Petit Saint-Bernard par Bourg-Saint-Maurice et Val-Joly; pour Val-d'Isère par Sainte-Foy, la Thuile et Tignes; pour Roselend par Albertville.

Demandez tous renseignements complémentaires, notamment les jours de mise en marche des Services, aux gares et bureaux P.-L.-M., ou au bureau des autocars, Grande-Rue, à Brides-les-Bains.

L'Auvergne, ses sites et ses villes d'eaux en autocars P.-L.-M.

Les services automobiles P.-L.-M., au départ de Vichy et de Châtel-Guyon, permettent aux touristes d'admirer les sites et curiosités de l'Auvergne.

Du 1^{er} juin au 20 septembre, des circuits de la journée ou de l'après-midi peuvent être effectués autour de Vichy: Châtel-Guyon-Royat; sommet du Puy de Dôme; Monts de la Madeleine; Thiers, par la Montagne; Viaduc des Fades; Vallée de la Sioule; la Chaise-Dieu. Se renseigner sur les jours de fonctionnement de ces excursions au bureau des autocars de Vichy-Parc.

De Vichy partent également, tous les jours, du 15 juin au 10 septembre, les autocars de la Route thermale d'Auvergne, qui, à travers des sites charmants, conduisent à Riom, Clermont-Ferrand, Royat, le Mont-Dore, La Bourboule, Saint-Nectaire, avec retour à Vichy le soir même.

Des circuits très intéressants peuvent être également effectués autour de Châtel-Guyon du 21 juin au 15 septembre: Châtel-Guyon-La Bourboule-Châtel-Guyon; Sommet du Puy de Dôme; Vichy; Thiers et Vallée de la Dore; Besse-Lac Pavin. Se renseigner sur le jour de fonctionnement au bureau des autocars P.-L.-M., Librairie Desparain, avenue Baraduc, à Châtel-Guyon.

Billets pour voyages circulaires à itinéraires fixes

Pour faciliter la visite des régions touristiques que le P.-L.-M. dessert, toutes les gares de ce Réseau, sur demande faite trois jours à l'avance, délivrent, en toutes classes, des billets d'excursions à itinéraires fixes à prix réduits.

Ces billets sont valables 33 jours.

Certains circuits comprennent uniquement des parcours en chemin de fer; d'autres, des parcours en chemin de fer et en autocar.

Le voyageur partant d'une gare située en dehors d'un itinéraire fixe peut obtenir que son billet d'excursion comporte des coupons de même classe lui permettant de rejoindre et de quitter le circuit à une gare de son choix; le parcours de retour de cette gare au point de départ peut être différent du parcours suivi à l'aller.

La réduction en chemin de fer est de 20 à 25 0/0 suivant la classe, mais à la condition que le circuit et, le cas échéant, le parcours d'accès à ce circuit aient lieu sur le Réseau P.-L.-M.

Pour tous renseignements concernant les principales dispositions du tarif, et notamment les conditions de délivrance et le prix des billets circulaires, des billets complémentaires, les itinéraires de voyages, etc., s'adresser aux bureaux de renseignements et bureaux de ville du Réseau P.-L.-M., aux agences de voyages, etc...

Délivrance de cartes d'excursions en Dauphiné, Savoie, Jura, Auvergne et Cévennes

Vous pouvez, au cours d'un séjour de vacances, vous déplacer au gré de votre fantaisie et sans formalités, autour du lieu de résidence que vous avez choisi.

Pour cela, demandez une carte d'excursions; il en est délivré pour le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne et les Cévennes. Les cartes d'excursions constituent de véritables cartes d'abonnement de 1^{re}, 2^e ou 3^e classes, valables 15 ou 30 jours; elles donnent droit, en sus du trajet aller et retour de la gare de départ à l'un des points d'accès de la zone choisie, à la libre circulation, dans cette région, autant de fois qu'on le désire. Les prix sont calculés à un taux de réduction tel qu'ils sont à peine supérieurs au prix des billets d'aller et retour ordinaires qui seraient délivrés du point de départ pour la gare la plus éloignée de la zone dans laquelle on se propose d'excursionner.

Les avantages sont encore plus grands pour les membres d'une même famille qui souscrivent des cartes d'excursions en même temps, car, dans ce cas, il est accordé, pour la deuxième personne et les suivantes, une réduction supplémentaire de 10 à 50 0/0, suivant le nombre de cartes délivrées.

Ce régime de déplacements, qui supprime tout aléa dans l'établissement d'un budget de voyage en chemin de fer, au cours d'une villégiature de 15 jours ou d'un mois, voire même davantage, s'impose à l'attention des touristes.

La Corse à 24 heures de Paris

Les horaires d'été de la Compagnie Fraissinet au départ de Nice sont établis de telle sorte que la Corse n'est réellement qu'à 24 heures de Paris.

En effet, le voyageur partant de la capitale le lundi, le mardi ou le samedi à 17 h. 05, par le train 15, arrive le lendemain en gare de Nice, à 10 h. 30; il y trouve un autobus qui le conduit, avec ses bagages, au port, d'où le paquebot, levant l'ancre à midi, le dépose le soir même en Corse; le mardi et le mercredi à Ile Rousse, le dimanche à Calvi.

Un autre départ de Nice pour la Corse a lieu le vendredi à 9 heures; arrivée à Ajaccio à 18 h. 25.

Il est aussi facile d'excursionner en Corse que de s'y rendre. D'Ajaccio, Bastia, Corte, Calvi, Ile Rousse, les cars P. L. M. permettent de visiter les sites les plus réputés de l'Ile: Calanques de Piana, Golfe de Porto, falaises de Bonifacio, Col de Bavella, marine de Porto-Vecchio, Cap Corse, Cartagniccia, défilé de l'Inzecca, etc...

Les principales gares P. L. M. délivrent des billets et enregistrent directement les bagages pour les ports d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Ile Rousse, les gares de Corte, Ghisonaccia et Vizzavona.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS

ETE 1931

(Période de l'heure avancée)

Service à partir du 15 mai 1931

Relations rapides et directes de Paris (Quai d'Orsay) à Barcelone par Limoges-Toulouse-Narbonne.

Billets directs simples et d'aller et retour (1^{re} et 2^e classes). Enregistrement direct des bagages.

Trois services journaliers par trains rapides avec le seul changement de train de la frontière.

1^{er} Service (jusqu'au 3 octobre 1931). — Train rapide de luxe « Barcelone-Express » composé exclusivement de wagons-lits. Départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h. 20. Arri-

avec à Barcelone à 12 heures. Wagon-restaurant de Paris à Vierzon et de Toulouse à Cerbère.

2^e Service. — En France, 1^{re} et 2^e classes. (Wagon-restaurant de Paris à Châteauroux et de Port-Bou à Barcelone).

Départ de Paris-Quai d'Orsay : 17 h. 18.

En Espagne, train de 1^{re} et 3^e cl. Arrivée à Barcelone à 11 h. 44.

3^e Service. — Toutes classes en France, 1^{re} et 3^e classes en Espagne. (Wagons-lits de 1^{re} et 2^e cl. de Paris à Toulouse. Wagon-Restaurant de Toulouse à Cerbère et de Port-Bou à Barcelone).

Départ de Paris-Quai d'Orsay : 21 h. 10.

Arrivée à Barcelone : 19 h. 18.

Autre service journalier par trains rapides toutes classes (1^{re} et 3^e cl. en Espagne).

Changement de train à Toulouse, Narbonne et Port-Bou.

Départ de Paris-Quai d'Orsay : 10 h. 16.

Arrivée à Barcelone : 7 h. 53.

(Wagon-Restaurant Paris-Toulouse).

Nota. — Un service de bateaux a lieu tous les jours sauf le dimanche entre Barcelone et Palma (Iles Baléares). Départ de Barcelone à 21 h.; arrivée à Palma à 7 h. le lendemain matin.

AUTOUR D'UNE CAPITALE PREHISTORIQUE

Circuits en autocar au départ de Les Eyzies
du 12 juillet au 24 septembre 1931

Circuit I. — Vallée de la Vézère. Les mardis et jeudis. — Les Eyzies (départ. 13 h.), Vallée de la Grande Beune, Abri du Cap Blanc, Montignac, Saint-Léon, Le Moustier, Laugerie, Les Eyzies (retour vers 18 h.). — Prix du transport, par place : 25 francs.

Circuit II. — Vallée de la Dordogne. Les dimanches et mercredis. — Les Eyzies (départ. 13 h.), Vallée de la Vézère, Siorac, Castelnaud, La Roque-Gageac, Domme, Vitrac, Monfort, Sarlat, Vallée de la Petite-Beune, Les Eyzies (retour vers 18 h.). — Prix du transport, par place : 33 fr.

Nombre de places limité. — Location, moyennant 2 fr. par personne, à M. Gonthier, 53, rue du Président-Wilson, à Périgueux, ou au bureau du Syndicat d'initiative, place de la Mairie, Les Eyzies (Dordogne).

L'Anjou en autocar

Circuits au départ d'Angers, centre de tourisme célèbre par ses monuments.

Du 14 juillet au 23 septembre 1931

Circuit I. — Tous les mercredis. — Angers-gare Saint-Laud (départ. 13 h. 30), Les Ponts-de-Cé, Rochefort-sur-Loire, Châlonnes, Château de Serrant, Saint-Florent-le-Vieil, Béhuart, Savennières, Angers (retour vers 19 h.). — Prix du transport, par place : 40 francs.

Circuit II. — Tous les mardis. — Angers-gare Saint-Laud (départ. 13 h. 30), Durtal, La Flèche, Sablé, Solesmes, Brissarthe, Châteauneuf-sur-Sarthe, Briollay, Angers (retour vers 19 h.). — Prix du transport, par place : 50 francs.

Nombre de places limité. — Location, moyennant 2 francs par personne, au Syndicat d'Initiative, 71, rue Plantagenet, ou à son kiosque, place de la Gare, Angers.

Rétablissement du Service de Wagons-Salons « Pullman » 1^{re} et 2^e classes entre Paris et Le Croisic

Un service de Wagons-Salons « Pullman » 1^{re} et 2^e classes fonctionnera entre Paris et le Croisic, du 27 juin au 13 septembre à l'aller, du 28 juin au 14 septembre, au retour.

Aller. — Train rapide 115. Du 27 juin au 13 septembre. Paris Quai d'Orsay départ 17 h. 15, Nantes arr. 22 h. 38, La Baule-Escoublac arr. 0 h. 23, Le Croisic arr. 0 h. 46.

Retour. — Train rapide 116. Du 28 juin au 14 septembre. Le Croisic départ. 16 h. 19, La Baule-Escoublac départ. 16 h. 44, Nantes départ. 18 h. 41, Paris-Quai d'Orsay arr. 24 heures.

Location des places à la gare de Paris-Quai d'Orsay, à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, ainsi qu'à celle de la Compagnie des Wagons-Lits.

Service de Correspondance automobile entre Quimper et Morgat, du 1^{er} juillet au 30 septembre 1931.

La Compagnie d'Orléans organise, pendant la saison d'été, un service automobile quotidien entre Quimper et Morgat, en correspondance avec des trains rapides et express de ou pour Paris-Quai d'Orsay et Lyon.

Départs de Quimper : 8 h. et 14 h.; arrivées à Morgat, 9 h. 30 et 15 h. 30; départs de Morgat, 11 h. et 17 h. 30; arrivées à Quimper, 12 h. 30 et 19 heures.

Ce service assure, à l'aller, la correspondance des trains qui partent de Paris-Quai d'Orsay à 20 h. 10 et de Lyon-Perrache à 16 h. 45. Au retour, il permet aux voyageurs de prendre les trains qui arrivent à Paris-Quai d'Orsay à 24 h. (1) et 7 h. 10, à Lyon à 10 h. 45.

Voitures directes de Paris et de Lyon à Quimper, et vice-versa; Wagons-lits Paris-Quimper et retour.

Pour les Billets et tous renseignements complémentaires, s'adresser: aux Agences de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, et 126, boulevard Raspail, ou à la Maison du Tourisme, 53, avenue George-V, à Paris; aux gares de Paris-Quai d'Orsay, Tours, Angers, Nantes et Quimper.

Rétablissement de la relation extra-rapide Quimper-Paris, du 14 juillet au 2 novembre 1931

Voitures directes de 1^{re} et 2^e classes

Rétablissement entre Quimper et Nantes, du 14 juillet au 2 novembre 1931 inclus, du train rapide (toutes classes), en correspondance à Nantes avec le train rapide 116 (1^{re} et 2^e classes) sur Paris.

Train 114. — Toutes classes: Quimper départ. 14 h. 00; Rospenden départ. 14 h. 23; Quimperlé départ. 14 h. 47; Lorient départ. 15 h. 09; Auray départ. 15 h. 47; Vannes départ. 16 h. 07; Redon départ. 16 h. 58; Nantes arr. 18 h. 22; Nantes départ. 18 h. 41 (Train 116 ou 116+16, 1^{re} et 2^e classes); Paris-Quai d'Orsay arr. 24 h. 00 (0 h. 12 à partir du 5 octobre).

Wagon-restaurant au départ de Nantes. Voiture directe 1^{re} et 2^e classes Quimper-Paris. Wagons-salons Pullman de 1^{re} et 2^e classes Nantes-Paris du 14 juillet au 14 septembre.

Correspondance automobile de Morgat à Quimper jusqu'au 30 septembre (Morgat départ. 11 h. 00; Quimper arr. 12 h. 30).

(1) A partir du 14 juillet : voitures directes 1^{re} et 2^e classes Quimper-Paris.

Le Gérant : H. COMBAT